

La Tour d'Aigues

Archives notariales

Balthazar Gueidan

1601 - 1652

* * *

Années 1601 - 1610

3 E 69 / 195

par Thomas Spinosa

Sur le premier folio, il y a trois mentions particulières :

« Je suis esté receu a l'exercice de mon office le septiesme jour de novembre année presente 1601 »

« Et le mesme jour receu aussy a l'estat de granetyer du granier a sel de Berre »

« est né et batisé au nom de Dyeu mon filz George Gueydan le 8 aprvil 1609, son perin monsieur Arnaud Hupais mon nepveu, sa merine damoiselle Clere Demille de Seignon fille de feu monsieur le viguier Demille »

Achat de vigne pour André Aubert contre Paul Agnel – f°1

Le 22/12/1601 a comparu Paul Agnel marchand habitant Manosque (04) à présent en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à André Aubert du lieu de Pierrevert (04), présent, une vigne à Pierrevert quartier du Castagnier d'environ 6 hommes confrontant vigne de Michel Arnoulx, d'Elzias Combe, de Raymond Rey et la [partie ?] des terroirs de Pierrevert et de Sainte-Tulle. La vente est faite pour le prix de 10 écus sol à 60 sols pièce que ledit Aubert promet de payer, 5 écus à la Sainte-André et les 5 autres écus à la même date l'année d'après. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Joseph Danjou et Giraud Panisset travailleur de ce lieu. [Signé : J Danjou, P Agnel]

Obligation pour Pierre Honnorat contre Joseph Danjou – f°3

Le 22/12/1601 a comparu Joseph Danjou ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Honnorat muletier de La Bastide-des-Jourdans (84), la somme de 8 écus pour l'achat d'un âne poil noir, bien reçu, qu'il paiera, 4 écus d'ici la Sainte-Marie-Magdeleine et les autres 4 écus d'ici la Saint-Michel avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Jean Martin fils de Pierre et d'Elzias Vian, de ce lieu. [Signé : J Danjou]

Obligation pour François Pazier contre Noël Vincent – f°4

Le 07/01/1602 a comparu Noël Vincent du lieu de Grambois (84), lequel a confessé devoir à François Pazier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 18 écus pour l'achat de deux bœufs poil rouge, déjà reçus, et qu'il promet de payer au 1^{er} août avec hypothèque desdits bœufs. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan « mon pere » en présence de Me Jean Coussin et de Suffren Broquier, de ce lieu. [Signé : F Pazier, Jehan Coussin]

Le 17/01/1611, acte barré à la demande dudit Pazier, présent, qui promet de ne plus rechercher la somme audit Noël Vincent [quittance]. Fait en ce lieu en présence de Giraud Panisset et Jean Antoine Escoffier. [Signé : F Pazier]

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°5

Le 17/01/1602 a eu lieu le conseil de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, devant Me Claude Darbon, subrogé de Me Georges Thurin lieutenant de juge de ce lieu, où furent présents Jacques Monier, Georges Constans, consuls, Pascal Sicard, Isnard Lantelme, Antoine Richier, Laurent Solliers, Jean Canard, Claude Bouzon, capitaine Bernard Roy, Jacques Gueidan, Antoine Icard, Jaume Meyssonier, Jacques Ferland, Balthazar Lantelme, Laurent Vian fils de Jacques et Martin Thorame, de ce lieu, lesquels ont nommé pour procureurs sur la suggestion des consuls, pour emprunter 1200 écus afin de payer les créanciers de la communauté, principalement la dame d'Ourches et Joseph Thureau, à savoir Jacques Gueidan, Jean Louis Roy et Laurent Vian fils de Jacques. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Bougerel notaire d'Apt (84) et frère Masseau Cordonnery camérier de Villeneuve-lès-Avignon (84). [Signé : J Monier, Darbon, Icard, L Vian, Jehan Ferrier, Bougerel, B Roy, M Cordonery]

Mariage pour Claude Chaup et Jeanne Mellian – f°8

Le 17/01/1602, contrat de mariage entre Me Claude Chaup [signe Champ] fils des feus Jean et Anne Meritan, en leur vivant du lieu de Névache (05) « en Daulphiné diocèse d'Embrun », et Jeanne Mellian fille des feus Pierre et Delphine Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'épouse est assistée par Jean Coussin de ce lieu, son oncle et curateur ; elle est aussi assistée par son parrain [non cité]. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. L'époux fera faire à ses frais à l'épouse pour le jour du mariage une chaîne d'argent avec son clavier et attache de bourse jusqu'à la somme de 8 écus, ainsi qu'une robe cotte et un aubergeon, le tout en drap fin de boutique et la couleur que l'épouse choisira ; ces vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces ; de lui à elle 25 écus ; d'elle à lui 12 écus et demi. En plus, l'époux fait donation à sa femme de 50 écus à prendre à son décès. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Me Jean Coussin en présence de Me Claude Darbon et de Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu. [Signé : Bernard, Champ, Darbon]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Barnabé Bernard – f°11

Le 25/01/1602 a comparu Barnabé Bernard orfèvre d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé avoir reçu des mains de Georges Vian bourgeois, Jacques Monier et Georges Constans consuls de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, la quantité de quatre saumées et demi de blé annone sur ce que la communauté lui doit pour la pension qu'elle lui fait, paie échue au mois d'août 1601, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison dudit Vian, en présence de Me Claude Darbon et Me Claude Gavaudan. [Signé : B Bernard, Viany, J Monier, George Constans, Gavaudan, Darbon]

Arrentement pour Jacques Sicard contre Barthélémy Gueidan – f°12

Le 28/01/1602 a comparu Jacques Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Barthélémy Gueidan, de ce lieu, présent, un pré de deux soucheyrades et demi en ce lieu quartier

du Couvent confrontant pré de Jean Gueidan, la rivière de l'Eze et pré et jardin des frères de l'Observance pour quatre ans et quatre récoltes à partir de ce jour et se finissant au même de la dernière année. Ceci pour une rente annuelle 22 florins à payer à chaque 15 août. Ledit Gueidan ne pourra tailler les saules et piboules que tous les trois ans, devra nettoyer les fossés tous les ans, entretenir les arbres fruitiers, et il lui sera permis de rompre la moitié dudit pré. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Michel Dauphin de La Bastide-des-Jourdans (84) et Me Claude Chaupe de Névache (05). [Signé : Barthomy Gedan, C Champ]

Quittance pour Claude Gondon contre le capitaine Jean Darbon – f°15

Le 29/01/1602 a comparu le capitaine Jean Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Gondon du lieu d'Ansouis (84), présent, une « vaisellade » de bon vin « tenant » environ 35 coupes et « trois piedz » de « mouches à miel » [abeilles] et ce en dommages et intérêts que ledit capitaine Darbon demandait contre ledit Gondon suivant arrentement devant Me Sauvecane, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me Elzias Francou menuisier et Jean Imbert habitant de ce lieu. [Signé : Darbon, Elzias Francou]

Achat pour Peyron Silve contre Raymond Plantard – f°16

Le 07/02/1602 a comparu Raymond Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Peyron Silve de ce lieu, présent, une vigne quartier de Cailloux d'environ cinq hommes confrontant vigne d'Antoine Tardany [? Jourdan, peut-être], de l'acheteur et des hoirs de Peyron Plantard. La vente est faite pour le prix de 20 écus sol à 60 sols pièce, somme reçue sous la forme de trois saumées de conségal estimées à 9 écus 36 sols d'où quittance, et pour les 10 écus 19 sols, ledit Silve a promis de les payer en deux paies égales, la première le 15 août et l'autre à la même date l'année suivante. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me Pons May chirurgien et de Georges Rougier. [Signé : P May]

Le 29/10/1602 Raymond Plantard de ce lieu, présent, a confessé avoir reçu dudit Peyron 5 écus pour la paie échue au mois d'août dernier d'où quittance. Fait en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence d'André Constans et Me Jean Archimbaud tailleur. [Signé : Constans]

Mègerie pour Raymond Plantard contre Georges Rougier – f°18

Le 07/02/1602 a comparu Raymond Plantard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Georges Rougier, de ce lieu, présent, une truie de 2 ans que ledit Rougier a reçu d'où quittance, pour deux ans et demi à partir de ce jour et se terminant le 07/08/1603. Ledit Rougier devra fournir à ses dépens un bon gardien. Ledit Plantard n'aura rien à fournir. A la fin de la mègerie, tout le bétail se partagera à parts égales. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Balthazar Lantelme et Me Antoine Courenc sergent royal de ce lieu. [Signé : Courenc]

Obligation pour Honoré Mollinet – f°20

Le 16/02/1602 a comparu Me Gaspard Hupais notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Honoré Mollinet fils émancipé de Mathieu, de la ville de Pertuis (84), présent, la somme de 42 écus à 60 sols pièce pour le reste de l'achat de deux mules l'une poil noir l'autre poil roux, achetées et reçues d'où quittance, qu'il promet de payer à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, en la « burlière » de ce lieu, en présence de Pons May maître chirurgien de ce lieu et Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13). [Signé : Hupais, P May, Candolle]

Le 28/10/1602 acte barré à la demande de François Roubaud de la ville de Pertuis (84) cessionnaire dudit Mollinet suivant cession chez Me Claude Martin notaire de Pertuis en mai 1602, confessant avoir été payé par ledit Me Hupais des 42 écus, d'où quittance. Fait en ce lieu, dans la maison de

Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Honoré Thurin et Pierre Sauvan, de ce lieu. [Signé : F Roubaud, H Thurin, Hupais]

Obligation pour Georges Vian bourgeois contre Georges Darbon ménager – f°21

Le 01/03/1602 a comparu Georges Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Georges Vian bourgeois de ce lieu, une demie saumée de conségal mesure de ce lieu, reçue, qu'il promet de rendre au 1^{er} juin. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me Pons May et de Me Pons Verne, de ce lieu. [Signé : P Verne, P May]

Obligation pour Me Jean Candolle contre Laurent Vian – f°22

Le 19/03/1602 a comparu Laurent Vian fils de feu Jacques, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13) la somme de 8 écus 12 sols, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre d'ici la Magdeleine prochaine. Fait et publié en ce lieu, chez Jacques Gueidan père du notaire, en présence d'Isnard Brun et Jean de Poulle de ce lieu. [Signé : L Vian, Candolle]

Le 11/10/1611 acte barré à la demande dudit Candolle, présent, qui fait quittance audit Vian. Acte fait en ce lieu en présence de Brancais Vian et Giraud Panissaud. [Signé : Candolle, L Vian]

Quittance pour Henry Barthélémy contre Brémond Chaine – f°23

Le 19/04/1602 a comparu Bremond Chenard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Henry Barthélémy, la somme de 7 florins suivant estimation faite par les estimateurs modernes de ce lieu pour une chambre appartenant audit Chenard et 27 sols pour les dépenses qui ont été faites par-devant les officiers de ce lieu, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Louis Ange praticien et Claude Jourdan, de ce lieu. [Signé : Henri Barthelemi, Ange]

Obligation pour Antoine Abel contre Jean Marcou de Vitrolles – f°24

Le 29/04/1602 a comparu Jean Marcou du lieu de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a confessé devoir à Antoine Abel, maréchal, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 7 écus et demi qu'il promet de payer, la moitié au 15 août et l'autre moitié à Noël. Cette somme est due pour le prix d'une ânesse poil blanc qu'il hypothèque. Fait et publié en ce lieu, chez Jacques Gueidan « mon pere » en présence de Me Louis Ange praticien et Claude Champ habitant de ce lieu. [Signé : Champ, Ange]

Obligation pour Philippe Astoin contre Joseph Danjou – f°25

Le 29/04/1602 a comparu Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Philippe Astoin, maçon de ce lieu, la somme de 13 florins et demi qu'il promet de payer à la Sainte-Marie-Magdeleine, somme qu'il avait reçue d'où quittance. Fut présence Esprit de Villamus habitant de ce lieu, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me Claude Champ habitant de ce lieu et Jean Vert du lieu de Saint-Paul-lès-Durance (13). [Signé : J Danjou, C Champ, Jehan Verd]

Reconnaissance pour Anne Silvestre et quittance pour Catherine Armelin contre François Besson – f°27

Le 06/05/1602, qu'il soit notoire qu'un contrat de mariage a été reçu par Me Rencureu [Rancurel ?] notaire d'Aix-en-Provence (13), entre François Besson d'Aix-en-Provence et Anne Silvestre de Saint-Maximin (83). A comparu ledit François Besson lequel a confessé avoir reçu de Catherine Armelin du lieu d'Esparron (83), absente, la somme de 50 écus sol à 60 sols pièce pour la dot constituée à sa dite femme par ladite Armelin sa belle-mère ainsi que 30 écus reçu auparavant, d'où quittance de la dot au montant total de 80 écus, et reconnaissance de ladite somme. Fait et publié en ce lieu chez Jacques Gueidan père du notaire, en présence de messire Joseph Jausserand prêtre

de La Bastidonne (84) et Claude Genies ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues. [Signé : François Besson, Jausseran]

Mariage entre Jean Prenier, de Villelaure et Magdeleine Jouvent de La Tour-d'Aigues – f°28

Le 27/05/1602, contrat de mariage entre Jean Prenier fils de feu Jean et de Catherine Felissian, du lieu de Villelaure (84), et Magdeleine Jouvent fille de feu Jean et de Marguerite Sindre habitante de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. La mère de l'épouse donne à sa fille en augment de dot 20 écus à placer sur un fonds qu'elle choisira avec des experts et ce, dans les quinze jours. La mère de l'épouse donne aussi le linge suivant : 10 cannes de toile de « conu » [?] et d'étope, cinq cannes le jour de la consommation du mariage et les autres cinq cannes dans un an à partir d'aujourd'hui. Elle donne une toile, quatre serviettes, un basaque, un travertier, deux linceuls, un plat en étain de maison, une écuelle, une caisse de bois blanc avec sa serrure, une mastre, une eyguire.

A été présent « Juanon » [Jeannon] Jouvent oncle de l'épouse qui a promis de lui donner une émine de blé annone à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine.

A été présent François Romain, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) oncle de l'épouse, lequel a promis 1 écu à recevoir le 1^{er} août.

Jean Gourand, de La Motte-d'Aigues (84), habitant à présent à Mérindol (84) a promis à l'épouse une émine de blé annone à recevoir à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine.

Antoine Peyron, de Roquefure (04) a promis de donner une émine de blé annone d'ici le 15 août.

Marie Jouvent femme d'Huguet Felissian a donné une émine de blé que Marguerite Sindre lui doit qu'ils prendront donc à cette dernière.

Magdeleine Pellegrin femme de Jean Rouet a donné 4 livres de chenevé à payer dans un mois.

Jaume Jourdan de Peypin-d'Aigues a donné une émine de blé annone à payer d'ici la Sainte-Marie-Magdeleine.

Jean Jourdan fils de Guillaume a donné une émine de blé qui a déjà été reçue par l'époux d'où quittance.

Paul Agnel l'un des rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu a donné 55 sols déjà reçus d'où quittance.

Philippe Gaudemar, l'un des autres rentiers, a donné 45 sols, déjà reçus d'où quittance.

La mère de l'épouse et l'époux feront faire à l'épouse un aubergeon d'estamet de Narbonne ainsi qu'une robe, le tout de la couleur choisie par l'épouse pour le jour de la consommation du mariage ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 20 écus ; d'elle à lui 10 écus. Fait et publié en ce lieu dans la maison de Marguerite Sindre et « a plain pied de la rue » en présence d'Antoine Decrose ministre de La Motte-d'Aigues et Mathieu Nel. [Signé : A Decrose, P Agnel]

Mariage entre César Vian et Jeanne Franc – f°33

Le 27/05/1602, contrat de mariage entre César Vian fils de feu Angelin de ce lieu de La Tour-d'Aigues et de feu Catherine Rougon, de ce lieu, et Jeanne Franc fille d'Isnard Franc et de Jeanne Thorame. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Le père de l'épouse assigne en dot à sa fille la somme de 21 écus en trois paies égales, 7 écus le 15 août, puis même somme à la même l'année suivante et celle d'après. La mère de l'épouse donne à sa fille une « saque », trois linceuls, une toile et quatre serviettes. Fut présente Catherine Thorame de ce lieu, tante de l'épouse, qui lui a donné « pour les agreables services qu'elle luy a fait » la somme de 2 écus à payer d'ici le 15 août. Fut aussi présent Martin Thorame, oncle de l'épouse lequel a donné 6 livres de chenevé à payer dans deux mois. Jean Thorame a promis de faire faire 8 cannes de toiles quand les mariés le souhaiteront. Marguerite Bounel a donné 4 livres de chenevé à payer d'ici la fin août. Barthélémy Barbier de ce lieu a donné une émine de conségal à payer d'ici la fin août. Jean Sauvat a donné 8 livres de chenevé et une coupe de vin à payer d'ici la fin août et le vin à la Saint-Michel. Laurent

Rougou de ce lieu a donné 3 florins à payer d'ici la Saint-Michel. Lucrèce Archimbaud a donné 3 livres de chenevé à payer d'ici la fin août. Antoine Martel a donné 5 livres de chenevé à payer d'ici la fin août. L'époux et le père de l'épouse feront faire, en partageant les frais à égalité, un aubergeon et une robe de cordeillat de Languedoc à l'épouse de la couleur qu'elle voudra ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 8 écus sol à 60 sols pièce ; d'elle à lui 4 écus. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison où habite Isnard Franc en présence de messire Laurent Vian prêtre curé de ce lieu et Barthélémy Imbert fournier de ce lieu. [Signé : Vian]

Mariage entre Clément Onde de Cadenet et Clémence Bernard – f°38

Le 18/06/1602, contrat de mariage entre Claude Onde maître menuisier de Cadenet (84), fils de feu Claude Honde et de Catherine de Gap, et « honnête femme » Clémence Bernard veuve de feu Jean Mallet, fille des feus Antoine Bernard et Claudette Gautier de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Fut présent Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu, frère de l'épouse, a promis de donner 160 écus sol à 60 sols la pièce pour la dot de sa sœur comme promis lors de son premier mariage avec ledit feu Mallet, contrat de mariage reçu chez feu Me Georges Vian notaire royal de ce lieu le 04/11/1590. Ledit Bernard paiera 50 écus à la Saint-Michel et le reste par paies de 20 écus par an à partir de l'année suivante le jour de la Saint-Michel. L'époux devra faire faire à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique neuf de la couleur qu'elle choisira et ledit Me Bernard fera faire une chaîne garnie d'ici le jour du mariage ; ces vêtements et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 40 écus ; d'elle à lui 20 écus. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Me Bernard en présence de François Pourchier et de Pons Verne, de ce lieu. [Signé : Bernard, C Hondo, P Verne]

Cession pour Antoine Mallet contre Raymond Plantard – f°41

Le 18/06/1602 a comparu André Armeide peintre habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, « étant toutefois en son lict oppressé de maladie sain de son entendement, ferme parole » lequel pour payer la somme de 10 écus 50 sols qu'il doit à Antoine Mallet de ce lieu suivant acte d'insolventon daté passé entre eux reçu par Me Sauvecane notaire de ce lieu le 28/02/1589 a cédé la somme de 11 écus 45 sols à prendre de Raymond Plantard de ce lieu ainsi que 24 sols pour arrérages de sa pension suivant les actes reçus par Me Hupais le 03/02/1596 et le 03/10/1596. Ledit Armeide confesse avoir reçu 55 sols d'où quittance [pour la différence avec la somme de la cession]. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Pierre Armeide fils dudit André, en présence de Jacques Monier et Claude Chaup habitant de ce lieu. [Signé : Armeide, J Monier, C Chaup, Antoine Mallet]

Procurator pour Jean Gueidan – f°43

Le 21/06/1602 a comparu Jean Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Nicolas Audibert procureur au siège de Forcalquier (04) pour tout ce qui touche au procès qu'il a avec Barthélémy Gueidan comme défendeur. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Jean Gueidan au bourg de ce lieu, en présence de Guillaume Lantelme et Barthélémy Barbier de ce lieu. [Signé : J Gaydan, Guillaume Lantelme]

Procurator pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°44

Le 15/07/1602 s'est assemblé le conseil de ce lieu de La Tour-d'Aigues dans la maison commune par-devant Me Claude Darbon subrogé de Me Georges Thurin lieutenant de juge de ce lieu, à la requête de Jacques Monier et Georges Constans consuls modernes de ce lieu, en présence du capitaine Bernard et de Jean Louis Roy, Jacques Gueidan, Laurent Vian fils de Jacques, Isnard Lantelme, Guillaume Lantelme, Jaume Meyssonier, Vincent May, Barthélémy Berard, Antoine Martiny, Henry Meyran, Antoine Astoin, Grégoire Richaud, Antoine Richier, Me Pons May, Claude

Bouzon, Louis Allard, Pascal Sicard, Claude Gavaudan, tous habitants de ce lieu. La proposition faite touche à l'emprunt fait à dame Marguerite de Pontevès dame de Janson ainsi qu'au sieur de Janson son fils de 350 charges de blé qui ont été baillées en paiement à plusieurs créanciers de la communauté. Ladite dame et ledit sieur en demandent le paiement et étant donné que la communauté a plusieurs autres dettes et arrérages de pension qui la pressent pour en recevoir le paiement, la communauté demande de liquider la dette envers la dame de Janson pour le prix que valait le blé au temps de l'expédition et le prix de ce blé sera transformé en capital d'une pension annuelle et perpétuelle au denier douze. Pour passer cet accord la communauté nomme pour procureurs Jean Louis Roy, Jacques Gueidan, Laurent Vian fils de Jacques et Pascal Sicard, présents afin qu'ils aillent à Pertuis (84) pour passer cet acte. Fait et publié audit lieu, en présence de messire Jacques Giraudon prêtre du lieu de Mane (04) et Me Pierre Bertrand notaire apostolique de Mormoiron (84). [Signé : Darbon, George Constans, J Monier, Sicard, Gavaudan, L Vian, P May, B Roy, V May, JL Roy, I Lantelme, J Giraudon, Loys Alard]

Procuracion pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°47

Le 11/08/1602 s'est réuni le conseil de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues dans la maison claustrale de ce lieu par-devant Me Georges Thurin lieutenant de juge de ce lieu, à la requête de Georges Constans et Jacques Monier consuls, en présence de Jean Louis Roy, Me Georges Bernard notaire, Guillaume Sauvecane, Claude Gavaudan, Jacques Gueidan, Claude Darbon, Jean Allemand, Laurent Vian fils de Jacques, Elzias Philip, Vincent May, Guillaume Lantelme, Pascal Sicard, Guillaume Escoffier, Antoine Abel, Guidon Mombriion, Elzias Franc, Jaume Meyssonier, Honoré Roux, Barthélémy Berard, Pons Verne, Honoré Thurin, Louis Allard, François Velixandre, Barthélémy Voulonne, Antoine Astoin, Michel Long, Laurent Plantard, Jean Pourchier, Gaspard Reboul, François Meyssonier, Brancais Vian, Jean Roux fils de Catherin, François Solliers, Georges Besson, Laurent Solliers, Jacques Silve, Laurent Lantelme, Jaumet Germain, Martin Thorame, Balthazar Mallet, Jean Solliers, Henri Meyran, Nicolas Barthélémy, Denis Daumas, Jaumet Gounache, Antoine Courenc sergent royal, Dominique Delaup, Jean Bues, Vincent Barrière, Roman Guion, Jaume Gras, Georges Meyssonier, Melchion Vallette, Guillaume Germain, Antoine Richier, Claude Fournier, tous habitants de ce lieu faisant l'entier conseil général de ce lieu. Les consuls ont montré au conseil que suivant l'emprunt fait à dame Marguerite de Pontevès et au sieur de Janson son fils de 350 charges de blé annone et souhaitant que ce blé soit évalué au prix au moment de l'expédition pour le transformer en pension annuelle au denier douze ont constitué pour procureurs Jacques Gueidan, Jean Louis Roy, Laurent Vian fils de Jacques et Pascal Sicard, présents pour aller à Pertuis (84) s'occuper de la vente de la pension à ladite dame et à son fils. Fait et publié audit lieu en présence de sieur Bonfils [prénom manquant] écuyer d'Aix-en-Provence (13) et Me Pierre Bertrand de Mormoiron (84). [Signé : H Thurin, L Vian, B Iccard, Bertrand, Sicard, J Monier, George Constans, V May, Gavaudan, Bonfilz]

Achat pour Romain Ricard du lieu de Vitrolles habitant à Peypin-d'Aigues contre Michel Mayen de La Tour-d'Aigues – f°51

Le 02/11/1602 a comparu Michel Mayen de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel avec la présence de Jeanne Fillade sa femme, présente, a vendu à Roman Ricard habitant de Peypin-d'Aigues (84), présent, une vigne audit Peypin-d'Aigues quartier de Lapallun de deux hommes ainsi qu'un coin de vigne au même quartier de cinq hommes, confrontant vigne et terre de Daniel Furet, vigne des hoirs de Jaumet Besson et le chemin public allant de Peypin-d'Aigues à Grambois ; un coin de terre aux Aires d'environ deux cosses confrontant les hoirs d'Antoine Ollivier et terre de Georges Thurin [?] ; une maison audit Peypin-d'Aigues d'haut en haut confrontant les hoirs d'Huguet Estallier et coin de terre de Guillaume Silvestre. La vente est faite pour le prix de 14 écus à 60 sols pièce que l'acheteur a promis de payer en quatre paies égales, trois écus et demi à la Sainte-Marie-Magdeleine et ainsi de suite à la même date chaque année. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jacques

Gueidan père du notaire, en présence de Jean Martin fils de Pierre et d'Etienne Ferad. [Signé : J Martin]

Le 02/11/1604 a comparu ledit Mayen lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu dudit Ricard de Vitrolles-en-Luberon (84) la somme de 21 francs soit deux paies, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Gaspard Laydet et Guillaume Darbon. [Signé : Darbon]

Le 27/01/1610 a comparu Jeanne Fillade veuve de Michel Mayen, et Jean Mayen son fils héritier dudit feu Michel, lesquels ont confessé avoir reçu de Roman Ricard de Peypin-d'Aigues (84) la somme de 21 livres qu'il a payé à Barthélémy Beraud de ce lieu pour le prix d'une ânesse que ledit feu Michel Mayen avait acheté. Fait en ce lieu en présence de Pierre Jourdan et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan]

Reconnaissance pour Jeanne Fillade contre Michel Mayen – f°54

Le 02/11/1602, suivant le contrat de mariage passé entre Michel Mayen du lieu de La Tour-d'Aigues et Jeanne Fillade du lieu de Peypin-d'Aigues reçu par Me Hupais notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, l'épouse s'était constituée en dot tous ses biens et droits et entre autres choses une vigne de deux hommes, une vigne de cinq hommes et une maison le tout à Peypin-d'Aigues. Ces possessions ont été vendues ce jour par ledit Mayen avec le consentement de sa femme en acquittement de leurs dettes. L'époux fait reconnaissance à sa dite femme de la somme de 14 écus du prix des biens vendus, à 60 sols pièce, qu'il a assuré sur une terre en ce lieu quartier des Mollières de la contenance de 3 saumées mesure de dextre confrontant terre des hoirs du conseiller Guiran, de Jean Roux fils de Catherine et de Vollaire [prénom manquant]. Il souhaite que cette terre soit hypothéquée à sa femme. Acte fait et publié en ce lieu, chez Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Jean Martin fils de Pierre et Etienne Fillade de ce lieu. [Signé : J Martin]

Quittance pour Jean Roux de La Tour-d'Aigues contre François Panet de Montjustin habitant La Tour-d'Aigues – f°55

Le 07/11/1602 a comparu François Panet du lieu de Montjustin (04) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 10 écus et ce en 20 coupes de vin, d'où quittance et demande que l'acte d'obligation reçu par Me Jean Gilly notaire de Pertuis (84) de 10 écus pour prêt audit Roux soit barré. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Jean Vert de Saint-Paul-lès-Durance (13) et Jean de Poulle habitant de ce lieu. [Signé : Jehan Verd]

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°57

Le 10/11/1602 le conseil de la communauté de La Tour-d'Aigues s'est assemblée ce matin à 9h dans la maison commune dudit lieu par-devant Me Georges Thurin lieutenant de juge, à la requête de Jacques Monier et Georges Constans, consuls modernes de ce lieu, en présence de Jean Louis Roy, Laurent Vian fils de Jacques, Pascal Sicard, Antoine Richier, Me Guillaume Sauvecane, Michel Rodde, Me Elzias Ollivier, Me Jean Brun, Vincent May, Jean Canard, Guillaume Lantelme, Jean Roux dit Fillon [ou Villon], Jean Pourchier, Jean François Bouzon, Me Pons May, Jean Martin fils de Pierre, Antoine Astoin, Jean Thorame, Laurent Solliers, Isnard Lantelme, Pierre Escoffier, Jaumet Germain, Guillaume Germain, Jaume Meyssonier, Guidon Mombriion, Jean Bues, Louis Allard, Pierre Gaillard, tous habitants de ce lieu. Etant poursuivis par le capitaine Faulx agent de la dame d'Ourches ainsi que par le sieur de Barsac et Me Bonaud apothicaire de Pertuis (84) et le sieur Cadenette d'Avignon (84) pour les dettes de la communauté qui a besoin d'emprunter pour les rembourser. Le conseil a député Me Georges Thurin et les consuls, Jean Louis Roy, Me Guillaume Sauvecane et Me George Bernard notaire ainsi que Pascal Sicard et Laurent Vian fils de Jacques ou quatre d'entre eux pour aller à Aix-en-Provence (13) et emprunter jusqu'à 1200 écus en échange d'une pension perpétuelle, de traiter avec le sieur de Cadenette pour la somme qui lui est due. Le conseil nomme comme procureurs Me Georges Thurin, Jacques Monier et Georges Constants consuls, Me Georges Bernard, Me Guillaume Sauvecane et Pascal Sicard ainsi que Laurent Vian

fils de Jacques, présents sauf ledit Me Bernard pour faire ce que dessus. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Pierre Bertrand de Mormoiron (84) et messire Mathieu Monard prêtre de Villes (84). [Signé : Thurin, J Monier, G Constans, JL Roy, P Bertrandi, V May, Olivier, L Vian, M Rodde, Sauvecane, P May, M Monard, Sicard]

Ratification faite la communauté de La Tour-d'Aigues à Me de Janson – f°60

Le 10/11/1602 le conseil de la communauté de La Tour-d'Aigues s'est réuni dans la maison commune dudit lieu par-devant Me Georges Thurin, lieutenant de juge, à la requête de Jacques Monier et Georges Constans consuls modernes de ce lieu, en présence de Jean Louis Roy, Laurent Vian fils de Jacques, Pascal Sicard, Antoine Richier, Me Guillaume Sauvecane, Michel Rodde, Me Elzias Ollivier, Me Jean Brun, Vincent May, Jean Canard, Guillaume Lantelme, Jean Roux dit Fillon, Jean Pourchier, Jean François Bouzon, Me Pons May, Jean Martin fils de Pierre, Antoine Astoin, Jean Thorame, Laurent Solliers, Isnard Lantelme, Pierre Escoffier, Jaumet Germain, Guillaume Germain, Jaume Meyssonier, Guidon Mombriion, Jean Bues, Louis Allard et Pierre Gaillard, lesquels suivant la délibération du conseil et la procuration faite aux consuls ont passé des actes d'obligation envers le sieur de Janson pour 116 écus 40 sols de pension pour un capitaine de 1400 écus suivant acte reçu par Me Ollivier notaire de Pertuis (84) du 04/09/1602, lesquels membres du conseil ont ratifié ladite obligation. Fait et publié audit lieu en présence de Me Pierre Bertrand de Mormoiron (84) et messire Mathieu Monard prêtre de Villes (84). [Signé : G Constans, Thurin, J Monier, L Vian, JL Roy, M Monard, M Rodde, Sauvecane, P May, Sicard, Bertrandi]

Compte-final fait par Paul Agnel, Laurent, Philippe et Jean Gaudemar rentier des droits seigneuriaux du présent lieu de La Tour-d'Aigues – f°62

Le 11/11/1602 Me Elzias Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues a sous-arrenté à Paul Agnel, Laurent, Philippe et Jean Gaudemar fermiers modernes des droits seigneuriaux de ce lieu les droits de ceusses et septains tant en ce lieu qu'à La Bastidonne suivant acte reçu par Me Hupais notaire de ce lieu le 27/05/1600 pour 5 ans et 5 perceptions et bien que depuis il ait quitté la ferme de ces droits auxdits fermiers mais ayant reçu des perceptions dudit arrentement, il a fait son compte-final ce jour. Ledit Olivier leur doit 35 charges de blé annone d'une valeur totale de 135 écus sol à 60 sols pièce et ce pour les deux premières années dudit arrentement. En déduction de cette somme, le capitaine François Roux de Pertuis (84), présent, cède aux fermiers, payant pour ledit Olivier la somme de 43 écus que la communauté de ce lieu lui doit et qu'elle a été condamnée à lui payer par procès-verbal du commissaire député à la réduction. Ledit Olivier doit encore 92 écus qu'il promet de payer d'ici Pâques. Les fermiers lui prorogent ainsi le paiement jusqu'à Pâques. Ledit Roux et Me Antoine Ollivier notaire royal de Pertuis (84) se portent pleiges pour lui. Fait et publié en ce lieu, dans le château et dans la chambre où demeurent lesdits rentiers, en présence de Jacques Ollivier de ce lieu et Me Denis Fabre sergent royal de Jouques (13). [Signé : Olivier, Olivier, Gaudemar, Agnel, Fabre, F Gaudemar]

Quittance pour Me Gaspard Hupais notaire royal de La Tour-d'Aigues contre Paul Agnel rentier des droits seigneuriaux – f°65

Le 12/11/1602 a comparu Paul Agnel marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme ancien fermier des droits seigneuriaux de ce lieu a confessé avoir reçu de Paul Danjou habitant de ce lieu et des mains de Me Gaspard Hupais notaire royal de ce lieu, présent, la somme de 22 écus et demi, à 60 sols pièce, en paiement du droit de lodz et trézain dû audit Agnel suite à la collocation faite par ledit Danjou en qualité de cessionnaire de demoiselle Delphine Marsal femme de Me Jacques Jacquet de la ville de Pertuis (84), collocation datée du 01/02/1595. Depuis lesdits biens ont été vendus par ledit Danjou à Claude Bouzon et ses enfants suivant acte reçu par Me Hupais le 16/10/1598 puis ils ont été cédés audit Me Hupais par acte reçu par Me André Jehan notaire de Pertuis du 23/10/1602. Ledit Me Hupais doit payer les droits de lodz dus à cause de la collocation et les arrérages de taille suivant son acte. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans

la boutique d'Elzias Franc menuisier en présence dudit Franc et de Pascal Sicard, de ce lieu. [Signé : Elzias Francou, Hupais, Sicard, P Agnel]

Quittance pour François et Jean Darbon contre Jean Delarmet de Valensole – f°67

Le 16/11/1602 a comparu Jean de Larmet, marchand de Valensole (04), lequel a confessé avoir reçu de François et Jean Darbon, absent, présente Marie Boffier femme de François Darbon, la somme de 17 écus que lesdits Darbon lui devaient pour le prix d'un bœuf et d'une vache vendus suivant acte reçu par Me Etienne Leautard notaire de Valensole pour ledit prix de 17 écus. Cette somme a été payée en plusieurs fois, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire en présence de Jean Etienne et Henry Darbon marchand de ce lieu. [Signé : Jehan Delermet, Darbon]

Obligation pour François Brun marchand de La Tour-d'Aigues habitant Pertuis contre Pierre Gaillard de La Tour-d'Aigues – f°68

Le 16/11/1602 a comparu Pierre Gaillard, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Brun marchand habitant Pertuis (84), deux saumées de conségal mesure « dudit » [Pertuis ?] et mesure courante qu'il a bien reçues, d'où quittance, et qu'il promet de rembourser d'ici Pâques. Acte fait et publié en ce lieu dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire en présence de Barthélémy Icard et André Plantard. [Signé : F Brun, B Icard]

Le 17/08/1604 ledit François Brun a confessé avoir reçu dudit Gaillard lesdites deux saumées de conségal d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Melchion Vallette habitant de ce lieu et Etienne Margailan de ce lieu. [Signé : F Brun]

Arrentement pour Claude Reynaud contre Guillaume Jacquesme de Pertuis – f°69

Le 16/11/1602 a comparu Claude Reynaud marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Guillaume Jacquesme, de Pertuis (84), une terre en ce lieu quartier des Plaines de Veade de 24 saumées de mesure de dextre pour 7 ans et 6 récoltes à partir de ce jour et se terminant au même jour pour une rente annuelle de 2 saumées de conségal et 1 saumée d'annone payable à chaque Magdeleine à partir de l'année prochaine. Il devra payer les cosses et tailles qui seront déduites de la rente et si celles-ci sont supérieures à la rente, il n'aura pas à payer la différence. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Jean Martin fils de Pierre et de Guillaume Garnaud de ce lieu. [Signé : Claude Reynaud, J Martin, Garnaud]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre le capitaine Pons Constantin procureur au nom de dame Laurence de Simiane dame d'Ourches – f°71

Le 20/11/1602 a comparu le capitaine Pons Constantin de Saint-Gervais (38) procureur de dame Laurence de Simiane dame d'Ourches veuve de maître Rostan d'Urre vivant sieur d'Ourche, suivant procuration reçue par Me Pierre Imbert notaire royal de Gordes (84) du 26/03/1602, chargé de recouvrer les dettes dues à ladite dame, lequel a confessé avoir reçu des consuls et communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues et des mains de Vincent May son trésorier, sur l'argent emprunté ces jours passés à maître Thomas Estienne conseiller du roi au siège général d'Aix-en-Provence (13), la somme de 400 écus en ducats à 55 sols pièce, somme retirée par ledit capitaine Constantin suivant la condamnation faite par le commissaire à la réduction des dettes et en déduction des arrérages de pension que la communauté doit à ladite dame, d'où quittance. Ledit capitaine Constantin consent alors à la relaxation des prisonniers et des gageries des meubles et pourceaux saisis en ce lieu. Il remet aussi audit May deux mandats faits à ladite dame, l'un de 200 écus adressant à Pascal Sicard trésorier de 1601 en date du 05/11/1601, de laquelle somme ledit capitaine en a reçu 100 écus le 10/04/1602 suivant une quittance reçue par Me Bernard notaire de ce lieu et l'autre mandat de 300 écus adressant audit May trésorier de cette année en date du 21/07/1602, lesdits mandats ayant été faits à ladite dame en déduction tant du courant que du capital de sa pension et

des arrérages sans préjudice pour ladite dame des intérêts qui pourraient lui être dus. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Georges Vian l'un des consuls, en présence d'Alexandre Martelly écuyer d'Aix-en-Provence et Jacques Gondon de Saignon (84). [Signé : Dufau, Viany, G Constans, J Gondon, Alexandre Martelly, V May]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre le capitaine Pons Constantin procureur de dame Laurence de Simiane, dame d'Ourches – f°73

Le 20/11/1602 a comparu le capitaine Pons Constantin procureur de dame Laurence de Simiane dame d'Ourches, suivant procuration reçue par Me Pierre Imbert notaire de Gordes (84) en date du 26/03/1602, lequel a confessé avoir reçu des consuls et communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et des mains de Vincent May, présent, de l'argent emprunté à Me Thomas Estienne conseiller du roi au siège général de la ville d'Aix-en-Provence (13) la somme de 32 écus à 60 sols pièce pour les dépens qu'il a fait au logis où pend pour enseigne le cheval vert en ce lieu pour douze jours et huit jours avec un sergent et trois témoins et pour être allé et revenu au lieu de Reillanne (04) et Villemus (04) pour faire la séquestration des pourceaux, ayant payé au sergent pour 9 jours de travail 6 écus et aux trois témoins pour déplacer les biens mis en gagerie et pour les trajets auxdits Reillanne et Villamus ainsi que pour le séquestre des pourceaux suivant quittance, ainsi que pour déduire les frais et dépenses lorsqu'il a fallu mener les prisonniers à Pertuis (84) et autres vacations. Somme de 32 écus reçue en ducaton à 55 sols pièce, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Georges Vian l'un des consuls en présence d'Alexandre Martelly écuyer d'Aix-en-Provence et Jacques Gondon de Saignon (84). [Signé : Dufau, J Gondon, Viany, Alexandre Martelly, G Constans, V May]

Cession pour Antoine Safellin sieur de Saint-Martin-de-Lignosc contre Claude Reynaud – f°75

Le 20/11/1602 a comparu Claude Reynaud habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour s'acquitter de la somme qu'il doit à Antoine Safellin sieur de Saint-Martin-de-Lignosc de la ville de Forcalquier (04), présent, à savoir 90 écus avec intérêts et dépens suivant sentence pour laquelle ledit Reynaud avait obtenu garantie à l'encontre de Jean Ollivier et Berteyron et Barthélémy Granier, lesquels ont été condamnés par ladite sentence d'en relever ledit Reynaud. Ledit Reynaud cède audit sieur de Saint-Martin la somme contenue dans la sentence à recouvrer de Jean Ollivier et Jean Antoine Berteyron et Barthélémy Granier de Manosque (04, d'où quittance pour un montant total de 95 écus avec les intérêts et dépens. Ledit Reynaud y exclut les dommages et intérêts qu'il prétend « luy estre deubz pour raison de son emprisonnement a l'ancontre desditz Ollivier, Berteyron et Granier ». Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire en présence du capitaine Charles Ferrat de Moustiers (04) et Me Elzias Franc de ce lieu. [Signé : St Martin, Ferrat, Claude Reynaud, Elzias Francou]

Compromis entre André Plantard de La Tour-d'Aigues et Charles [sic, Guillen ou Guillaume] Germain – f°77

Le 02/12/1602 qu'il soit notoire qu'un procès est prévu entre Guillaume Germain époux de Guillaumée Plantard, demandeur en droit de légitime sur les biens et héritage de François Plantard son père et sur les biens d'Isabeau Millat sa mère, d'une part ; et, et André Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues habitant Pertuis (84), demandeur « en lettres royaulx de repudiation d'éritage de feus Francois Plantard son pere » et héritier de feue Isabeau Millat sa mère. Ledit Germain en la qualité ci-dessus et ledit André Plantard ont nommé pour arbitres Me Claude Darbon de ce lieu pour ledit Germain et Honoré Thurin de ce lieu pour ledit Plantard, qui trouveront un compromis tant sur la collocation par ledit André Plantard sur le bien d'Isabeau Millat sa mère que sur le contrat de mariage de Guillaumée Plantard femme dudit Germain que sur le droit de légitime de celle-ci sur le bien de François Plantard et d'Isabeau Millat ses parents. Les arbitres se décideront dans les 15 jours avec possibilité de prendre une tierce personne s'ils ne sont pas d'accord. Les parties

devront se soumettre à l'arbitrage sous peine de 60 livres d'amende, moitié au procureur, moitié à l'autre partie. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me Antoine Courenc sergent royal de ce lieu et Me Jean Coussin de ce lieu. [Signé : Andre Plantar, Jehan Coussin, Courenc]

Achat pour Jean Roux contre Nicolas Roux – f°80

Le 05/12/1602 a comparu Nicolas Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, habitant Pertuis (84), lequel a vendu à Jean Roux de ce lieu, présent, une terre de dix émines en ce lieu quartier du Revest confrontant Me Gaspard Hupais, le chemin allant à Peypin-d'Aigues et terre dudit Roux acheteur ; un coin de terre de quatre émines mesure de dextre en ce lieu quartier du Revest nommé aussi Clout du Peyrol confrontant terre des hoirs de Me Meollon, terre de Me Brogier [ou Bregier] de Pertuis et ldit Roux acheteur ; une vigne de cinq hommes en ce lieu quatre de La Garrigue confrontant vigne de François Pazier et vigne de Jean Brigas. Ladite vente est faite pour le prix de 8 écus que ledit Jean Roux promet de payer d'ici Pâques. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Jean Vert de Saint-Paul-lès-Durance (13) et Georges Meysonier de ce lieu. [Signé : GM, Jehan Verd]

Obligation pour Jaumet Monier contre Michel Long – f°83

Le 07/12/1602 a comparu Michel Long de ce lieu de la Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jaumet Monier de ce lieu, absent, la somme de 72 francs, somme reçue en prêt amiable, qu'il promet de payer à la Toussaint. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Claude Jourdan et Gaspard Blanc, de ce lieu. [Signé : Gaspard Blanc]

Quittance pour la communauté de Grambois contre Me Gaspard Hupais notaire royal de La Tour-d'Aigues – f°84

Le 09/12/1602 a comparu Me Gaspard Hupais notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme rétrocessionnaire de Jean Richard de Peypin-d'Aigues, a confessé avoir reçu de la communauté de Grambois (84) et des mains de Me Benoît Rolland leur trésorier, la somme de 35 livres 9 sols cédée audit Me Hupais par ledit Me Richard qui lui avait été cédée par Vincent May, somme due suivant l'ordonnance du conseiller Estienne commissaire député à la réduction des actes et révision des comptes du lieu de Grambois, ainsi que 8 livres et demi pour les dépenses exécutives soit au total 43 livres 19 sols, somme reçue provenant de la vente du blé prêté à ladite communauté par le sieur de Janson, d'où quittance sans préjudice des intérêts auxquels ledit Hupais prétend. Ce dernier se sépare de toutes les saisies faites en son nom pour le remboursement desdites sommes. Fait et publié en ce lieu, dans le logis où pend l'enseigne de la croix blanche en présence de Jean Martin dit Quichon et Guillaume Garnaud de ce lieu. [Signé : Garnaud, Hupais, Roulland]

Achat pour Antoine Vassal contre Honoré Roux – f°85

Le 10/12/1602 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Antoine Vassal cordonnier de ce lieu, présent, une aire en ce lieu quartier des Aires d'une cosse et demi confrontant les hoirs de Louis Roux du levant et l'aire dudit acheteur. La vente est faite pour le prix de 2 livres et 2 sols, somme reçue d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire en présence de Grégoire Richaud et François Velixandre, de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal, Honorat Rous]

Sous-arrentement pour Barthélémy Gueidan contre Simon Girard de Pertuis – f°88

Le 13/12/1602 a comparu Barthélémy Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sous-arrenté, suite à son acte d'arrentement chez ce notaire avec Jacques Sicard, à Simon Girard de Pertuis (84), présent, un pré que ledit Gueidan tient en arrentement, d'une soucherade et demi en ce lieu quartier du Couvent pour trois ans et trois récoltes à partir du 28/01/1603 pour une rente annuelle de 22 florins à payer à chaque 15 août. Ledit Girard ne pourra couper aucun bois sauf

deux piboules qu'il pourra élaguer cette année seulement et pourra prendre le bois mort. Il devra nettoyer le fossé dudit pré tous les ans suivant la coutume. Il devra « maintenir » les arbres fruitiers qui se trouvent dans le pré. Ledit Girard pourra rompre la moitié dudit pré à son plaisir ou le maintenir. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me Honoré Thurin et Jean Pascal habitant de ce lieu.
[Signé : Barthom Gaydan, H Turin]

1603

Pas d'acte en 1603

Dette pour Jean Martin fils de feu Pierre contre Michel Daunis – f°90

Le 13/03/1604 a comparu Michel Daunis de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Martin fils de feu Pierre présent, la somme de 20 écus soit 60 livres pour l'achat de deux vaches poil rouge, reçues et pour de le payer il lui cède 60 livres à prendre de Jean Roy de La Bastidonne (84) que ce dernier lui doit suivant obligation chez Me Codoneau notaire de Pertuis (84). Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Georges Constans et Pierre Constans, de ce lieu. [Signé : J Martin]

Achat de pré pour Jaume de Villamus habitant de La Tour-d'Aigues contre Jean Roux – f°91

Le 10/05/1604 a comparu Jean Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jaume de Villamus habitant de ce lieu, présent, un coin de pré quartier de Bédarride confrontant pré du capitaine Ferdinand Bon, terre de Jean Sauvecane et chemin allant au Real, de la contenance d'environ deux émines et deux émines de terre. La vente a été faite pour le prix de 21 livres que ledit Roux a reçu d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me Jean de Bruchis chirurgien de Saint-Saturnin (84) et Claude Rigot maçon de Beaumont-de-Pertuis (84). [Signé : J de Bruchies]

Obligation pour Antoine Girard de Pertuis contre Pierre Durand habitant de La Tour-d'Aigues – f°94

Le 17/05/1604 a comparu Pierre Durand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Girard de Pertuis (84), absent, suivant l'accord d'une rente que ledit Durand doit audit Girard en blé pour l'année passée, savoir une saumée de seigle qu'il promet de payer au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me Jean de Bruchis chirurgien de Saint-Saturnin (84) et Jean Vert de ce lieu. [Signé : J de Bruges, Jehan Verd]

Quittance et prorogation pour Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque contre François Pourchier et Valentin Clemens – f°95

Le 05/06/1604 ont comparu François Pourchier et Valentin Clément marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 30 écus suivant acte d'obligation pour la vente de bœufs dont il eut procès et poursuites pour le paiement. Ils ont reçu 20 écus précédemment d'où quittance et ils ont prorogé la somme des 31 livres restantes pour l'entier paiement que ledit Bret devra payer d'ici le 1^{er} juillet. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me Pons Verne et Bernard Constans. [Signé : P Verne, Constans]

Le 20/11/1623 acte de prorogation barré à la demande desdits Pourchier et Valentin Clemens, ce dernier étant dans son lit malade, et qui a dit avoir été payé par ledit Bret. Fait en ce lieu en présence de Me Louis Ange praticien de ce lieu et Salomon Jourdan et Joseph Aubion. [Signé : Ange]

Mariage entre Jean Roux du lieu du Castellet et Marquette Turcan d'Esparron-la-Bâtie – f°97

Le 17/06/1604, contrat de mariage entre Jean Roux du lieu du Castellet (04) fils des feus Jacques et Jeanne Thopin du Castellet, et Marquette Tourcane du lieu d'Esparron-la-Bâtie (04) fille des feus Jaume Tourcat et Françoise Daumas. L'épouse est assistée de Louis Garsin de Clamensane (04) son cousin. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. L'époux devra faire faire à l'épouse une robe et un aubergeon de cordeillat du pays pour le jour du mariage de la couleur choisie par l'épouse ; ces vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Fut présent Honoré Bressier parent de l'épouse, sa cousine, lequel lui a donné 2 coupes de vin à prendre fin novembre. Ledit

Louis Garcin, cousin de l'épouse, lui a donné un « tardon de la presante a[nnée ?] » à prendre d'ici le mois de juin. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 45 livres ; d'elle à lui 21 livres. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison où habite ledit Honoré Bressier, en présence de Jean Brigas de ce lieu et de Giraud Panisset de ce lieu. [Signé : Brigas]

Obligation pour Barthélémy Barbier de La Tour-d'Aigues contre Michel David de La Tour-d'Aigues – f°101

Le 05/09/1604 a comparu Michel David habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir en prêt amiable à Barthélémy Barbier de ce lieu, présent, la somme de 12 livres 12 sols, somme reçue, qu'il promet de rendre, moitié à la Saint-Michel et moitié au premier jour du Carême suivant. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Guillaume Morel sergent ordinaire de Cabrières-d'Aigues (84) et Jean Mallan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Morel]

Mègerie pour Me Jean Brun contre François Darbon – f°102

Le 12/10/1604 a comparu François Darbon ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Jean Brun présent, toute la semence qui est dans les terres qu'il tient en arrentement de Me Pascal Sicard de ce lieu quartier de La Taulière et que ce blé a été semé dans ces terres dont la récolte sera partagée entre lesdits Darbon et Brun à parts égales. Ledit Brun lui paie 16 sols par saumées et ledit Darbon s'occupera de toutes les factures et récupérera les pailles. Ledit Brun devra engager un homme pour la semence et la coupe du blé qu'il paiera et que ledit Darbon nourrira. Les taxes de caulage et la dîme seront partagées. Le blé sera entreposé dans l'aire de Louis Pourchier dans sa métairie audit quartier. Ledit Brun a aussi donné audit Darbon une saumée de blé qu'il promet de lui rendre fin mai. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Claude Ferrier de ce lieu et Jean Roux de ce lieu. [Signé : Brun, Claude Ferrier]

Le 11/08/1606 a comparu ledit Me Jean Brun lequel a confessé avoir reçu de François Darbon son méger, présent, tout le blé dudit acte de mègerie, d'où quittance. Ledit Darbon lui fait aussi quittance de toutes les factures et paies. Fait en ce lieu en présence de François Blanc et Peyron Ferrat de ce lieu. [Signé : Brun, Franc Blanc]

Obligation pour Me Pons May chirurgien contre Guillaume Germain – f°104

Le 18/10/1604 a comparu Guillaume Germain tisseur à toile de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir en prêt amiable à Me Pons May chirurgien de ce lieu, la quantité d'une charge de conségal, reçue, qu'il promet de payer d'ici le 1^{er} mai. Il hypothèque sa récolte d'une terre en ce lieu quartier de Badarel. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Laurent Mathieu habitant de Manosque (04) et de Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : P May]

Le 30/09/1605 a comparu Me Pons May lequel a confessé avoir reçu dudit Germain, présent, ladite saumée de conségal d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Maximin Vallete et Brémond Chenard. [Signé : P May, Chenar]

Obligation pour Me Pons May contre David Mure – f°105

Le 18/10/1604 a comparu David Mure de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, la quantité d'une saumée et demi de conségal et trois livres en argent, le tout reçu, qu'il promet de rendre d'ici le 1^{er} mai. Il hypothèque ses récoltes en ce lieu. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Laurent Mathieu de Manosque (04) et de Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : P May]

Le 13/10/1605 a comparu Me May ledit a reçu tout ce que dessus dudit Mure, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Louis Jourdan et François Blanc. [Signé : P May, L Jourdan]

Obligation pour Jean Meollon écuyer d'Aix-en-Provence et Paul Agnel rentier des droits seigneuriaux et Jacques Gondon contre Jean Marcou de Cabrières-d'Aigues – f°106

Le 23/10/1604 a comparu Jean Marcou de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Meollon écuyer d'Aix-en-Provence (13), Paul Agnel et Jacques Gondon, rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, la somme de 40 francs au prix d'une paire de bœufs qu'il a achetée auxdits rentiers et promet de payer à la Toussaint de l'année prochaine. Acte fait et publié en ce lieu dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me Claude Darbon praticien et Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Meoilhon, P Agnel, Darbon]

Obligation pour Me Jean Brun contre Georges Constans – f°107

Le 24/10/1604 a comparu Georges Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jean Brun sergent royal de ce lieu, présent, une saumée de blé annone, reçue, qu'il promet de rendre d'ici le 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Guillaume Darbon et Jean Crespin habitant de ce lieu. [Signé : G Constans, Darbon, Brun]

Le 03/12/1605 a comparu Me Jean Brun lequel a confessé avoir reçu la somme dudit acte des mains dudit Georges Constans, présent, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jaume Monier et Antoine Aubion, de ce lieu. [Signé : G Constans, Brun]

Obligation pour Me Jean Brun contre Louis Pourchier – f°108

Le 25/10/1604 a comparu Louis Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jean Brun sergent royal de ce lieu, présent, une saumée de blé annone et une saumée de conségal, reçues, qu'il promet de payer d'ici le 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de messire Jean Broucard prêtre et de Laurent Vian de ce lieu. [Signé : Brun]

Le 30/03/1606 a comparu ledit Me Brun lequel fait quittance audit Pourchier pour le blé et le conségal. Fait en ce lieu en présence de Me Louis Lange praticien et Louis Roux de ce lieu. [Signé : Ange, Brun]

Obligation pour Me Jean Brun contre Auban Rebouillon – f°109

Le 25/10/1604 a comparu Auban Rebouillon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jean Brun sergent royal de ce lieu, présent, une charge et demi de blé annone, reçue, qu'il promet de payer le 1^{er} mai. Fut présent Valentin Clément, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de François Pourchier et de Jean Voulaire, de ce lieu. [Signé : Brun]

Le 19/10/1609 acte barré à la demande dudit Me Brun qui fait quittance audit Rebouillon. Acte fait et publié en ce lieu chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Jean Sicard. [Signé : Brun]

Dette pour Me Jean Brun contre Jaume Luc – f°110

Le 26/10/1604 a comparu Jaume Luc de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jean Brun sergent royal de ce lieu, la quantité d'une demie charge de blé annone, reçue, qu'il promet de payer d'ici le 1^{er} mai avec hypothèque de ses récoltes en ce lieu. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de messire Jean Broucard prêtre et Laurent Vian, de ce lieu. [Signé : Brun, Brocardy, L Vian]

Le 19/10/1605 acte barré à la demande dudit Me Brun confessant avoir été payé, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de messire Jean Broucard et de Me Louis Sauvecane de ce lieu.

Obligation pour Me François et Jean Brun contre Pierre Thomé et Georges Roux – f°111

Le 26/10/1604 ont comparu Pierre Thome de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) son rentier, lesquels ont confessé devoir à Jean et François Brun, frères, de ce lieu, présents, savoir audit Jean une saumée et demi de blé annone et audit François une saumée et demi de conségal, reçues, qu'ils promettent de payer d'ici le 1^{er} mai. Ils hypothèquent les récoltes de la métairie de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). Fait et publié en ce lieu dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire en présence d'Esprit Bonin de Grambois (84) et Guidon Mombriion, de ce lieu. [Signé : F Brun, Brun, Bonin]

Le 25/08/1605 ledit Me François Brun ayant charge de Jean Brun son frère a confessé avoir reçu dudit Pierre Thome la somme pour le blé et conségal, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me Pons May et de Brémond Chenard. [Signé : F Brun, P May, F Brun [signe deux fois]]

Obligation pour Me Pons May contre Jean Voulaire – f°112

Le 30/10/1604 a comparu Jean Voulaire « leyne » [l'ainé] travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, absent, une demie saumée de conségal, reçue, qu'il promet de rendre d'ici la fin avril. Il hypothèque ses récoltes en ce lieu. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Mathieu Nel et Esprit Gasquet, tous de ce lieu.

Obligation pour Me Jean Brun contre François Darbon – f°113

Le 02/11/1604 a comparu François Darbon ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Brun sergent royal de ce lieu, présent, une saumée de conségal et une saumée et demi de blé annone, le tout reçu, qu'il promet de rendre au 1^{er} mai. Il hypothèque ses récoltes. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Claude Jourdan et André Constans praticien de ce lieu. [Signé : Constans]

Le 11/08/1606 a comparu ledit Me Jean Brun qui a confessé avoir été remboursé d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de François Blanc et Pierre Ferrat. [Signé : Francy Blanc, Brun]

Reconnaissance de dot pour Andriev Audier et quittance pour Jaume Mene contre Giraud Panisset – f°114

Le 17/11/1604 a comparu Giraud Panisset tant pour lui que comme mari d'Andriev Audier, sa femme, a confessé avoir reçu de sa dite femme et des mains de Jaume Mene, présent, la somme de 15 livres qu'il devait payer suivant leur contrat de mariage reçu par Me Hupais notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Jacques Blanc bourgeois de Pertuis (84) et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : J Blanc]

Prorogation pour Sauvaire Mouret contre Georges Roux de Saint-Martin – f°116 [vacat]

Le 17/11/1604 a comparu Sauvaire Mouret du lieu de Peypin-d'Aigues (84) lequel a dit devoir payer à Pierre Bret de Peypin-d'Aigues suivant obligation reçue chez Me Gilly notaire de Pertuis (84) le 24/05/1602 7 écus et depuis ladite somme a été cédée par ledit Bret à Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) présent suivant cession reçue chez Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu pour 27 livres dont ledit Roux a dit avoir reçu 15 livres d'où quittance et pour le reste de 4 écus, ledit Roux a prorogé le paiement audit Mouret qui devra payer les 12 livres d'ici la Magdeleine prochaine. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire en présence d'Antoine Pourchier et Jean Bassier de ce lieu.

[« Vacat pour n'estre d'accord »]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues – f°118

Le 17/11/1604 a comparu Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de conségal mesure courante et trois

livres en argent, le tout reçu et il promet payer le conségal au 1^{er} mai et l'argent à la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire en présence de Vincent May et Guillaume Darbon. [Signé : V May, Darbon]

Le 07/04/1606 a comparu Antoine Pourchier lequel fait quittance audit Sauvaire Mouret du conségal et de l'argent ci-dessus et lui fait quittance des dépenses faites contre ce dernier pour récupérer l'ensemble. Fait et publié en ce lieu en présence de Raymond Plantard et François Blanc de ce lieu.

Obligation pour Nicolas Armelin de Pertuis contre Me Pierre Filloly sergent royal de Pertuis – f°119

Le 29/11/1604 a comparu Me Pierre Filloly sergent royal de Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Nicolas Armelin de ladite ville la somme de 10 écus soit 30 livres, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre d'ici fin février. Fut présent Me Pons Verne de La Tour-d'Aigues qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de François Blanc et Bremond Chenard, de ce lieu. [Signé : P Filloly, P Verne, Chenar, Francy Blanc]

Le 19/09/1606 acte barré à la demande dudit Armelin, présent, qui fait quittance des 30 livres audit Filloly. Acte fait en ce lieu en présence de Pons Aubion et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Armelin, P Filloly, L Jourdan]

Achat pour Me Jean Brun sergent royal contre Jean Roux – f°120

Le 01/12/1604 a comparu Jean Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Me Jean Brun sergent royal de ce lieu, présent, une terre avec un bâtiment, de trois saumées et dont le bâtiment est découvert, suivant le partage fait avec Laurent Roux et Louis Roux leur oncle, en ce lieu quartier de Bigagnaud confrontant ladite terre, autre terre de Guidon Mombriion, terre de Jaume Mellian et le chemin allant de ce lieu à Mirabeau, et le bâtiment confrontant la « bertehoire » [mort surchargé illisible] de Barthélémy Roux et ledit Mombriion. La vente est faite pour le prix de 75 livres dont ledit Roux a déjà reçu 45 livres en 3 charges de blé annone et pour les 30 livres restantes, ledit Brun promet de les payer d'ici la fin du mois d'août. Fait et publié en ce lieu dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire en présence de Guillaume Andrieu et François Blanc de ce lieu. [Signé : Brun, Francy Blanc]

Le 14/09/1615 ledit Roux a confessé avoir reçu les 30 livres pour l'entier paiement de l'achat d'où quittance envers ledit Me Brun. Fait en ce lieu en présence de Me Henry Darbon et Giraud Panisset. [Signé : Brun, Darbon]

Achat pour Honoré Bressier contre Huguet David de Pertuis – f°122

Le 10/12/1604 a comparu Huguet David marchand de la ville de Pertuis (84) époux de Marchuanne Ferrier a vendu à Honoré Bressier présent, une vigne de trois hommes qui vient de la dot de sa femme en ce lieu de La Tour-d'Aigues quartier de Pillibous confrontant vigne d'Elzias Ferland, la draye, vigne de Guillaume Darbon. La vente est faite pour le prix de 30 livres que ledit Bressier paiera en trois paies égales à partir du 15 août et ainsi de suite. En déduction de la première paie, ledit David a confessé avoir reçu dudit Bressier 30 sols. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Peyron Escoffier tisseur à toile et de Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : Billard]

Mègerie pour Jean Gueidan contre Esprit Villamus habitant de La Tour-d'Aigues – f°125

Le 10/12/1604 a comparu Jean Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel a baillé en mègerie à Esprit Villamus, présent, une vigne quartier du Plan de deux carterades et une autre vigne au Deveucet ainsi qu'un jardin quartier du Couvent et un autre jardin derrière la maison où ledit Villamus habite, ladite mègerie comprend aussi un verger au-dessous du grand pré du seigneur, le tout pour une durée de quatre ans et trois récoltes à partir de la Toussaint dernière. Tous les fruits

de la mègerie se partageront à parts égales. Ledit Villamus fera les factures et ledit Gueidan n'aura à payer que trois émines de grains de chenevé et quatre cosses de grains de lin pour les semer pour une année seulement et ledit Villamus devra les rendre la dernière année. Ledit Villamus n'aura pas à payer pour loger le vin qui proviendra de la mègerie mais devra entretenir les vignes et les fosses qui y sont ; il devra tenir le jardin plein d'ortollaie et tout partager à parts égales. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Pierre Sauvan et Jean Sauvat, de ce lieu. [J Gaydan]

Obligation pour Me Pons May contre François Icard ménager de La Tour-d'Aigues – f°128

Le 14/12/1604 a comparu François Icard ménager de La Tour-d'Aigues lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien dudit lieu la quantité d'une saumée de conségal et d'une demie saumée d'annone, reçues d'où quittance, qu'il promet de payer d'ici le 1^{er} mai. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Laurent Solliers et Jean Allemand. [Signé : P May, Icard]

Le 29/08/1605 acte barré à la demande dudit Me Pons May présent qui a reçu la somme concernant ledit acte d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Martin et Jean Canard, de ce lieu. [Signé : P May, J Martin]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Georges Constans – f°129

Le 08/01/1605 a comparu Georges Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et des mains de Me Jean Guillaume Sauvecane trésorier de la taille de 6 écus par livre, la somme de 29 livres 9 sols 9 deniers suivant le mandat qui lui a été adressé par les consuls, signé Emin en date du 23/12/1604, à bon compte d'une plus grande somme que ledit Constans a payé pour ladite communauté à la dame de Peyres, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire en présence de Louis Jourdan et Antoine Laurent boulanger de ce lieu. [Signé : Sauvecane, L Jourdan, G Constans]

Obligation pour Me Pons May contre Michel Ange – f°130

Le 10/01/1605 a comparu Michel Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu une saumée de conségal mesure de ce lieu, reçue d'où quittance, et la payer d'ici le 1^{er} mai. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me Jean Antoine Boyer de l'Isle (84) et Jean Allemand de ce lieu. [Signé : JA Boyer]

Le 22/10/1610 a comparu ledit Me May qui fait quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Antoine Escoffier et Giraud Panisset. [Signé : P May]

Quittance pour Louis Jourdan commis trésorier contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°131

Le 27/01/1605 a comparu Jean Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Louis Jourdan commis de Me Guillaume Sauvecane trésorier de 1604 pour la taille de 6 écus par livre, toute la procédure faite contre ledit Darbon en qualité de séquestre des hoirs de François Darbon consistant en terre et vigne suivant les exploits et les « lettres de prise de corps, couts, dudit Darbon avec exploit d'emprisonnement » du 04/01/1605 et ledit exploit d'emprisonnement du 12/01/1605. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire en présence de Me Jean Antoine Boyer de l'Isle (84) et d'André Meynier de ce lieu.

Achat pour Jacques Ollivier contre André Plantard – f°132

Le 01/02/1605 a comparu André Plantard héritier d'Isabeau Millat sa feuë mère, présent, lequel a vendu à Jacques Ollivier tailleur de ce lieu, présent, un coin de verger d'environ quatre émines de terre mesure de dextre ainsi qu'un coin [type non précisé dans l'acte, mais on comprend qu'il s'agit d'une vigne] d'une carterade en ce lieu quartier du Couillet du Deveucet confrontant verger de Lucie Plantard et verger de Jacques Gueidan et Catherine Cotte, verge de Guillaume Germain suivant la collocation faite ces jours passés. La vente est faite pour le prix de 75 livres que ledit Ollivier promet de payer en trois paies égales de 25 livres, la première au 15 août et les autres à la même date les années suivantes. Fut présent Gaspard Reboul qui consent que ledit Ollivier puisse passer pour aller dans cette terre par son verger et une draye du levant entre les biens dudit Reboul et dudit Germain. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Balthazar Billard et Etienne Vian de ce lieu. [Signé : André Plantard, Billard]

Le 17/08/1605 a comparu André Plantard, lequel a confessé avoir reçu de Jacques Ollivier 25 francs pour la première paie de ladite vente, d'où quittance. Fait en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Melchion Vallette et Jean Louis Long. [Signé : Andre Plantard, Jehan Louis Le Long]

Le 01/07/1608 a comparu ledit André Plantard lequel a confessé avoir reçu dudit Jacques Ollivier 50 francs pour l'entier paiement de ladite vente, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Henry Darbon et François Saulze de Pertuis (84). [Signé : Andre Plantard, Darbon]

Cession pour Jean Roux contre Georges Constans – f°135

Le 09/02/1605 a comparu Georges Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour s'acquitter de la somme qu'il a reçu de Jean Roux dudit lieu, présent, la somme étant de 18 livres reçue avant cet acte dont 28 sols à l'instant, il lui cède 18 livres à prendre sur la communauté de ce lieu suivant procès-verbal du commissaire à la révision et réduction des dettes du 22/10/1602 dont la somme est de 252 écus en principal dont ledit Roux pourra recouvrer 18 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Jean François Rougon et François Blanc. [Signé : G Constans, Francy Blanc]

Testament pour Jeanne Fillade du lieu de Peypin-d'Aigues – f°136

Le 16/02/1605, testament de Jeanne Fillade fille de feu Antoine Fillat et de Jeanne Furet. Elle souhaite être inhumée au cimetière de ce lieu de La Tour-d'Aigues et que son corps soit accompagné des prêtres de l'église et qu'ils célèbrent « une messe et ung cantage et un trentenaire des messes » pour le prix de 3 francs.

Elle lègue à Domenche Fillade sa cousine de Peypin-d'Aigues (84) 5 sols.

Elle lègue à Daniel Furet de Peypin-d'Aigues, son cousin, 3 francs, à donner à une sienne fille quand elle se mariera.

Elle nomme pour héritier universel Michel Mayen, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, son mari. Fait et publié en ce lieu, chez Claude Bouzon où ladite « Furette testamantaire » [sic, il s'agit de la testatrice Jeanne Fillade et non de sa mère] vit suivant un arrentement, où elle gît malade, en présence de Me Honoré Thurin, Barthélémy Volone, Grégoire Richaud, Antoine Pourchier, Sauvaire Daumas, Louis Grimaud, Louis Collomp, Philippe Arnoux, Barthélémy Blachier, tous de ce lieu. [Signé : Turin]

Achat de vin pour Jean Felissian de La Tour-d'Aigues contre Jaume Monier sergent ordinaire – f°139

Le 15/03/1605 a comparu Jaume Monier sergent ordinaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Felissian ménager de ce lieu, présent, 13 [incertain, mal écrit] coupes de vin pur qu'il a dans un « vayseau avec trois autres pareglyer » dans la cave de François Icard de ce lieu, à 24 sols la coupe soit au total 26 florins que ledit Felissian promet de payer d'ici le 15 août, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de François Icard et Jaume Bressier de ce lieu. [Signé : Icard]

Le 29/10/1605 a comparu Jaume Monier lequel a confessé avoir reçu dudit Felissian la somme de 26 florins d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jaume Roux et François Barb... [?] de ce lieu.

Ratification pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°140

Le 27/03/1605 s'est assemblé le conseil du présent lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) en présence de François Roman baile dudit lieu, à la requête de Georges Roux consul où furent présents Pierre Roman, Pierre Barthélémy, Jean Roman fils de François, Monet Roman, Jean Mallan, Mathieu Roman fils de Jacques, Jean Dupuy, Jean Arnoux, Barthélémy Jourdan, Jean Bret, Jaumet Barthélémy, Bastien Pourpe et Pierre Bret. Le consul a montré qu'il a été passé un acte d'obligation le 24/03/1605 chez Me Etienne Gaffier provenant d'un dépôt fait par arrêt de la cour de Michel Cortin poursuivi à la requête de Barthélémy Rouchon pour une somme de 750 livres somme qui a été prêtée avec le consentement desdits Cortin et Rouchon à ladite communauté dans ledit contrat d'obligation qui porte qu'ils ont reçu 750 livres et que ledit Rouchon en a retenu 50 d'où déclaration en date du 25/03/1605. Après lecture de l'obligation, la communauté la ratifie. Fait audit lieu, devant la maison de Georges Roux consul en présence de Vincent Trouchet maréchal d'Aubignosc (04) et Antoine Pourpe du Revest-des-Brousses (04). [Signé : Roman Baille, J Roman]

Mègerie pour Antoine Carien et David Pierre Don de Bagnoux du Languedoc contre Georges Meysonnier, Jean Gueidan et Antoine Couren du lieu de La Tour-d'Aigues – f°142

Le 30/03/1605 ont comparu Antoine Carien et David Pierre Don, de Bagnoux du Languedoc, lesquels ont baillé en mègerie à Jean Gueidan, Georges Meysonnier et Me Antoine Courenc, tous de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, 4200 amouriers [mûriers] audit Meysonnier, 5000 audit Me Courenc et 2000 audit Gueidan, reçus desdits Carien et Pierre Don pour les planter à droits de mège dans le terroir de ce lieu et dans les propriétés appartenant auxdits mégers pour quatre années à partir de ce lieu. Une fois le terme échu, lesdits Caryer et Pierre Don constituent pour procureur Me Pierre Sauvan charpentier de ce lieu, présent, pour prendre et recevoir leur part desdits amouriers [mûriers]. Si pendant ces quatre ans, certains desdits arbres sont « bons a l'œuvre pour replanter » il devra prendre la part les concernant.

Lesdits Gueidan, Meysonnier et Courenc devront fossoyer tous les ans et élaguer les arbres quand ce sera nécessaire. Si des arbres meurent, ils devront en avertir ledit procureur. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Laurent Solliers et Jean Garcin, habitant de ce lieu. [Signé : J Gaydan, Courenc, G Meissonier, J Garcin]

Obligation pour Brémond Chenard contre Isnard Brun ménager de La Tour-d'Aigues – f°145

Le 04/04/1605 a comparu Isnard Brun ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Brémond Chenard de ce lieu, présent, deux saumées de conségal mesure courante pour une terre que ledit Chenard lui a arrenté l'année dernière pour la rente de laquelle il a été payé hormis ces deux saumées. Ledit Brun promet de le payer à la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me André Constans et Honoré Genies, de ce lieu. [Signé : Honnorat Ginies, Constans, Chenar]

Le 05/01/1609, acte barré suite à l'exhibition de la quittance faite par ledit Bremond Chenard, reçue par Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu en date du 03/08/1607, exhibée par ledit Isnard Brun, d'où acte. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet et Jaume Monier. [Signé : Anthoine Malle]

Achat de gage pour Paul Agnel, Jean Miollon et Jacques Gondon rentiers de La Tour-d'Aigues et encore Georges Vian bourgeois – f°146

Le 13/04/1605 a comparu Pascal Rochel tant en son nom que pour Antoine Rochel son frère, de la ville de Manosque (04), lequel a vendu à Paul Agnel, Jacques Gondon et Jean Meollon rentiers des droits seigneuriaux, et à Georges Vian bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, l'herbage de la montagne de Faucon et de la montagne d'Astouin pour y tenir et y faire pâturer 80 trentaines d'agneaux tant gros que menu pour 2 mois et 23 jours à partir du 15 juin et se terminant au 8 septembre, pour le prix de 36 sols par trentaine de bêtes, à payer moitié à l'entrée et moitié à la sortie des bêtes. Lesdits Rochel ne pourront y faire paître que 183 trentaines de bêtes. Lesdits Rochel pourront y faire paître jusqu'à 30 bêtes à cornes que les rentiers dudit Faucon ont coutume d'y mettre ; de même lesdits Rochel et les rentiers dudit Faucon pourront faucher les prés qu'ils ont coutume de faucher chaque année seulement à la montagne dudit Faucon. Le premier foin ôté, il sera permis auxdits acheteur de faire paître ledit bétail dans lesdits prés. Lesdits Rochel feront « acomoder » la cabane et y fourniront tous les ustensiles requis et nécessaires « comme sont broussyes, feyselles, escumadouyres et peyroulx a suffisance » ; pour le « droit de cabanage » lesdits acheteurs devront bailler auxdits Rochel 90 livres de fromage à payer fin août et lesdits acheteurs devront faire tenir et conduire leur bétail auxdites montagnes à leurs risques et périls. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle où habite Claude Jourdan hôte dudit lieu où pend pour enseigne Saint Jacques, en présence de Me Antoine Ange et de Claude Jourdan de ce lieu. [Signé : Viany, P Agnel, J Gondon, Rochel, Ange]

Déclaration pour Me Georges Bernard notaire royal héréditaire contre Etienne et Jean Darbon frères – f°148

Le 26/04/1605 ont comparu Etienne et Jean Darbon, frères, héritiers fidéicommissaires de feu Antoine Darbon, lesquels ont dit que feu Françoise Darbon, fille et héritière par bénéfice d'inventaire dudit feu Darbon a fait donation, cession et rémission à Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, son neveu, dans son contrat de mariage passé en 1587 de certaines sommes pour lesquelles il a fait plusieurs poursuites. Pour le recouvrement de cette somme, il a obtenu sept saumées de blé et 60 livres en argent dus à feu Antoine Darbon père de ladite Darbon par feu François Darbon et Anthorone Digois sa mère suivant les actes reçus par Me Derrivo notaire du 29/05/1559 et 26/06/1560 au recouvrement duquel il a été empêché par la « discussion des biens introduite » devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) dont lesdits Darbon frères, en ladite qualité, ont déclaré qu'ils consentent que ledit Me Georges Bernard notaire, présent, recouvre lesdites sommes et grains mentionnés ci-dessus ainsi que les intérêts à la suite des poursuites qu'il a entamées. Ceci à la condition que ledit Me Bernard « sera tenu comme il promet en tenir compte ausditz Darbons sur ce que luy pouroyt estre adjugé sur ledit heritage en ce que les regarde et sy ne y eschept les en rellevera d'autant envers les hoirs de Dioclesien Debodin de Forcalquier sur ce qu'ilz pretendent sur ledit heritage tant pour raison du droit de legitime que autres choses et la ou il ne leur seroyt ryen deub ledit Me Bernard sera tenu les rambourser de ce que sera adjugé dans ung an apres ». Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence d'Isnard Lantelme et Chabert Silvestre, de ce lieu. [Signé : Bernard]

Obligation avec prorogation pour Georges Roux contre Sauvaire Mouret – f°150

Le 20/05/1605 a comparu Sauvaire Mouret du lieu de Peypin-d'Aigues (84), lequel a dit devoir à Pierre Bret de Peypin-d'Aigues, suivant obligation reçue par Me Gilly notaire de Pertuis (84) le 24/05/1602, la somme de 7 écus et que depuis la somme a été cédée par ledit Bret à Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, suivant cession reçue par Me Jean Sauvecane notaire de La Tour-d'Aigues, pour la somme de 28 livres 4 sols et sur laquelle ledit Roux a confessé avoir reçu dudit Mouret en plusieurs paies 15 livres d'où quittance, et pour les 13 livres 4 sols restantes, ledit Roux proroge le paiement d'ici la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence d'Etienne Darbon de ce lieu et de Jean Roman fils de François de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : J Roman]

Cession pour Melchion Valette cordonnier de La Tour-d'Aigues contre Brémond Chenard à prendre sur Isnard Brun et Jean François Bouzon – f°152

Le 14/06/1605 a comparu Brémond Chenard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour s'acquitter de la somme de 15 livres qu'il doit à Melchion Valette cordonnier, présent, pour marchandises prises à sa boutique, a cédé semblable somme à prendre d'Isnard Brun ménager de ce lieu lequel lui est obligé par acte d'obligation reçu chez ce notaire le 04/04/1605 pour deux saumées de conségal et « au cas que icelle somme feust arestée par le tresorier ou autre » il cède semblable somme que Jean François Bouzon lui doit pour rente d'un pré. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Balthazar Billard et Jean Estienne, de ce lieu. [Signé : Chenar, Billard]

Quittance pour Antoine et Joseph Aubion ménagers de Grambois contre Me Jean Sauvecane notaire royal et greffier de La Tour-d'Aigues – f°153

Le 22/08/1605 a comparu Louis Sauvecane, ayant « charge » de Me Jean Sauvecane notaire, son père, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine et Joseph Aubion « l'ainé rantyer de deux metaryes », savoir des rentes que ledits Aubion lui font dans pour la métairie que ledit Me Sauvecane a à Saint-Martin-de-la-Brasque (84) que celle du quartier du Revest, suivant actes d'arrentements reçus chez Me Bernard notaire de ce lieu, et pour les deux dernières années échues à la Sainte-Marie-

Magdeleine, ainsi que 2 charges de blé et 7 écus et demi en argent que lesdits Aubion devaient. Ledit Me Sauvecane a reçu tout ceci en plusieurs fois d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire en présence du capitaine Jean Grillard de ce lieu et Jean Cardebat praticien de Beaumont-de-Pertuis (84). [Signé : Sauvecane, Cardabat, J Grillard]

Cession et quittance pour Jean Roux contre Laurent Gaudemar jadis rentier des droits seigneuriaux – f°154

Le 27/08/1605 a comparu Jean Roux fils de feu Antoine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour s'acquitter de 15 livres qu'il doit à Laurent Gaudemar, présent, tant en son nom qu'en ceux de Jean et Philippe Gaudemar, jadis rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu, pour reste d'une charge de conségal que ledit Roux lui doit suivant acte reçu par Me Jean Sauvecane le 08/04/1603 et 15 panaulx d'orge et « certaine » quantité de foin « qu'il luy estoit debtenue dans son livre de raison » ainsi que 4 livres 10 sols pour les droits de lodz d'une terre qu'il a acquise de Nicolas Roux acte reçu chez ce notaire le 05/12/1602 et l'autre pour sa part et moitié de l'échange qu'il a fait avec Me Antoine Vassal reçu chez Me Sauvecane notaire le 23/01/1603. Au total, il doit 19 livres 10 sols auxdits Gaudemar qu'il cède sur Jean Brun sergent royal à bon compte d'une plus grande somme que ledit Brun doit audit Roux suivant acte chez ce notaire le 01/12/1604. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me Guillaume Sauvecane et de Guillaume Lantelme. [Signé : Gaudemar, Sauvecane, Lantelme]

Donation faite par Catherine Bajolle à Jeanne Roux sa fille – f°156

Le 28/09/1605 a comparu Catherine Bajolle veuve de Georges Roux du lieu de Grambois (84), laquelle a déclaré que « pour les agreables services qu'elle a receu et resoyt journellement » de Jeanne Roux sa fille, présente, femme d'Antoine Astoin de La Tour-d'Aigues, « laquelle voullant recompenser », elle lui a donné tous les meubles suivants :

Un lit de noyer, linceuls, basaque, cortyne de toile de maison avec sa couverte de laine rouge ; plus huit linceuls de toile de maison bons ; une caisse de noyer avec sa serrure et clef ; un peyrol presque neuf ; une houle de fer et cabasolle, un escaufoire d'airain, une caisse [ou « casse » ?] d'érain ; cent coupes de vin rouge qu'elle a à prendre sur Antoine Astoin son beau-fils ; trois tonneaux tenant chacun 35 coupes ; une tine de bois de chaîne pléchée à quatre plèches tenant 70 saumées de raisins le tout dans la cave dudit Astoin son beau-fils ; 36 livres d'étain tant de plat, sietes [assiettes] qu'écuelles ; une jarre de terre lui ayant un demi quintal d'huile ; une caisse de sap avec sa serrure et clef ; une mastre de bois blanc ; un quintal et demi de chaire de pourceau salé ; ainsi que les fruits et usufruits d'un jardin appartenant à Antoine Astoin son beau-fils lequel il lui avait baillé en paiement de certains arrérages de pension qui lui étaient dus par son dit beau-fils, en ce lieu quartier de La Barrière pour 8 ans suivant acte passé entre eux devant Me Codoneau notaire de Pertuis (84) le 12/12/1600 ainsi que la pension de deux années, à savoir 1601 et 1602 que ledit Astoin devait à ladite Bajolle représentant annuellement 12 émines de blé mesure vieille et 10 coupes de vin, une robe, chausse et souliers tous les ans dont elle lui fait donc quittance et globalement quittance de tous les arrérages de pension jusqu'à ce jour. Jeanne Roux confesse avoir déjà reçu une partie des meubles. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jacques Gueidan père du notaire dans la rue de l'Amourier, en présence de Giraud Panisset et Christol Escoffier sergent ordinaire de ce lieu, ainsi que Me Claude Darbon, Antoine Silvy, Antoine Garssin et Nicolas Ollivier. [Signé : Darbon, N Olivier]

Obligation pour Me Pons May contre Guillaume et Charles Germain – f°158

Le 30/09/1605 ont comparu Guillaume et Charles Germain, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, trois saumées de conségal et une saumée d'annone chacun par moitié, reçues d'où quittance, qu'ils ont semées dans

les terres qu'ils ont quartier de Badareau avec hypothèque de leur récolte, qu'ils promettent de payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Bremond Chenard et Melchion Vallette de ce lieu. [Signé : P May, Chenar]

Obligation pour Me Pons May contre David Mure habitant de La Tour-d'Aigues – f°159

Le 13/10/1605 a comparu David Mure, habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, deux saumées de conségal, reçues d'où quittance en prêt amiable, qu'il promet de payer aux fêtes de mai. Il a semé le conségal dans une terre quartier de Restantier en ce lieu confrontant terres de demoiselle Anne Sauvecane, dont il hypothèque la récolte. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de François Blanc et de Louis Jourdan, de ce lieu. [Signé : P May, L Jourdan]

Le 20/02/1607 ledit May, présent, fait quittance des deux saumées de conségal reçues dudit Mure, présent. Fait en ce lieu en présence de Jean Louis Long et Jean Brocard de ce lieu. [Signé : P May, Jehan Louis Long, J Brocard]

Compte-final entre Georges Vian bourgeois de La Tour-d'Aigues contre Claude Aubion laboureur de La Tour-d'Aigues – f°160

Le 03/11/1605 qu'il soit notoire que par acte d'arrentement reçu par Me Hupais notaire de La Tour-d'Aigues le 14/02/1600, Claude Aubion laboureur de ce dit lieu eut en rente de Me Jacques Vian conseiller du roi et visiteur général des greniers à sel de ce pays de Provence une bastide et affar de terres que ledit sieur Vian y a en ce lieu quartier du Plan pour le prix annuel de 20 saumées de blé annone et 8 saumées de conségal et autres. A comparu Georges Vian bourgeois de ce lieu, lequel a confessé avoir reçu dudit Claude Aubion 5 quintaux de foin suivant ledit acte d'arrentement ainsi que les bœufs qu'il devait rendre à la fin dudit bail. Pour tout le reste, après avoir fait leurs comptes, il se trouve que ledit Aubion, présent, doit au sieur Vian la somme de 4 écus 56 sols soit 14 livres 16 sols ainsi que deux charges et demi de blé annone que ledit Aubion doit payer à la récolte prochaine avec la rente de ladite année. Ledit Aubion paiera les 14 livres 16 sols dans 8 jours pour tout solde de ce qu'il doit jusqu'à ce jour. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Marchuan Vallette et du capitaine Jacques Grillard, de ce lieu. [Signé : Viany, J Grillard]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Laurent Gaudemar jadis rentier des droits seigneuriaux dudit lieu – f°161

Le 04/11/1605 a comparu Me Laurent Gaudemar jadis rentier des droits seigneuriaux de La Tour-d'Aigues, lequel tant en son nom que pour Jean et Philippe Gaudemar aussi rentiers, absents, a confessé avoir reçu 44 écus comme cessionnaire de Me Claude Pigenat d'Aix-en-Provence (13) suivant cession reçue par Me Jean Sauvecane notaire royal et greffier de ce dit lieu de La Tour-d'Aigues le 19/01/1604, somme reçue de ladite communauté et des maïs de Me Guillaume Sauvecane son trésorier pour l'année 1604 suivant mandat des consuls du 02/09/1604 signé Emin. Cette somme, soit 132 livres, a été reçue ainsi 23 écus 32 sols à recouvrer de Me Gaspard Hupais pour sa côte de la taille de ladite année, somme reçue, et 20 écus 28 sols pour l'entier paiement reçus à l'instant en espèces dudit Sauvecane, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du père du notaire en présence de Giraud Panisset et Jaumet Gounache. [Signé : Gaudemar, Sauvecane]

Arrentement de bastide pour Me Jean Sauvecane notaire royal et greffier de La Tour-d'Aigues contre Jacques et François Silvestre, père et fils – f°163

Le 08/11/1605 a comparu Me Jean Sauvecane notaire royal et greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Jacques et François Silvestre, père et fils, présent, une bastide avec son affar de terre à Saint-Martin-de-la-Brasque (84) avec les vignes dudit affar ainsi que les prés et cheneviers qu'il a à Peypin-d'Aigues (84) « en plusieurs et divers cartyers » ainsi que la vigne qu'il a

à Peypin-d'Aigues. Le tout pour une durée de 5 années complètes à partir de la Toussaint dernière se finissant au même jour après 5 ans et 4 récoltes. La rente annuelle est de 15 saumées de blé annone dont le paiement commencera à la Sainte-Marie-Magdeleine 1607 puis au même jour chaque année. Lesdits Silvestre devront vivre dans la bastide et l'entretenir en l'état. Ils devront « laborer avecque boeufz deux rayes au terres du Claux dudit mestre Sauvecane par tamps et saison et quand ils seront requis ». Ils devront nourrir à l'égal de leurs pourceaux un autre que ledit Sauvecane leur passera chaque année, ainsi que 12 poules. Ils pourront jouir des pailles restantes, laissées par le précédent fermier, mais devront en laisser une quantité équivalente à la fin du bail. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Me Sauvecane, en présence de Valentin Clemens et Jean de Gouttée dit de La Salle. [Signé : Sauvecane, Jacque Silvestre, de La Salle]

Le 19/10/1610, Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, héritier par bénéfice d'inventaire dudit Me Jean Sauvecane vivant notaire royal et greffier de ce lieu, a déclaré être satisfait des paiements de cet arrentement d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Giraud Panisset et Jean Antoine Escoffier. [Signé : Sauvecane]

Mègerie de vaches pour Antoine et Joseph Aubion contre Claude Boyer ménager de Beaumont-de-Pertuis – f°166

Le 12/11/1605 a comparu Antoine Aubion, pour lui et pour Joseph Aubion, absent, lequel a baillé en mègerie à Claude Boyer ménager de Beaumont-de-Pertuis (84), présent, deux vaches l'une poil blanc et l'autre poil noir, reçues d'où quittance, et ce pour 5 années à partir de la Toussaint dernière jusqu'à semblable jour. Ledit Boyer devra payer auxdits Aubion tous les ans une saumée d'annone à part du 15 août et à même date pendant les cinq années et ce pour le profit que ledit Boyer tirera du travail desdits vaches. Le croît se partagera à parts égales tous les trois ans, mâles et femelles. A la fin du bail, tout se partagera à parts égales, ledit Boyer fera les parts et lesdits Aubion choisiront. En cas de différents, ils nommeront deux hommes pour les arbitrer. Ledit Boyer hypothèque sa part. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de Jacques Gueidan père du notaire en présence de Pierre Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Claude Boyer, L Jourdan]

Quittance pour Léon Jausseran et reconnaissance en faveur d'Antoinette Girard contre Me Georges Bernard notaire et Charles Girard – f°167

Le 26/11/1605 a comparu Hellion Jausserand de La Bastidonne (84), lequel est redevable à Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues de la somme de 69 livres 5 sols en plus des 14 écus qu'il a cédé sur Etienne Ferrat de ce lieu et 10 écus qu'il a reçus dont quittance devant Me Gaspard Hupais notaire de ce lieu l'an dernier, soit au total 41 écus 5 sols et un demi suivant sentence du lieutenant général des submissions d'Aix-en-Provence (13) du 03/10/1604 et lettre exécutoire du 19/11/1604. Suite à cela, ledit Bernard a fait séquestrer des biens dudit Jausserand et de ses frères, ne restant plus qu'à se faire colloquer sur ces biens. Ledit Jausserand pour éviter d'autres frais a requis Charles et Jean Girard frères, oncles paternels d'Antoinette Girard sa femme, pour payer 63 livres qu'ils doivent en déduction des biens qu'ils ont acquis de Simon Girard leur frère, père de ladite Girard, ce qu'ils ont fait. Lesdits Girard ont payé ledit Me Bernard de ladite somme pour empêcher la colloquation sur les biens. Ledit Me Bernard, présent, a confessé avoir reçu dudit Jausseran et des mains desdits Charles et Jean Girard, présents, la somme de 63 livres 15 sols et dudit Jausseran 8 livres 5 sols, le tout pour l'entier paiement de ladite somme restante suivant ladite sentence. D'où quittance dudit Bernard qui remet auxdits Girard frères les droits et actions contre ledit Jausseran suivant ladite sentence sans toucher à la cession sur Etienne Ferrat. Il quitte ledit Jausseran des séquestration et ledit Jausseran comme mari de ladite Girard quitte lesdits Charles et Jean Girard de la susdite somme de 63 livres qu'il reconnaît sur la dot de sa femme. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me Antoine Courenc sergent royal et de Mathieu Nel de ce lieu. [Signé : Bernard, Jaucerand, Courenc]

Quittance avec prorogation pour André Heritier et Jeanne Rougier, mère et fils contre Mathieu Hupais cession de Brémond Cheynat – f°171

Le 26/11/1605 a comparu Mathieu Hupais, cessionnaire de Brémond Chenard suivant cession reçue par Me Jean Sauvecane notaire royal et greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, de la somme de 30 livres en date du 10/10/1605, à prendre de Jeanne Rougier et André Heretier mère et fils, présents, que ledit Hupais confesse avoir reçu, savoir 12 livres en argent et en vin suivant l'estimation faite avant cet acte, et concernant les 18 livres restantes, il proroge le paiement à la Sainte-Marie-Magdeleine. Ledit Hupais promet d'en tenir quitte ledit Chenard « en cas de rechange [à cause] de son eage de minorité ». Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de François Blanc.

Mègerie de chèvres pour Antoine et Joseph Aubion, frères, contre Pierre Meilleuret de Peypin-d'Aigues – f°172

Le 03/12/1605 a comparu Antoine Aubion en son nom et pour Joseph Aubion, son frère absent, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Pierre Meilleuret de Peypin-d'Aigues (84), présent, 8 chèvres et un mâle d'un an et demi, reçus depuis la Toussaint d'où quittance, pour une durée de cinq années à partir de la Saint-Michel dernière jusqu'à semblable date. Ledit Meilleuret devra entretenir les chèvre « d'ung bon gardyen ». S'il y a des mâles qui naissent ils seront partagés tous les trois ans et ledit Meilleuret devra payer chaque année pour chaque chèvre 4 livres de fromage, moitié en mai et moitié au 15 août à partir de 1606. A la fin du bail le bétail se partagera à moitié, ledit Meilleuret fera les parts et lesdits Aubion choisiront. Ledit Meilleuret hypothèque sa part. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84) et Brémond Chenard. [Signé : Chenard]

Le 23/07/1616 acte barré à la demande dudit Joseph Aubion, promettant d'en tenir quitte son frère Antoine Aubion, et fait quittance de tout le contenu. Fait en ce lieu en présence de Melchion Vallette.

Désamputation et département d'arrentement pour Elzias Devoulx de Cucuron contre Honoré Ginies – f°174

Le 09/12/1605 Elzias Devoulx de Cucuron (84) et Honoré Ginies de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels avaient arrenté le prieuré de la dime du lieu de Grambois (84) suivant acte reçu par Me Rencureu notaire d'Aix-en-Provence (13), et ledit Devoulx, présent, cède tous les droits sur ledit arrentement audit Honoré Ginies, présent, moyennant le prix de 17 écus et demi soit 52 livres 10 sols que ledit Ginies promet de payer d'ici le 15 août. Ledit Ginies devra faire annuler l'arrentement concernant la participation dudit Devoulx d'ici trois mois. La somme correspond à ce que ledit Devoulx a payé, en bétail et autres factures, en plus dudit Ginies dans l'arrentement. Fait et publié en ce lieu, en présence de Thomas Fillat et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Elzias Devoulx, Honnorat Ginies, Filhat]

Quittance pour Honoré Coste bourgeois de Saint-Tropez – f°176 [vacat]

Le 16/12/1605 a comparu noble Pierre de Vaquet procureur général de dame Chrétienne d'Aguerre baronne de Vienne, comtesse de Sault et du présent lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée suivant procuration chez Me Georges Bernard notaire de ce lieu, lequel confesse avoir reçu, savoir tant d'après une quittance chez Me Gaspard Hupais notaire le 10/11/1604 de 2290 livres des mains d'Honoré Coste bourgeois du lieu de Saint-Tropez (83) en qualité de tuteur des hoirs de feu Jean Coste, présent, ainsi que par une autre quittance chez Me Jean de Citrany notaire royal d'Aix-en-Provence (13) du 20/01/1605 de 600 livres des mains de Honoré Coste bourgeois de Saint-Tropez (83) comme tuteur des hoirs de feu Jean Coste, qu'encore 1800 livres cédées à ladite dame à prendre des consuls et communauté dudit lieu de Saint-Tropez suivant transaction passée entre ladite dame et Honoré Coste bourgeois de Saint-Tropez portant cession chez Me Baudoin notaire d'Aix-en-

Provence le 07/02/1604. Ledit Coste déclare que suivant la procuration ainsi faite par ledit sieur de Vaquet, il a reconnu la somme contenue dans ladite cession des consuls et communauté de Saint-Tropez dont il leur a fait quittance de 1800 livres et depuis ledit Vaquet déclare avoir reçu 900 livres avant cet acte, soit au total une somme perçue de 3790 livres dont ledit Vaquet fait quittance au nom de ladite dame. [vacat]

Quittance pour Honoré Coste – f°177

Le 16/12/1605 a comparu noble Pierre de Vaquet surintendant, receveur et procureur général de dame Chrétienne d'Aguerre baronne de Vienne, comtesse de Sault, baronne de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée suivant procureur reçue chez Me Georges Bernard notaire de ce lieu le 21/04/1604, lequel a confessé avoir reçu de Honoré Coste bourgeois de Saint-Tropez (83) en qualité de procureur dudit sieur de Vaquet suivant procuration reçue par Me Jean Michel notaire dudit Saint-Tropez le 28/10/1604, savoir 900 livres pour l'entier paiement de 1800 livres que ledit Coste a récupéré des consuls et communautés de Saint-Tropez, d'où quittance et décharge de la procuration. Fait et publié en ce lieu, dans la chambre p...te dans le château et fort, en présence de Me Pierre Bertrand et Laurent Gaudemar, de ce lieu. [Signé : Vaquet, Coste, Gaudemar, P Bertrandi]

Achat pour Jacques Onde contre Raymond Plantard en qualité de mari de Claudette Jacquet – f°179

Le 19/12/1605 ont comparu Raymond Plantard et Claudette Jacquet, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle assistée et conseillée par son mari a vendu à Jacques Honde de Pertuis (84), présent, une terre qu'elle a à Pertuis comme héritière pour le tiers de feu Catherine Mollinet sa mère de trois émines quatre cosses au quartier de Vidalet confrontant terres de Marguerite et Jaumette Jacquet sœurs du levant l'une du levant et l'autre du couchant, et terre dudit acheteur. La vente est faite pour le prix de 51 livres, somme reçue à l'instant qu'elle a remise ensuite à son mari qui reconnaît la somme sur sa dot. Fut présente Jaumette Jacquet veuve de Monet Bremond de Vachères (04), sœur de la vendeuse, laquelle a promis de tenir l'acheteur hors de toute éviction. L'acheteur paiera la taille à l'avenir et aussi pour la récolte prochaine à Louis Haubette [Aubette] mais percevra la rente de ladite terre actuellement tenu à rente par Nicolas Armelin. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de François Blanc et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : J Onde, L Jourdan]

Déclaration pour Antoinette Rougon veuve de Sauvaire Daumas contre les hoirs de Jean de La Roquette – f°182

Le 18/04/1606 qu'il soit notoire que le 30/12/1596 feu Jean de La Roquette alors fermier des droits des lattes en la ville de Pertuis (84) où le siège était transféré par édit du Roi, s'est fait colloquer sur un bien de feu Sauvaire Daumas laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, par autorité des présidents et trésoriers généraux de France au bureau du Roi en ce pays de Provence, et plus précisément sur une instance de maison dudit Daumas aux faubourgs de ce lieu confrontant maison de feu Julien Roux, maison de Jacques Mouret, les aires de celui-ci et autre, d'une l'argeur d'une cane deux pans et deux cannes six pans de longueur, pour un prix de 66 livres suivant la collocation. Peu après Antoinette Rougon veuve dudit Sauvaire Daumas a requis ledit La Roquette de lui désampaner l'instance de maison en lui offrant de le rembourser au juste prix.

Ont comparu Me Louis Sauvecane procureur général de Me Jean Sauvecane son père en qualité de procureur dudit La Roquette a déclaré à ladite Rougon, présente, que peu après ladite collocation elle a donné en diverses fois à Me Jean Sauvecane la somme de 48 livres pour lesdits droits de lattes et en échange, l'instance de maison est rendue à ladite Rougon. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence d'Antoine Plantard et Brémont Chenard de ce lieu. [Signé : Sauvecane, A Plantard, Chenar]

Compromis pour Me François et Jean Brun, frères, contre Jean Allemand – f°184

Le 31/05/1606 qu'il soit notoire qu'un procès est pendant devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Me François et Jean Brun, frères de La Tour-d'Aigues, demandeurs d'une désampanation d'une maison que lesdits Brun avaient en ce lieu quartier de la Placette confrontant maison d'Elzias Broucet et maison de Marguerite Icard, contre Jean Allemand de ce lieu, défendeur. Lesdits Brun et ledit Allemand, présents, ont fait appel à l'arbitrage de deux amis communs, à savoir Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge de ce lieu pour lesdits Brun, et Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu pour ledit Allemand. Les arbitres rendront leur décision dans huit jours et s'ils ne sont pas d'accord, ils pourront prendre un tiers. Les parties s'engagent à respecter l'arbitrage sous la peine d'une amende de 60 livres moitié pour le roi, moitié pour l'autre partie. Les parties remettront leurs documents [« tiltres et deffances »] dans trois jours. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence d'Etienne Roux de La Motte-d'Aigues (84) et Jean Antoine Plunier bourgeois de Saint-Martin-de-Castillon (84). [Signé : F Brun, Brun, Plunier]

Compte-final pour Me Jean Brun contre François Darbon – f°185

Le 11/08/1606 qu'il soit notoire qu'en 1605 Me Jean Brun a fait semer en mègerie toute les terres que François Darbon a en ce lieu quartier de Bédarrides. Ledit Brun devait payer pour toutes les factures ainsi qu'une certaine quantité d'argent ; ledit Brun avait fourni toutes les semences requises et prêté du blé pour se nourrir. Ont comparu ledit Me Jean Brun et François Darbon, présents, lesquels pour ladite mègerie et toutes leurs affaires de par le passé, se sont fait quittance mutuelle sauf pour le fait que ledit Mr Brun s'est porté pleige pour ledit Darbon auprès de François Velixandre pour la somme de 5 écus suivant acte passé devant Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu et dont ledit Darbon s'engage à relever ; sauf également la moitié des amendes de la métairie due audit Me Brun, et quittance de ce dernier envers ledit Darbon pour les autres fruits. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de François Blanc et Pierre Ferrat de ce lieu. [Signé : Brun, Francy Blanc]

Obligation pour Me François Brun marchand contre François Darbon fils d'Etienne – f°187

Le 22/08/1606 a comparu François Darbon fils d'Etienne, lequel a confessé devoir en prêt amiable à Me François Brun, marchand habitant Pertuis (84), 11 écus soit 33 livres, somme reçue d'ou

quittance, qu'il promet de payer à la fin de ce mois d'août. Il hypothèque deux pourceaux qu'il a dans la métairie de Me Pierre Mairetet qui doivent se partager au terme du bail ainsi qu'une ânesse et son poulain poil noir. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Claude Meyssonier et Vinson Michellan de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : F Brun]

Echange pour Me Antoine Constans marchand de Pertuis contre Esprit Constans de Forcalquier – f°188

Le 13/09/1606 a comparu Me Antoine Constans marchand de la ville de Pertuis (84), lequel a échangé avec Esprit Constans, présent, un âne noir baillé par ledit Antoine et en échange, ledit Esprit a baillé un cheval noir. Comme le cheval vaut davantage, ledit Antoine a payé audit Esprit la somme de 36 livres 16 sols à l'instant, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me François Brun marchand et de Me Claude Imbert marchand de Pertuis. [Signé : Anthoine Constans, Imbert, F Brun]

Procuration pour Me Jean Sauvecane notaire royal et greffier de La Tour-d'Aigues – f°189

Le 03/11/1606 ont comparu Me Jean Sauvecane, greffier, et Me Louis Sauvecane notaire royal, père et fils, de ce lieu, ont nommé pour procureur Me Claude Darbon praticien de ce lieu, leur neveu et cousin respectivement, présent, pour aller à Marseille (13) ou ailleurs pour s'accorder avec Jean Faizan marchand de Marseille, mari de demoiselle Claire Reynaud fille et héritière de feu Antoine Reynaud de Pertuis (84) « pour raison de l'adjudicatyon par icelluy faisans obtenu par arrest contre dudit mestre Jehan Sauvecane pere pour la repetycyon du doct de feu Margueritte Brigasse femme en second licit d'icelluy mestre Sauvecane tant pour raison du principal contenu audit arest du mois de juin dernyer, interestz que despans depuis, taxes et liquidée et pour raison de quoy il a fait execution contre d'icelluy mestre Sauvecane ». Fait et publié en ce lieu, chez lesdits Sauvecane, en présence de Gaspard Viguier clerc de La Bastide-des-Jourdans (84) et Georges Besson de ce lieu. [Signé : Sauvecane, Sauvecane filz, Darbon procureur, Viguier]

Quittance pour Antoine Bonafé contre Poncet Arnaud de La Bastidonne – f°191

Le 07/11/1606 a comparu Poncet Arnaud de La Bastidonne (84) habitant à présent à Aix-en-Provence (13), lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Bonafé de La Bastidonne, présent, la somme de 60 livres, dont 45 livres à l'instant et 15 livres précédemment suivant quittance, soit 60 livres d'où quittance pour l'entier paiement de l'acte de vente d'une terre vendue par ledit Arnaud audit Bonafé, acte chez Me Jean Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de [le nom des témoins n'est pas cité, mais les deux signent : [Antoine] Ange et [Jacques] Gondon].

Procuration pour Me Jean Sauvecane – f°193

Le 10/11/1606 a comparu Me Jean Sauvecane, greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues a nommé pour procureurs Me Etienne Sauvecane « cy devant procureur au siege general de la ville d'Aix » et Me Jean Ange praticien de ce lieu habitant à Aix-en-Provence (13) ou l'un des deux, absents, pour passer tout acte d'obligation, transaction ou prorogation, avec Jean Feisan marchand de Marseille (13) comme mari de demoiselle Claire Reynaud fille et héritière de feu Antoine Reynaud de la ville de Pertuis (84) et encore comme héritière pour moitié de feu Marguerite Brigas sa mère, ou passer ces actes avec Me Antoine Marquesy praticien de Marseille et procureur dudit Feisan pour payer les sommes dues audit Feisan suivant arrêt de la cour de parlement de ce pays sachant que ledit Feisan a fait « gaigerie » [séquestre] sur les biens dudit Sauvecane. Pour l'assurance du paiement par ledit Sauvecane, sont nommés Me Claude Gavaudan et Me Claude Darbon praticiens de ce lieu qui se portent pleiges et cautions. Ledit Sauvecane leur assure une hypothèque sur les biens saisis par ledit Feisan et en particulier sur l'état et office de greffier de La Tour-d'Aigues et sa vallée. Fait et

publié en ce lieu, dans la maison dudit Me Sauvecane, en présence de Gaspard Viguier clerc de La Bastide-des-Jourdans (84) et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Sauvecane, Viguier]

Ratification pour Me Jean Sauvecane, greffier – f°195

Le 20/11/1606 a comparu Me Jean Sauvecane, greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel suivant procuration faite à Me Etienne Sauvecane « cy devant procureur au siege d'Aix » pour passer acte de prorogation avec Jean Feisan marchand de Marseille (13) en qualité de mari de demoiselle Claire Reynaud, informé du contenu de l'acte passé par Me Etienne Sauvecane et Me Antoine Marquesy procureur dudit Feisan par-devant Me Baudoin notaire royal d'Aix-en-Provence (13) du 14/11/1606, a ratifié l'acte. Fait et publié en ce lieu, en présence de Gaspard Viguier clerc de La Bastide-des-Jourdans (84) et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Sauvecane, Viguier]

Relèvement d'obligation pour Jean Roman fils de Marc – f°196

Le 16/02/1607 a comparu Georges Roux du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a déclaré que bien que Jean Roman fils de Marc dudit lieu, présent, a passé un acte d'obligation envers Me Pierre Martelly écuyer de Pertuis (84) pour une demi-saumée de blé annone suivant acte chez Me Olivier notaire de Pertuis le 07/02/1607, ledit Roux déclare avoir reçu le blé de l'obligation et qu'il relève de l'obligation de paiement ledit Roman pour prendre sa place envers ledit Martelly. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Jean Roman « dict de Douse » et Christol Escoffier de ce lieu. [Signé : J Roman]

Procuracion pour Me Jean Sauvecane notaire et greffier de La Tour-d'Aigues – f°197

Le 16/03/1607 a comparu Me Jean Sauvecane notaire royal et greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, lequel « estant dans sa maison d'habitation et en son lict attendu son indisposition » a nommé pour procureur Me Louis Ange, praticien de la ville d'Aix-en-Provence (13), présent, pour recouvrer de Gaspard Tournaire cordonnier habitant Marseille (13) les dépens et sommes contenues dans la sentence obtenue par ledit Me Sauvecane contre ledit Tournaire rendue par le lieutenant général en la ville et sénéchaussée d'Aix-en-Provence (13) ce mois-ci. Fait et publié en ce lieu, dans la chambre de plain-pied de la salle de la maison dudit Me Sauvecane. [il manque les témoins et les signatures, mais l'acte semble être valide]

Testament de Me Jean Sauvecane, notaire royal et greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues – f°199

Le 23/03/1607, testament de Me Jean Sauvecane, notaire royal et greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues et de sa vallée. Il souhaite que son corps soit inhumé dans l'église de ce lieu et dans la tombe « du devant de la chapelle Saint Alloys » accompagné de la croix et des prêtres de l'église avec la compagnie des frères religieux du couvent de l'Observance du Tourret. Le testateur ayant trois enfants mâles légitimes, de feu Françoise Roux : Jean Guillaume, Me Louis ; et Jean, mineur, de feu Marguerite Brigas veuve de feu Antoine Reynaud de Pertuis (84).

Quant audit Me Jean Guillaume « ledit testateur le declare comme declare ingrat de l'obeyssance paternelle et ne voullant toutesfois regarder sa faulte sans l'avoyr veu ny secoreu plus de huit mois y a luy perdonne ses faultes que sy on veult regarder de bien pres elle sont remarquable et considerables a tous les humains et a cette fin que avec tout cella il n'aye jamais hocasion de se plaindre et murmurer contre la vollanté et deshobeissance de son pere pour tous et chescuns ses droitz et hereditaires qu'il pouroit pretendre agir et desmander sur tous et chescuns ses biens et heritage il luy laisse la metarye avec son affar de terre, predz et jardin de leurs contenances et confrontz assize au terroir dudit La Tour et cartyer des Mollyeres en la quallité portée au contrat de osn premyer maryage d'avec feu Sebastyanne Fabresse vivante du lieu de Voulx, receu par mestre Bellon notere du lieu de Villeneuve les Voulx » et il lui lègue aussi une maison qui appartenait à feu Me Antoine Derivo en ce lieu « au desoubz des fourtz » avec sa cave, tine et tonneaux ; ainsi qu'une vigne au quartier du Plan de trois carterades confrontant vigne d'Antoine ... et le chemin public allant de ce lieu à Ansouis. Et ce, pour tout héritage qu'il pourrait prétendre en légitime sur son bien et sur le légat fait audit Me Guillaume par feu Françoise Andrieve mère du testateur en son dernier testament reçu par feu Me André Millaty notaire de Cucuron, de même sur ses droits concernant ladite feu Françoise Roux. Il lègue aussi audit Guillaume tous les meubles et ustensiles de maison que le dit Me Sauvecane a déjà donné à son fils il y a trois ans.

Il lègue à son fils Jean, mineur, la somme de 12 écus quand il aura 25 ans, à payer par son héritier universel, sous la condition que ce dernier entretienne ce fils mineur selon sa condition et qu'il puisse bénéficier des droits de sa mère, ladite feu Brigas.

Il lègue à demoiselle Anne Pascal, sa femme en troisièmes nocces, tout ce qu'il lui appartient par son contrat de mariage reçu par Me Georges Bernard notaire de ce lieu. Il lui lègue aussi les fruits de la « presante instance » tant qu'elle vivra avec son passage dans le reste de la maison dudit testateur avec les meubles et ustensiles de maison qui lui seront nécessaires pour sa commodité. Si elle ne s'entend pas avec son fils héritier, elle recevra une pension annuelle de 60 livres sa vie durant en état de viduité, l'héritier jouissant toutefois du capital de ce qui appartiendra à sa dite femme suivant leur dit contrat de mariage.

Il nomme pour héritier universel Me Louis Sauvecane, notaire, son fils. Il nomme pour gadiateurs le capitaine Bernard Roy et Me Claude Gavaudan. Fait et publié en ce lieu, dans la chambre de la maison d'habitant du testateur en présence de Jean Garcin, Melchion Vallette, Jean Louis Le Long, messire Etienne Court, messire Jean Antoine Lantelme prêtre sacristain, Pons Verne et Me Pons May. [Signé : Sauvecane testateur, J Lantelme, Estienne Court curé, P Verne, Jehan Louis Le Long, P May, J Garcin]

Quittance pour Louis Jourdan – f°205

Le 02/04/1607 a comparu Me Guillaume Sauvecane, lequel a confessé avoir reçu de Louis Jourdan, présent, toutes les sommes que ledit Jourdan devait payer audit Sauvecane en qualité de trésorier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, pour la taille de 30 florins par livre imposée en l'année 1604 suive acte de promesse du 04/11/1064 reçu par Me Georges Bernard notaire de ce lieu. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me Toussaint Sauvecane et François Blanc, de ce lieu. [Signé : Sauvecane, François Blan, Jourdan, Sauvecane]

Insolutondation pour Me Gaspard Reboul – f°206

Le 19/04/1607 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Gaspard Reboul tailleur dudit lieu, présent, une boutique d'haut en bas en ce lieu quartier dit L'Amourier confrontant par-dessus maison de Honoré Daumas et par côtés maison de Laurent Plantard, des enfants de Jean Sauvecane et la rue publique. Cette cession est sous la forme d'une insolutondation pour le prix de 96 livres, correspondant à l'estimation de la boutique, en déduction des sommes cédées audit Gaspard Reboul par Louis son frère comme mari de feu Marguerite Bernard sœur dudit Me Bernard, restant encore à payer 60 livres pour le parfait paiement de la dot de ladite feu Marguerite suivant son contrat de mariage et les actes de cession notamment l'acte reçu chez Me Pena notaire de Jouques (13) le 12/01/1607. Ledit Me Bernard s'engage à payer les 60 livres restantes audit Gaspard Reboul le 15/08/1608 qui sera à prendre sur ses biens suivant l'estimation de deux amis communs et à ce moment-là ledit Me Bernard sera tenu quitte de la dot. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Jean Louis Long et Jean Montagnier de ce lieu. [Signé : Gaspard Reboul, Bernard, Jehan Louis Le Long]

Achat pour Antoine Richier contre Pascal Lantelme – f°209

Le 07/09/1607 a comparu Pascal Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel vendu à Antoine Richier de ce lieu, présent, un pré en ce lieu quartier de Restantier d'une émine six cosses confrontant pré et terre d'Isnard Mollinet et pré dudit acheteur. La vente est faite pour le prix de 15 livres, somme reçue par le vendeur d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Jean Louis Le Long de ce lieu et Martin Maunier de Viens (84). [Signé : Jehan Louis Le Long]

Quittance et reconnaissance pour Catherine Thorame et Jeanne Franc contre César Vian – f°211

Le 24/09/1607 a comparu César Vian, époux de Jeanne Franc, lequel a confessé avoir reçu de Catherine Thorame, présente, la somme de 6 livres et ce pour les causes contenues dans le contrat de mariage entre ledit Vian et ladite Franc reçu chez ce notaire, d'où quittance et reconnaissance.

Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Salomon Jourdan et Jean Brigas, de ce lieu. [Signé : Brigas]

Procuration pour Claude Ferrier – f°212

Le 10/12/1607 a comparu Claude Ferrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a constitué pour procureur Michel Rodde de ce lieu, absent, pour recouvrer tous les papiers concernant le procès qui est pendant devant la cour entre lesdits Ferrier et Rodde comme séquestres des fruits des hoirs de feu le capitaine Jean Darbon intenté à l'encontre des hoirs de feu le capitaine Jean Sarrazin et de Me Joseph Emin trésorier, et encore de François Pourchier et autres. Les papiers seront recouverts des mains de Me Blain procureur en al cour. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Valentin Clemens et Gaspard Blanc, de ce lieu. [Signé : Claude Ferrier, Gaspard Blanc]

Arrentement de garde de pourceaux pour Pierre Bernard contre la communauté de La Bastidonne – f°214

Le 12/12/1607 ont comparu Georges Queyrel et Antoine Fabre consuls de La Bastidonne (84), lesquels ayant charge par le conseil dudit lieu ont baillé en arrentement et affermé la garde des pourceaux des habitants dudit lieu durant le temps d'un an depuis la Saint-Michel dernière jusqu'à semblable date à Pierre Bernard dudit lieu, présent. Ledit Bernard devra garder les pourceaux et engager assez de gardiens. Il ne sera permis à personne d'autre de garder [« tenir »] des pourceaux audit lieu et si quelqu'un veut quand même les tenir en ce lieu il devra payer 8 cosses de blé conségal audit Bernard. Pour salaire, les consuls ont promis de lui payer 8 cosses de conségal par pourceau, moitié à l'entrée, moitié à la sortie du travail. Ledit Bernard devra payer si du bétail meurt par sa faute. Les habitants devront lui « bailler chascun son porceaulx tous les matins ». Fait et publié à La Bastidonne, en présence de Gaspard Blanc et Jaume Monier de La Tour-d'Aigues. [Signé : Gaspard Blanc]

Quittance pour François Maximin et Me Claude Gavaudan avec reconnaissance pour Anne Maximin – f°216

Le 14/01/1608 a comparu Gaspard Laydet du lieu de Rians (83) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en qualité de mari d'Anne Maximin du lieu de Pierrevert (04) a confessé avoir reçu de François Maximin, son beau-frère, absent, la somme de 40 livres 4 sols en déduction de la dot constituée à ladite Anne en son contrat de mariage reçu par Me Sauvecane notaire de ce lieu en 1607, argent reçu des mains dudit Maximin et de celles de Me Claude Gavaudan, payant pour lui avec l'argent dudit Maximin. D'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Michel Rodde. [Signé : V May, M Rodde]

Accord entre Antoine Richier et Pascal Lantelme – f°218

Le 14/01/1608 qu'il soit notoire qu'un procès est pendant entre Pascal Lantelme, demandeur devant les officiers de ce lieu avec sentence et condamnation d'Antoine Richier qui en a fait appel devant le lieutenant général de la ville d'Aix-en-Provence (13) et afin d'éviter le procès ils ont comparu devant le notaire et ont trouvé l'accord suivant : ledit Richier devra payer audit Lantelme 6 florins, somme reçue en blé d'où quittance et renonciation au procès. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Georges Meysonnier et Gaspard Blanc. [Signé : Gaspard Blanc]

Obligation pour Valentin Clemens contre Anne Brunet et Me Charles Augier son pleige – f°220

Le 15/01/1608 a comparu Anne Brunet veuve de Jean Fabre de La Motte-d'Aigues (84), laquelle a confessé devoir à Valentin Clemens de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 27 livres pour l'achat d'une ânesse poil noir avec bât et garniment, somme qu'elle promet de payer à la Sainte-Marie-Magdeleine. Fut présent Me Charles Augier notaire royal de Cabrières-d'Aigues (84) lequel s'est porté pleige. Ladite Brunet hypothèque l'ânesse et son éventuel croît. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Mairetet bourgeois et de Toussaint Chateminois. [Signé : Augier, Mairetet]

Le 08/01/1608 [sic] acte barré à la demande et présence de Valentin Clemens faisant quittance à ladite Brunet et son pleige de ladite somme, ayant reçu 21 livres dudit Augier et 6 livres de ladite Brunet. Fait en ce lieu en présence de François Blanc et Jaume Monier. [Signé : Augier]

Obligation pour Louis Sauvecane, notaire – f°222

Le 18/02/1608 ont comparu Jacques Gras et Jean Bouchard ménagers, le premier de Peypin-d'Aigues (84) et l'autre de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire et greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 90 livres en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'ils promettent de rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Me Sauvecane, en présence de Me Claude Darbon et Michel Rodde de ce lieu. [Signé : Sauvecane, M Rodde, Darbon]

Le 14/09/1609 acte barré à la demande dudit Sauvecane qui a confessé avoir été payé d'où quittance. [Signé : Sauvecane]

Arrentement pour Gaspard Reboul contre Jaume Durand laboureur de La Tour-d'Aigues – f°223

Le 18/02/1608 a comparu Gaspard Reboul couturier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé à rente à Jaume Durand laboureur de ce lieu, présent, un pré quartier des Molières pour deux ans complets à partir de Notre-Dame de février passée et se terminant au même jour pour une rente annuelle de 12 florins à payer à chaque 15 août à partir du prochain. Ledit Durand devra faire une journée d'araire par an et « escabasser » [élaguer] les arbres la dernière année et le bois sera partagé

entre eux sans que ledit Reboul n'ait rien à payer. Acte fait et publié en ce lieu en présence de Bernard Daumas et Me Louis Ange praticien. [Signé : Gaspard Reboul, Ange]

Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire royal et greffier de La Tour-d'Aigues contre Jean Jourdan et Daniel Bouchard et Jean Bouchard pleige – f°224

Le 18/02/1608 ont comparu Jean Jourdan et Daniel Bouchard, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal et greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 54 livres, reçue d'où quittance, qu'ils promettent de rembourser d'ici le 15 août. Fut présent Jean Bouchard fils de Brémond, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Gaspard Reboul et Jaume Durand. [Signé : Sauvecane, Gaspard Reboul]

Le 20/09/1608 acte barré à la demande et présence dudit Me Louis Sauvecane notaire et greffier de ce lieu, qui a confessé avoir reçu ladite somme de 54 livres desdits Jean Jourdan et Daniel Bouchard en principal et Jean Bouchard en pleige et des mains et propre argent de Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, commis de la communauté de La Motte-d'Aigues (84), d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de M Louis Jourdan et de François Blanc. [Signé : Sauvecane, L Jourdan, Billard]

Obligation pour Paul Agnel rentier contre Jean Auquier parandounier – f°226 [vacat]

Le 22/02/1608 a comparu Jean Auquier parandounier, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 24 livres [arrêt de l'acte]

« Vacat pour n'avoir esté d'acord »

Obligation pour Louis Sauvecane notaire royal et greffier de La Tour-d'Aigues contre Michel Long – f°226

Le 13/03/1608 a comparu Michel Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a en arrentement de Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu et greffier, présent, un pré dudit Me Sauvecane quartier de Cailloux qui appartenait à Verdillon et ce pour quatre ans et quatre récoltes commençant le 1^{er} février dernier et se terminant au même jour moyennant une rente annuelle de 18 livres à payer à chaque Saint-Michel. Ledit Long devra porter audit pré chaque année 25 charges de fumier et une fois fait, chaque année, il devra prévenir ledit Sauvecane et « sera tenu entretenyr les vallas quy sont dans ledit pred ». De même ledit Long confesse devoir audit Sauvecane 27 livres en prêt amiable, reçues d'où quittance, et qu'il promet de rendre à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Blanc et François Bertet maçon de ce lieu. [Signé : Sauvecane, Franc Blanc]

Obligation pour Antoine Richier de La Tour-d'Aigues contre Georges Rougier – f°228

Le 23/04/1608 a comparu Georges Rougier ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Richier de ce lieu, présent, la somme de 45 livres pour l'achat de 30 coupes de vin, reçues par ledit Rougier en « une veysellade de vin que ledit Richier luy a baillé dans sa cave assize au bourc dudit La Tour et ce a raison de trante soulz pour coupe » et « a la charge que sy en cas que ledit toneau ne tine lesdites trante coupes vin ledit Richier sera tenu luy defarcra [défalquer] le moingz quy se pouvoyt trouver et a la mesme raison que dessus ». Ledit Rougier promet de payer d'ici le 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May chirurgien et de Jaume Monier de ce lieu. [Signé : P May]

Obligation pour Antoine Richier contre Antoine Laurens boulanger – f°230

Le 23/04/1608 a comparu Antoine Laurens boulanger habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Richier de ce lieu, présent, la somme de 112 livres 10 sols pour l'achat de 75 coupes de vin à raison de 30 sols la coupe, vin reçu ce jour « en deux vayseaulx de vin

assis dans la cave dudit Richier au bourc dudit lieu et avec pache que sy en cas que lesditz deux vayseaulx ne tyennent lesdites septante cinq coupes vin luy sera tenu ledit Richier luy desduire ce quy en diffandra ». Il promet de payer d'ici le 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May chirurgien et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : P May]

Le 02/12/1608 acte barré à la demande et présence d'Antoine Richier confessant avoir reçu les 112 livres de ladite vente dudit Laurens, présent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de François Blanc et Jean Louis Long. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Quittance pour Vincent Reynaud de Meyrargues contre Jean Gueidan de La Tour-d'Aigues – f°231

Le 23/04/1608 a comparu Jean Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Vincent Reynaud du lieu de Meyrargues (13), présent, la somme de 19 livres 10 sols due suivant acte reçu par Me Honoré Codollendy notaire royal de Peyrolles (13) d'où quittance ainsi que des dépens. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Me Antoine Courenc sergent royal, de ce lieu. [Signé : J Gaydan, L Vian, Courenc]

Testament de Catherine Mathieu femme de feu Jean Darbon – f°233

Le 14/05/1608, testament de « honeste femme » Catherine Mathieu femme de feu Jean Darbon dit Pichot, de ce lieu de La Tour-d'Aigues. Elle souhaite être inhumée « en l'église Notre Dame de Romagous » dans le cimetière, où sont enterrés ses prédécesseurs. Elle souhaite que son corps soit accompagné par les prêtres de ce lieu et qu'ils disent « ung cantage et noveyne de messes de mort.. et ung autre cantage au bout de l'an de sondit deces et trespas ».

Elle nomme pour héritiers et chacun par moitié, Nicolas et Jeanne Darbon son fils et sa fille. Elle souhaite qu'un inventaire de ses biens soit fait par le notaire. En cas de décès, elle substitue ses enfants l'un à l'autre et si les deux décèdent, elle les substitue au plus proche parent. Elle nomme pour gadiateur Barthélémy Imbert son beau-fils. Fait et publié en ce lieu, chez la testatrice, en présence de Me Claude Gavaudan, Me Pons May et Me Pierre Bertrand et Balthazar Billard, Laurent Vian fils de Nicolas, Nicolas Olivier et Jaume Monier. [Signé : Vian, Bertrandi, Gavaudan, P May, Billard, N Olivier]

Inventaire des meubles trouvés dans la maison de feu Catherine Mathieu et reconnaissance pour Jeanne Darbon – f°236

Le 16/05/1608, suivant le testament reçu chez ce notaire par feu Catherine Mathieu, le notaire se déplace dans la maison de la défunte où se trouve Barthélémy Imbert, son beau-fils, en présence de Me Jean Guillaume Sauvecane, consul, et Henry Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, pour procéder à l'inventaire des meubles :

Premièrement, une maste en bois de sapin avec son tréteau, un buffet de bois blanc avec son armature et serrure, une caisse de bois de sapin avec serrure, une autre caisse en bois de sapin avec sa serrure « estant rompeue et demy hussée », un lit de semblable bois, une houille de fer tenant dix écuelles environ, un « escaufaire » d'airain « de peu de valleur », un petit peyrol tenant un broc de peu de valeur, quatre plats et trois « siettes » [assiettes] pesant seize livres, deux chandeliers de laiton un haut et l'autre bas, trois linceuls à demi usés, une couverte blanche à demi usée, une toile, une courtine de toile sans rideaux, un cumascle pesant six livres.

Ledit Barthélémy Imbert a demandé à ce qu'on le laisse s'occuper de ces biens s'en députant séquestre et lorsqu'il en sera requis, donnera sa part à son beau-frère, Nicolas Darbon absent. Ledit Imbert, pour la moitié des biens qui appartiennent à sa femme, en fait reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison de feu Catherine Mathieu, en présence desdits Me Sauvecane et Darbon, et de Me Pierre Maretet, de ce lieu. [Signé : Sauvecane, Darbon]

Obligation pour Louis Sauvecane notaire royal et greffier contre Charles Germain – f°238

Le 16/05/1608 a comparu Charles Germain muletier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal et greffier de ce lieu, présent, la somme de 54 livres 10 sols pour l'achat d'un tonneau de vin, reçu ce jour d'où quittance, qu'il promet de payer d'ici la fin août. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Valentin Clemens et Sardin Verd. [Signé : Sauvecane, Verd]

Le 04/04/1609 a comparu ledit Me Sauvecane lequel a confessé avoir été payé par ledit Charles Germain, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et de François Blanc. [Signé : Sauvecane, L Jourdan]

Acte de prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence contre François Gillos de la ville de Marseille habitant Pertuis – f°239

Le 03/06/1608 a comparu le capitaine Etienne Pascal marchand d'Aix-en-Provence (13), lequel a baillé à prix-fait à François Gillot Serraire de Marseille (13) habitant Pertuis (84) « pour aller trouver et couper de bois de chaine » à Sault (84) et du côté de Saint-Christol et du Revest suivant l'indication qui lui en sera faite par ledit Pascal et ce, suivant le pouvoir qui lui a été donné par la comtesse de Sault suivant acte reçu par Me Gaspard Hupais.

Ledit Gillet devra aller dès à présent « dans ladite fores de Sault pour y faire la quantité de deux cens soixante cannes carrés de bois de chaine de rambaux de l'espeseur d'un car de pan forme de sye et d'aubeque de la longueur de six cannes et ung pan et de la langedeur d'un pan et quart et la moytyé d'un doibt audit cappitaine Pascal avec pache que la ou sur le petit bois ne peut faire ung pan et quart quy sera tenu le faire que au millieu de la dite piece aye ung pan et quart et sur le gros bout auront ung pan et demi de largeur et ou au petit boict se trouvera ung pan et quart ne sera tenu ledit Gillot laisser autre larger que dessus et la mandre sera tenu la laysser d'un pan carré au petit boict carré forme d'aubeque. Et sy sera tenu ledit Gillot l'escarryr, syer et le tout ce que dessus le faire a son peril, risc et fortune ». Il sera payé 18 sols par canne carrée payable comme suit : trois charges de blé à présent estimées par les parties à 13 écus et demi, reçues dudit Pascal et des mains de Paul Agnel rentier des droits seigneuriaux. Il a aussi reçu dudit Pascal la somme de 30 livres et le reste sera payé en travaillant. Ledit Gillot devra faire le travail d'ici la Saint-Jean prochaine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pierre Sauvan et Mathieu Sibet de Lambesc (13). [Signé : Pascal] [Note : il y a un renvoi à la fin de l'acte dont je ne situe pas le lieu du renvoi dans le corps même de l'acte, voici ce que ce renvoi nous dit : « avec trois serres garnyes de deux houes [?] pour chescune »]

Déclaration et département de querelle pour Etienne Mille, Philippe Laugier, Jean Ordoyer et André Vallon du lieu de Mane – f°242

Le 14/08/1608 a comparu Jacques Pic de la ville de Manosque (04), « estant dans ung lic au lougis ou pend pour enseigne le Crois Blanche », lequel a déclaré à Me Etienne Mille, Philippe Laugier, Jean Ordoyer et André Vallon, maçons, tous de Mane (04), présents, que bien que les ayant accusés en querelle et disputes ils sont tous les quatre innocents de toute ladite accusation et se départ de la querelle, « cassant et annullant tout ce que par autre seroyt esté poursuivy ny demander sans prejudice au droict quy pouvoyt estre demandé par mestre Pons May chirurgyen et de tout ce que dessus » [?]. Fait et publié en ce lieu de La tour-d'Aigues, dans le logis où pend l'enseigne de la Croix Blanc, en présence de Me Barthélémy Eyroux chirurgien de Simiane (04) et Me Pons May chirurgien de ce lieu. [Signé : Eirous, P May]

Quittance pour Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque contre François Pourchier – f°243

Le 23/08/1608 a comparu François Pourchier marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 25 livres 10 sols, savoir la moitié avant cet acte et l'autre moitié à l'instant, somme due suivant obligation passée devant Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu, d'où quittance. Fait et publié en

ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Sauvecane fils de Jean praticien et de Benoît Abel maréchal. [Signé : Sauvecane]

Testament d'Isnard Mollinet de La Tour-d'Aigues – f°244

Le 01/09/1608, testament d'Isnard Mollinet, de ce lieu de La Tour-d'Aigues. Il veut que son corps soit accompagné des prêtres de cette église et qu'ils disent « une grande messe » des morts et soit inhumé dans la tombe de ses prédécesseurs qui est dans l'église et dans la chapelle Saint-Christol, et qu'ensuite ils disent « une noveyne de messes » et les prêtres seront payés 1 sol chacun et 2 sols pour celui qui célébrera la grande messe. Il souhaite qu'un an après soit célébré un cantage dans l'église et les vêpres des morts. Il lègue aux prieurs de la Luminaire Saint-Christol la somme de 30 livres pour faire des réparations à ladite luminaire et pour un autel qu'ils feront faire dans la chapelle, à payer un an après son décès par ses héritiers.

Il lègue à Marguerite Darbon, sa femme, incluant les 60 écus donnés à leur mariage et les 15 écus d'augment, la somme de 300 livres et tous les meubles qui sont dans sa maison ainsi que les fruits et usufruits de la « presante instance de sadite maison ».

Il lègue à Catherine Mollinet, sa nièce, femme de François Blanc, la somme de 60 livres.

Il lègue à Honoré et Catherine Mollinet, frère et sœur, enfants de feu Mathieu Molinet, la somme de 5 sols chacun.

Il nomme pour héritiers universels Jean et Roso [Roch] Bouyseyer [Boisselier ?] enfants de feu Claude et de feu Jeanne Mouniette [Mollinet ?], ses neveu et nièce, du lieu du « Grand Aspres en Dauphiné » [Aspres les Corps ? Aspres sur Buëch ?]. Il nomme pour gadiateurs François Blanc et Me Mathieu Hupais. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit Isnard Mollinet « assize au Chateau Vyeulx et pres la porte dicte de La Font » en présence de Pierre Denyron, Me Vincent May, Jaumet Gouirand, François Bertet, Melchuan Voulaire, Henry Darbon et Jaumet Gounache, de ce lieu. [Signé : V May, Darbon, J Goiran]

[en marge en début d'acte] : « Ex[pedition] pour l'eretyer ce XV may 1627 »

Quittance pour Me Pons May, trésorier de la communauté de La Tour-d'Aigues – f°249

Le 19/09/1608 a comparu Me Antoine Deydier marchand de Rians (83) fils de demoiselle Anne Pascal, présent, lequel a confessé avoir reçu de Me Pons May présent, la somme de 24 livres 12 sols et 6 deniers soit : 9 livres d'intérêts pour cette année sur la somme de 48 écus 45 sols suivant procès-verbal du commissaire, ainsi que 15 livres 12 sols 6 deniers pour reste des intérêts jusqu'en août dernier de 41 écus de la cession faite à ladite demoiselle Pascal par les hoirs de feu François Constans suivant ordonnance du commissaire du 24/08/1600, soit au total donc 24 livres 12 sols 6 deniers, d'où quittance envers ledit May comme trésorier et donc envers la communauté de ce lieu. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence d'Auban Rebouillon et Antoine Rouchyer [Richier] de ce lieu. [Signé : A Deidier, P May]

Mariage entre Louis Mirabel de La Tour-d'Aigues et Catherine Grambois – f°251

Le 20/09/1608, contrat de mariage entre Louis Mirabel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de Claude et d'Espérite Penet de ce lieu, et Catherine Grambois fille de Claude et de Jeanne Daumas de ce lieu. En présence de Claude Mirabel et Jeanne Daumas. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. La mère de l'épouse donne à sa fille une maison en ce lieu quartier de l'Amourier confrontant maison de Jaume Meysonier au-dessus et maison de Jacques Ollivier ; ainsi qu'une vigne de 6 hommes environ quartier de la Garrigue confrontant vigne de David Mure, vigne de Claude Darbon et de Jaume Arnaud, se réservant sa vie durant les fruits de ladite maison et la moitié des raisins pour cette année. Fut présente Catherine Thorame de ce lieu, grand-mère de l'épouse, qui a donné une eyguiene et un plat qui sera remis le jour du mariage. Fut présent François Daumas, de ce lieu, lequel a donné 16 sous pour le jour du mariage. Fut présent Claude Mirabel avec l'assistance de son autre fils Antoine Mirabeau, lesquels ont promis faire faire à leur belle-fille et belle-sœur une robe de drap de maison de la couleur qu'elle voudra pour le jour du mariage. La

mère de l'épouse a promis de faire faire un aubergeon de la couleur choisie par l'épouse pour le jour du mariage ainsi qu'une caisse de sapin avec sa serrure, trois linceuls, un peyrol tenant deux brocs, deux plats, une assiette, une toile, une saque, le tout déjà donné avec reconnaissance pour l'épouse. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de ladite Jeanne Daumas, en présence de Jaume Meysonier et de François Chabert et de Me Jean Brigas. [Signé : Brigas, Francois Chabert]

Obligation pour Nicolas Olivier contre Mathieu Turrier – f°255

Le 24/09/1608 a comparu Mathieu Turrier travailleur de ce lieu, lequel a confessé devoir à Me Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, une saumée de blé annone qu'il a semé dans un jardin qu'il tient à ferme d'Elzias Philippe confrontant François Eryse ? et pré de Jaumet Monier dont il hypothèque la récolte. Il promet de rembourser à Notre-Dame de Mars [25 mars]. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Guillaume Sauvecane et de Pierre Chaix de Manosque (04). [Signé : N Olivier, Sauvecane, P Chaix]

Le 19/09/1609, acte barré à la demande dudit Me Nicolas Olivier, présent, qui a confessé avoir reçu ladite saumée de blé annone, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de François Blanc et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : N Olivier]

Obligation pour Me Nicolas Olivier contre Mathieu Rambaud de Saint-Martin – f°256

Le 25/09/1608 a comparu Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Nicolas Olivier de ce lieu, présent, la quantité d'une saumée de blé annone, bien reçue d'où quittance, et de l'avoir employé pour l'achat d'une vache poil blanc qu'il hypothèque. Il promet de le payer à Noël. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Honoré Bressier. [Signé : N Olivier]

Mariage entre Arnoux Richaud et Anne Pardigon – f°257

Le 28/09/1608, contrat de mariage entre Arnoux Richaud du lieu d'Entrepierres (04) habitant à Pertuis (84) fils de Gaspard Richaud et de feu Espérite Maurel, et Anne Pardigon fille de feu Barthélémy et de Bertranne Rolland, de ce lieu. Jaume Pardigon, frère de l'épouse, de ce lieu, présent, a assigné en dot à sa sœur tant pour ses droits paternels que maternels, une vigne qu'il a en ce lieu de 5 hommes au quartier de Raffinel confrontant vigne d'Etienne Ferrat et de feu Jean Darbon, ainsi que 16 écus à prendre et recouvrer d'Esprit de Villamus, somme qu'il doit audit Jean Pardigon suivant acte devant Me Georges Bernard notaire de ce lieu ; ainsi que 72 livres qui seront versées en six paies égales à partir de la Saint-Michel prochaine en un an puis ainsi à la même date ; il donne aussi un lit de bois blanc avec une bassaque qui ont déjà été remis d'où quittance. Fut présent Pierre Gruot de ce lieu, qui a donné à l'épouse 5 « carteyrons » d'huile payable à Noël et un linceul déjà remis. Fut présente Philippa Fillol qui a donné aux époux 6 livres de chenevé, déjà remises. Fut présent Me Antoine Abel maréchal de ce lieu, qui a donné une demie saumée de blé annone qui sera remise le 15 août. Fut présente Catherine Chabert qui a donné un linceul déjà remis. Fut présente Catherine Ferrier veuve de feu Barthélémy Chateminois qui a donné 6 livres de chenevé à recevoir le jour du mariage. Lesdites parties feront faire à l'épouse un aubergeon et une cotte de drap de la couleur qu'elle voudra pour le jour du mariage aux dépens communs ; l'ensemble appartiendra au dernier survivant. François Chabert, présent, a donné aux mariés deux coupes de vin qui seront remises à la Saint-Michel. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jaume Pardigon à la Bourgade, en présence de Poncet Arnaud du Revest-des-Brousses (04), Esprit Rougier et Jean Louis Roy bourgeois de ce lieu. [Signé : JL Roy, Ponset Arnad]

Obligation pour Me Nicolas Olivier contre Marchuan Candelier – f°262

Le 07/10/1608 a comparu Marchuan Candelier travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Nicolas Olivier de ce lieu, présent, une saumée de blé annone et une demie saumée de conségal, ayant bien reçu l'ensemble d'où quittance. Il a fait l'emprunt pour semer les grains dans une terre quartier du Plan et dans un verger qui lui appartient, hypothéquant ses récoltes. Il promet de rembourser à Noël. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bonardel de La Motte-d'Aigues (84) et Isnard Mollinet de ce lieu. [Signé : N Olivier]

Le 12/11/1609, acte barré à la demande dudit Olivier, présent, qui fait quittance audit Candelier. Fait en ce lieu en présence d'Antoine Andrieu et Jaume Monier. [Signé : N Olivier]

Cession et quittance pour Me Louis Sauvecane notaire royal et greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues – f°263

Le 22/10/1608 a comparu Me Louis Sauvecane notaire et greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme fils et héritier par bénéfice d'inventaire de feu Me Jean Sauvecane notaire et greffier, lequel a cédé à demoiselle Anne Pascal, veuve dudit Me Sauvecane, présente, la somme de 240 livres sur plus de somme à recouvrer de la communauté de ce lieu et les réfugiés du château suivant les arrêts de la cour de parlement de ce pays. Il devra « remettre les executoryalles en main dans six mois prochains pour contraindre ladite communauté pour le recouvrement de la susdite somme ». Ladite demoiselle Pascal confesse avoir reçu 17 livres 12 sols, 15 coupes de vin, 2 charges de blé annone, une robe, un aubergeon, un chapeau, une paire de bas, une paire de souliers, un « fandas » et une « cresse » pour l'an vidual ainsi que 45 livres, cette somme en déduction de celle due à ladite Pascal sur l'héritage dudit feu Sauvecane ; elle a aussi reçu un coffre de noyer avec ses habits et ustensiles. D'où quittance de l'ensemble. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison de Me Pierre Mairtet, en présence de Pierre Constans et Guillaume Bœuf de ce lieu. [Signé : Sauvecane, Pierre Constans]

Le 11/09/1612 ladite cession a été lue à la requête de ladite demoiselle Pascal, absente, aux consuls de ce lieu et à noble Jean Louis Roy premier consul et Me Henry Darbon second consul, lesquels ont requis copie pour en avertir le conseil. D'où acte fait en ce lieu en présence de Giraud Panisset. [Signé : JL Roy, H Darbon]

Prix-fait pour Georges Ferland et Marquet Martin serruriers, d'une part et Honoré, Antoine et François Tonneux – f°266

Le 23/10/1608 ont comparu Georges Ferland et Marquet Martin « serrailleurs » de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont promis à Honoré, Antoine et François Tonneux de Rians (83) habitant à Aix-en-Provence (13), présents, de leur faire douze douzaines de dorgue [dorgne, dougne, dougue ?] de vaisseau en bois de chaîne de la longueur « scavoyn le tyers de six pans de cinq et encore l'autre tyers de quatre et demi et de l'espaisseur de ung car de pan ». Ils promettent de faire aussi douze douzaines de dougre de ty... [tynnes ?] de la longueur « scavoyn une quatre pant la premiere de une cane et l'autre de neuf pans et de dix et de douse de la longueur et de la largeur de dix pans de large fera la douseyne ensamble des vayseaux ». Le bois sera expédié à La Tour-d'Aigues d'ici fin janvier pour la moitié puis d'ici le mois de mai pour l'autre moitié. Les travailleurs percevront la somme de 48 sols par douzaine de dorgne de vaisseau et 8 florins pour chaque douzaine de droge de ty... Les acheteurs devront donner 30 livres d'ici le 15 [mois barré]. L'entier paiement se fera à la réception de la marchandise. Les vendeurs ont déjà reçu 9 livres. Si au moment de la coupe du bois « se trovast quelque plechons », ils devront le payer aux acheteurs 4 florins la douzaine de ceux des vaisseaux et 8 florins la douzaine pour ceux de tinnes. Fait et publié en ce lieu chez le notaire, en présence de Claude Bouzon fils de Claude et de Me Guillaume Darbon, de ce lieu. [Signé : Darbon]

Le 28/10/1608 Marquet Martin et Georges Ferland, « serrailleurs », ont donné caution pour le recouvrement de la somme de 30 livres, donnée précédemment par les acheteurs, en la personne de Jean Martin fils de feu Pierre, présent, qui s'est constitué pleige. Fait et publié en ce lieu, en présence de François Blanc et Jean Peroardy écuyer de Rians (83). [Signé : J Martin, Peiroardy]

Le 14/05/1609 ont comparu lesdits Tonneaux frères, présents, lesquels ont fait quittance aux dits Martin et Ferlant qui ont reçu 28 livres 8 sols faisant l'entier paiement. Fait et publié en ce lieu en présence de Me François Pazier et Jean Louis Le Long broquier. [Signé : F Pazier, Jehan Louis Le Long]

Arrentement pour Jean Rastoul habitant Marseille contre Honoré Chansaud – f°269

Le 19/11/1608 a comparu Jean Rastoul habitant de Marseille (13), lequel a arrenté à Honoré Chansaud ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une terre en ce lieu quartier de Vaumalle de 14 émines au dextre, terre acquise de Georges Thurin et son fils, et ce pour cette année, laquelle terre ledit Chansaud « restoblera » pour cette saison contre le prix de 7 émines de blé annone mesure vieille et 3 panaulx d'amandes à payer à la récolte prochaine pour le blé et fin août pour les amandes. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Louis Long et André Pinchinat. [Signé : JR, Jehan Louis Le Long]

Le 12/10/1609 a comparu ledit Jean Rastoul habitant Marseille (13) lequel a confessé avoir reçu dudit Chansaud, présent, la quantité de 7 émines de blé mesure vieille et 3 panaulx d'amandes suivant ledit acte, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Antoine Escoffier et Michel Thurin. [Signé : JR, Thurin]

Obligation pour Jean Richard de Peypin-d'Aigues contre André Roux de Lourmarin – f°270

Le 19/11/1608 a comparu André Roux de Lourmarin (84) fils d'André, lequel a confessé devoir à Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 55 livres 10 sols pour l'achat de deux vaches poil rouge âgées de 5 ou 6 ans qu'il hypothèque pour le paiement. Il promet de payer la moitié au 15 août et l'autre moitié à Noël suivant. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Me Jean Chabert et Me Claude Ferrier de Bonnieux (84). [Signé : J Richardi, Jehan Chabert]

Obligation pour Me Jean Pierre Coussin marchand de Marseille contre François Mouret de Peypin-d'Aigues – f°271

Le 20/11/1608 a comparu François Mouret, lequel a confessé devoir à Me Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), présent, une saumée de blé annone, reçue qu'il a semée à Peypin-d'Aigues (84) dans une terre qu'il hypothèque, et il promet de rendre le blé à Pâques. Fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence d'Antoine Robaud et Abraham Phelip de Sisteron (04). [Signé : JP Cossin]

Mègerie pour Jean Gueidan contre Esprit Villamus – f°273

Le 04/12/1608 a comparu Jean Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Esprit Villamus, travailleur de ce lieu, présent, trois carterades de vigne en ce lieu quartier du Plan et au-dessus de Lantin, ainsi qu'un jardin « assis au pred dan desoubz du couvant, avec les arbres que y sont au dedans » confrontant pré dudit Gueidan. Le tout pour une durée de 4 ans à partir de ce jour et se terminant au même jour. Les vendanges se feront aux dépens dudit Villamus, le vin se partagera à parts égales. Le jardin sera ensemencé de chenevé dont ledit Villamus a reçu les semences dudit Gueidan que ledit Villamus devra rendre à la fin du bail. Tout se qui sera cueilli dans le jardin se partagera à parts égales et ledit Villamus devra faire deux journées par ans « pour y faire aller l'eau, pour l'abrever », ledit Gueidan fournira assez de « fenyer » [peut-être fumier] pour ledit jardin. Pour leur acte de mègerie précédent, les parties se font quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Blanc et Honoré Eyriès de ce lieu. [Signé : J Gaydan]

Mègerie pour Claude Ferrier et Antoine Peyron, ménager – f°275

Le 08/12/1608 a comparu Claude Ferrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Antoine Peyron, ménager de ce lieu, une bastide avec son affar de terre de 20 saumées de terre en ce lieu quartier de Saint-Vincent, pour quatre ans et trois prises de fruits à partir de la Toussaint

dernière. De même il baille une vigne de trois carterades en ce lieu quartier de Puilibous dont les fruits appartiendront audit mégier. Ledit Ferrier devra loger le raisin et le vin dans sa cave sans rien faire payer audit Peyron. Ledit Peyron devra ajouter en mègerie le pré qu'il possède au quartier du Revest. Ledit Ferrier devra arrenter audit Peyron « deux saumees de terre medyocres » pour les ensemercer à droit de mièges ; il devra bailler un pré qu'il a au quartier du Colombier confrontant la petite ro-re de la ville de ce lieu pour le même temps où ledit Peyron devra faire « l'escabasse pour temps et saison de trois en trois ans » et e bois en provenant se partagera à parts égales. Lesdits Peyron et Ferrier arrenteront un pré d'une soucherade pour ledit temps au profit de la mègerie et ils paieront chacun la moitié de la rente. Ledit Ferrier devra fournir 10 quintaux de foin par an à partir du mois de mai. La dernière année ledit Peyron devra laisser tout le foin et la paille de l'année sur les terres sauf dix trousses de paille qu'il a fourni à l'instant et qu'il pourra récupérer à la fin du bail.

Chacun devra fournir la moitié des grains pour les semences. Ledit Peyron ne pouvant pas le faire, ledit Ferrier s'est porté pleige pour lui à charge que tous les fruits de cet arrentement seront hypothéqués ainsi que le bétail. Ledit Peyron a confessé avoir reçu dudit Ferrier une paire de bœufs et un âne, les bœufs sont l'un poil rouge et l'autre blanc et l'âne est de poil gris avec son bât. Ledit bétail a été estimé par Me Michel Rodde et Isnard Brun, présents, experts, à la somme de 29 écus pour la paire de bœufs et 8 écus pour l'âne soit 111 francs que ledit Peyron devra payer audit Fournier pour moitié, c'est-à-dire 55 livres 10 sols et ce en deux paies égales, la première au 15 août en un an et l'autre l'année suivante au même jour.

Il sera permis audit Fournier de tenir deux ânes dans la métairie jusqu'à fin mai prochain. A la fin du bail, le bétail mis en mègerie se partagera à parts égales. Ledit Fournier baillera 6 gélines et un coq et ledit Peyron devra lui fournir 6 œufs par semaine sauf durant trois mois dans l'année à savoir en février, mars et mai. A la fin du bail, ces bêtes seront rendues audit Fournier. Ledit Peyron aura le droit d'entretenir 6 gélines pour lui-même sans rien payer. Ledit Fournier devra prêter deux saumées de conségal la première année et être caution pour une autre saumée de blé s'il en est requis. Ledit Fournier devra bailler une chambre dans sa maison audit Peyron sans rien payer. Ledit Peyron devra laisser à guéret trois saumée de terre d'une raie à la fin du bail et ledit Fournier devra fournir la somme de 9 florins pour toutes les factures nécessaires tant au sarclage qu'à la moisson, payable moitié en mai et moitié fin juin. Toutes les récoltes se partageront à parts égales sauf les « grapyers » qui appartiendront audit Peyron. Il sera possible d'engager un homme pour aider au moment des semences et des moissons ; il sera payé par ledit Fournier et nourri par ledit Peyron. Ledit Peyron devra « garacher et men... » un coin de terre à Raffinel et le semer, ledit Fournier devra lui fournir la nourriture pour ce temps. Tout ce qui appartiendra audit Fournier, ledit Peyron devra les apporter dans les terres dudit Fournier. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Michel Rodde et Roman Lourd de ce lieu. [Signé : Claude Ferrier, M Rodde]

Obligation pour Nicolas Olivier contre Vincent Mouton de La Motte-d'Aigues et Me Antoine Courenc – f°281

Le 11/12/1608 a comparu Vincent Mouton de La Motte-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Nicolas Olivier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une saumée de blé annone, en prêt amiable, pour la semer. Il promet de le rembourser « entre issy et le jour et feste de may prochain ». Fut présent Antoine Courenc, sergent royal de ce lieu, lequel se porte pleige pour ledit Mouton. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Blanc et de Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : Courenc]

Le 12/11/1609, acte barré à la demande dudit Me Olivier, présent, qui fait quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jacques ...on et Jaume Monier. [Signé : N Olivier, Courenc]

Arrentement pour Jean Thorame contre Jean Louis Olivier de La Bastidonne – f°283

Le 15/12/1608 a comparu Jean Louis Olivier de La Bastidonne (84), lequel a pris en arrentement de Jean Thorame de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, toutes les terres que ledit Thorame

possède à La Tour-d'Aigues au quartier du Réal appelé La Boiserette avec son bâtiment, sauf une terre que ledit Thorame a acheté à Me Antoine Ange étant donné qu'ils sont en procès. Cet arrentement durera six ans et cinq prises de fruits à partir de ce jour. Est ajouté à l'arrentement un pré audit lieu quartier du Real et un jardin limitrophe ainsi que deux carterades et demi de vigne pour la même durée. La rente est de cinq saumées et demi moitié annone moitié conségal par an que ledit Olivier paiera à la Sainte-Marie-Magdeleine en un an. Ledit Olivier devra résider dans la métairie avec sa famille et son bétail et toutes les fenières en provenant seront employées dans les terres dudit Thorame. Ledit Olivier devra fournir tout le bétail nécessaire sans que ledit Thorame n'ait rien à payer. Si ledit Olivier n'a pas assez de pâtures ce sera à lui d'en fournir et en récompense prendra 35 saumées de fenière en avertissant ledit Thorame. Si ledit Olivier fait cuire du pain dans un four de la métairie, ledit Olivier devra payer chaque années 3 émines d'annone mesure vieille aux rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu pour le service. En cas de différend, ils feront appel à des amis communs ou experts pour un arbitrage. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Honoré Roux et Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : J Nicolas, Honorat Sous]

Le 09/06/1615 acte barré, ledit Jean Thorame fait quittance audit Olivier de tout l'acte, confessant avoir été payé en plusieurs et diverses fois. Fait en ce lieu en présence de Brancais Vian et Jaume Marsal « taulier » de La Bastidonne (84).

Testament de Jean Blanchard – f°286

Le 15/12/1608 testament de Me Jean Blanchard, maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu Mary Blanchard et de Claude Bremond de la ville de Forcalquier (04). Il veut être inhumé dans le cimetière de ce lieu et que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres et que sa femme Marie Richier leur donne à chacun ce qui se trouvera nécessaire. Il souhaite qu'ils disent une grande messe, une « noveyne » des morts et une grande messe des morts un an après.

Il lègue à Antonnonne Blanchard, sa fille, la somme de 180 livres pour sa dot, 60 livres le jour du mariage et le reste en paies annuelles suivant l'avis de sa dite femme et héritière. Sa femme devra nourrir et vêtir sa fille selon sa condition jusqu'au mariage en plus de la dot.

Il nomme pour héritiers universels Joseph et Charles Blanchard, ses fils et de ladite Richier, sa femme qu'il nomme administratrice de ses enfants. Elle n'aura aucun compte à rendre tant qu'elle restera veuve, et si elle se remarie elle devra rendre compte de son administration et donner l'héritage à leurs fils. Si la mère et les fils ne peuvent plus vivre ensemble alors qu'elle est veuve, « sera permis a ladite Richiere les metre hors sa maison sans qu'ilz y puissent demander aucun apannage ny pensyon ». Si ses fils meurent en bas âge il leur substitue ses plus proches parents, à savoir Antoine et Guillaume Blanchard, ses frères, à condition que sa femme puisse jouir des fruits de son héritage sa vie durant en état de viduité. Il nomme pour gadiateurs Me Pascal Sicard et Me Jean Menard, de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, dans la maison du testateur, en présence de messire Pierre Balleguier curé de l'église de ce lieu, Jean Darbon, Me Pascal Sicard, Jean Pourchier, Honoré Thurin fils de Georges, Bastien Trouchaud et Jacques Thorame, tous de ce lieu. [Signé : Balleguier, Sicard, Thurin]

Obligation pour François Pourchier contre Thomas Chave habitant Bouc-Bel-Air – f°290

Le 17/12/1608 a comparu Thomas Chave boucher habitant Bouc-Bel-Air (13) lequel a confessé devoir à François Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 151 livres pour l'achat de 40 moutons, reçus ce jour d'où quittance, qu'il promet de payer, moitié au 15 janvier et moitié d'ici le 15 février et mener l'argent en ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Honoré Chansaud et Me Vincent May de ce lieu.

Le 07/03/1609 acte barré à la demande et présence dudit Pourchier confessant avoir été payé par ledit Chave, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Pascal Rochel et François Blanc. [Signé : Rochel]

Quittance pour Me Jean Chabert maçon contre Jaume Pic et Simon Louc – f°291

Le 20/12/1608 ont comparu Jaume Pic et Simon Louc maçons de Manosque (04) pour le premier et Rians (83) pour le second, présents, lesquels ont confessé devoir et reçu de Me Jean Chabert maçon de Manosque (04) le total du prix-fait de la comtesse de Sault pour la maçonnerie, savoir 129 livres ainsi que 14 écus que ledit Me Chabert a payé quand ils travaillaient pour faire une crotte dans la grande tour et une autre derrière la tour avec des croisières devant la tour. Ils devaient percer la muraille et poser les croisières ainsi que six autres coisières à garnir de couvertures et croisillons et « meyneaulx » « et de abre » le bâtiment au-dessus du pont et sur le pont de l'oiselière vieille. Pour lequel prix-fait Me André Mathieu est compris avec lesdits Pic et Louc pour parachever celui-ci dans les deux mois prochains pour la somme de 177 livres en déduction de laquelle somme on ne déduira pas 13 écus que ledit Me Chabert a donné à André Mathieu maçon. Lesdits Me Pic et Louc ont confessé avoir reçu dudit Me Chabert « en somme universelle » 171 livres en plusieurs fois d'où quittance. Pour les 6 livres restantes, ledit Me Chabert a promis de les payer dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Martini et Mathieu Nel de ce lieu. [Signé : A Martini]

Arrentement pour Claude Ferrier contre Jean Crespin – f°293

Le 28/12/1608 a comparu Claude Ferrier marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Jean Crespin travailleur de ce lieu, présent, une vigne de quatre carteirades qu'il a en ce lieu quartier de Rafinel avec un chenevier de trois éminades en ce lieu quartier Dessous les Aires dit les Hours avec une chambre dans la maison qui appartenait à messire Roman Chainé prêtre « et ce de la seconde instance de devant d'icelle maison » et ce pour trois ans à partir de ce jour et finissant au même. La rente est de 30 livres par an à payer à la Saint-Michel à partir de la prochaine pour la moitié de la rente et pour l'autre moitié à Pâques suivante. Ledit Ferrier devra fournir trois panaulx de grains de chenevé et le rentier devra les lui rendre à la fin de l'arrentement, grains reçus d'où quittance. Ledit Ferrier devra loger le vin et le raisin de ladite vigne sans que ledit Crespin n'ait rien à payer. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Blanc et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Claude Ferrier]

Le 25/04/1610 ledit Ferrier a confessé avoir reçu 30 livres dudit Crespin pour la première paie échue à la Saint-Michel d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jaume Monier et Antoine Lange bourgeois. [Signé : C Ferrier, Ange]

Le 25/04/1611 ledit Me Claude Ferrier a confessé avoir reçu dudit Crespin 30 livres pour la seconde paie d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Giraud Panisset et Auban Rebouillon. [Signé : C Ferrier]

Le 27/04/1612 ledit Me Ferrier a confessé avoir reçu dudit Crespin 30 livres pour l'entier paiement de l'arrentement d'où quittance et barrement de l'acte. Fait en ce lieu en présence de Me Michel Rodde et de Toussaint Chateminois. [Signé : C Ferrier, M Rodde]

Quittance pour Honoré, Antoine et François Tonneaux de Rians contre Marquet Martin et Georges Ferland – f°295

Le 13/01/1609 ont comparu Marquet Martin et Georges Ferland « saraires » de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Honoré, Antoine et François Tonneaux, frères de Rians (83) la somme de 21 livres 12 sols qu'ils ont reçus précédemment suivant quittance privée. Ils confessent aussi avoir reçu 30 livres à l'instant desdits Tonneaux, soit au total 51 livres 12 sols en déduction et à bon compte du prix-fait du bois de chêne suivant acte chez ce notaire du 23/10/1608, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84) et de Georges Constans de ce lieu. [Signé : Hnor ... [Honoré Tonneaux], G Constans, J Nicollas]

Obligation pour Me Pons May contre Toussaint Chateminois – f°297

Le 14/01/1609 a comparu Toussaint Chateminois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, absent, une saumée de conségal, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Henry Darbon. [Signé : H Darbon]

Le 21/08/1610 acte barré à la demande dudit Me Pons May, présent, qui fait quittance audit Chateminois de cet acte. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Antoine Escoffier et Jean Moutton de ce lieu. [Signé : P May]

Quittance pour Antoine et Joseph Aubion, frères, contre Elzias Martin cessionnaire de François Solliers – f°298

Le 30/01/1609 a comparu Elzias Martin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, cessionnaire de François Solliers de ce lieu suivant cession reçue chez Me Sauvecane notaire de ce lieu, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine et Joseph Aubion, absents, la somme de 30 livres qu'il a reçues sous forme de 5 écus pour lui et 5 écus pour le notaire en tant que trésorier de la communauté de ce lieu pour la taille dudit Martin. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Blanc et Me Antoine Vassal cordonnier de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal]

Obligation pour Charles Jourdan contre Jean Louis Le Long – f°299

Le 03/02/1609 a comparu Charles Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel avec l'assistance de Me Vincent May son curateur présent, le représentant et a comparu Jean Louis Long de ce lieu, présent, ce dernier confessant devoir audit Jourdan en prêt amiable une saumée de blé annone, reçue d'où quittance, et la payer aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Jean Bouchet. [Signé : Jehan Louis Le Long, Charles Jourdan, V May, J Bouchet]

Procuration pour Me Georges Bernard, notaire – f°300

Le 03/02/1609 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'aigues, lequel a constitué comme procureur Auban Rebouillon de ce lieu, absent, pour exiger d'Etienne Feraud du lieu de Sainte-Tulle, frère et héritier de feu Me Pierre Feraud notaire royal, la pension qui lui est due pour la paie échue le 01/01/1609 suivant acte reçu par Me Etienne Brochier notaire royal dudit Sainte-Tulle le 31/12/1602 et d'en faire quittance une fois reçue. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Sicard praticien et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Bernard]

Le 04/02/1609 ledit Me Bernard a fait quittance audit Rebouillon de la susdite charge. [Signé : Bernard]

Obligation pour François Pourchier contre François Darbon fils d'Etienne – f°301

Le 04/02/1609 a comparu François Darbon fils d'Etienne, lequel a confessé devoir à François Pourchier, présent, deux charges de blé annone, reçues d'où quittance, qu'il promet de payer d'ici la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Henry Darbon et François Blanc de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Le 07/05/1610 acte barré à la demande et en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Dabron, présent. Fait en ce lieu, en présence de Jean Louis Le Long et Jean Sauvecane praticien de ce lieu. [Signé : Sauvecane, Jehan Louis Le Long]

Testament de Jeannon Bouchet fils de Jean – f°302

Le 06/02/1609 testament de Jehanon Bouchet fils de feu Jean et de Marie Candelier, tous de ce lieu, étant dans la maison de Jaumet Germain son parâtre, dans son lit malade. Il souhaite être inhumé dans l'église dans la tombe de ses prédécesseurs accompagné des prêtres à qui il lègue à chacun 2 sols et à celui qui dira la grande messe des morts 3 sols. Il veut aussi que soit dit « une noveyne » de messes et un an après sa mort une grande messe des morts.

Il lègue à Jean Bouchet, de ce lieu, son cousin germain, la somme de 5 sols.

Il lègue à Eynès Bouchet et ses frères habitant la ville d'Apt (84), ses cousins et cousine 5 sols chacun.

Il nomme pour héritière universelle Marie Candelier, sa mère, présente.

En outre, il lègue à Marie Bouchet, femme de Michel Rode, sa cousine, 5 sols. Il nomme pour gadiatteurs Claudon Roman et Me Louis Allard. Fait et publié au susdit lieu, en présence de Me Jean Sauvecane fils de feu Me Jean Sauvecane notaire royal et greffier de ce lieu, Barthélémy Imbert, Jean Menard, Barthélémy Gueidan, Jean Marye, Me Jacques Ollivier, Jean Mallet et Jaume Meysonier, de ce lieu. [Signé : J Sauvecane, Anthoine Mallet, Jehan Menard, J Mari, Barthemi Gedan]

Quittance pour Antoine Darbon contre Georges Meysonnier et Sauvaire Bertet – f°305

Le 17/02/1609 ont comparu Georges Meysonnier et Sauvaire Bertet serraire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, lesquels ont confessé avoir reçu d'Antoine Darbon d'Aix-en-Provence (13), présent, la somme de 32 livres 8 sols pour l'entier paiement de l'acte de prix-fait de sarrer du bois [découper, tailler du bois] pour ledit Darbon suivant acte reçu chez Me Bardoin notaire d'Aix-en-Provence. D'où quittance et de même ledit Darbon fait quittance de tout le bois du prix-fait. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bastien Trouchaud et Jean Allegre de Jouques (13). [Signé : Jan Allegre]

Obligation pour François Vieil contre Louise Michel – f°306

Le 10/03/1609 a comparu Louise Michel femme de Georges Darbon, qui a pouvoir de passer tous contrats, présente, laquelle a confessé devoir à François Vieil de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 34 livres 10 sols pour des aliments qu'elle a reçu tant en blé qu'en argent prêté pour sa nourriture, et qu'elle promet de rembourser au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Blanc et Me Jean Garcin. [Signé : J Garcin]

Le 26/10/1620 acte barré à la demande et présence dudit François Vieil qui a confessé avoir été payé des mains de Jacques Darbon d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Isnard Rougon et Claude Ferrier.

Obligation pour Jean Pierre Coussin, marchand, contre François Mouret de Peypin-d'Aigues – f°308

Le 20/03/1609 a comparu François Mouret de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), une saumée de blé annone, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre d'ici Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Jean Grilalrd et François Blanc. [Signé : JP Cossin, J Grillard]

Obligation pour Claude Ferrier contre Antoine Peyron – f°309

Le 23/03/1609 a comparu Antoine Peyron ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Claude Ferrier de ce lieu, présent, une saumée de blé annone et une saumée de conségal, reçues d'où quittance, qu'il devait lui prêter selon un acte de mègerie passé devant ce notaire, et que le ledit Peyron promet de rendre d'ici le 15 août. Ledit Peyron confesse avoir aussi reçu dudit Ferrier un araire garnie et la « rielle » pesant 15 livres et demi qu'il promet de rendre à la fin du bail en mègerie. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Simon Benoit d'Apt (84). [Signé : Claude Ferrier]

Obligation pour Michel Rodde contre Antoine Peyron – f°310

Le 23/03/1609 a comparu Antoine Peyron ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Michel Rodde de ce lieu, présent, une saumée de blé annone, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer d'ici les fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Ferrier et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Claude Ferrier]

Le 10/11/1609 acte barré à la demande et en présence dudit Rodde qui fait quittance audit Peyron. Fait en ce lieu en présence de Claude Ferrier et de Jaume Monier. [Signé : Claude Ferrier, M Rodde]

Quittance pour François Mouret et Antoine Astoin contre Elzias Silvestre de Peypin-d'Aigues – f°311

Le 08/04/1609 a comparu Elzias Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de François Mouret, présent, la somme de 23 francs et 8 sols et ce des mains d'Antoine Astoin, séquestre de la gagerie prise sur ledit Mouret sur certains grains estimés à cette somme, le tout en déduction et à bon compte de la sentence rendue devant le lieutenant général des submissions le 28/03/1609 d'où quittance envers le séquestre et ledit Mouret. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Blanc et Jaume Monier. [Signé : Elzias Silvestre]

Obligation pour Vincent May contre François Icard – f°312

Le 10/04/1609 a comparu François Icard ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Vincent May de ce lieu, présent, deux saumées de conségal que ledit Icard a reçu d'où quittance. Il promet de les rendre « le jour et feste de may prochaine venant ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Blanc et Jaume Monier. [Icard]

Le 05/05/1610 a comparu ledit Vincent May lequel a confessé avoir été payé par ledit Icard, d'où demande de barrer l'acte avec quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jaume Monier et Jaume Gouirand. [Signé : V May, J Goiran, Icard]

Achat pour Anne Castel « La Jeune » fille d'Elzias – f°313

Le 27/04/1609 a comparu Anne Castel « La Jeune » fille d'Elzias, ce dernier aussi présent et consentant et se portant pleige, et a aussi comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à ladite Castel une terre en ce lieu du Revest de 4 émines 8 cosses et demi au dextre confrontant terre de Michel Sarrazin, terre de Jean Pourchier et terre de Philippe Arnoux. La vente est faite pour le prix de 19 livres 16 sols dont ledit Icard en a reçu 6 livres de ladite Castel provenant de ses gages lorsqu'elle a servi l'an dernier et, pour les 13 livres 16 sols restantes, elle promet de les payer d'ici la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et François Blanc de ce lieu. [Signé : B Icard]

Le 29/12/1609 a comparu ledit Barthélémy Icard, lequel a confessé avoir reçu de ladite Anne la somme de 13 livres pour l'entier paiement, somme reçue des mains de Laurent Vian, ce dernier payant sur le commandement dudit Icard à Esprit Villamus d'où quittance. Fait en ce lieu en présence dudit Laurent Vian et de Jaume Meysonier. [Signé : B Icard, L Vian]

Reconnaissance pour Claudette Jacquet femme de Raymond Plantard – f°316

Le 28/04/1609 a comparu Raymond Plantard « estant mallade dans sa maison », lequel a reconnu à Claude Jacquet sa femme, présente, la somme de 772 florins que ledit Plantard a reçu précédemment suite à un contrat passé entre Jaumette Jacquet et ladite Claudette, sa sœur, héritières de Catherine Molinet, leur mère, contre Catherine Granier veuve de Guillaume Besson, héritière testamentaire par bénéfice d'inventaire. Fait et publié en ce lieu [les témoins ne sont pas cités]

Testament d'Antonone Andrievie femme de Bastien Blachier – f°317

Le 28/04/1609 testament d'Anthonnone Andrievie de ce lieu de La Tour-d'Aigues, femme de Bastien Blachier de ce lieu. Elle souhaite être inhumée dans le cimetière de l'église de ce lieu et que son corps soit accompagné par les prêtres de l'église et que soit célébré un « trentanaire de messes » par messire Jean Antoine Lantelme, prêtre de cette église, un cantage et une grande messe des morts ainsi qu'un autre cantage à la fin de l'an de son décès.

Elle lègue à Anne Meyran sa cousine femme du capitaine Luc, de Rians (83), la somme de 3 livres. Elle nomme pour héritier universel son mari Bastien Blachier de ce lieu pour jouir de son bien sa vie durant, et après la mort de celui-ci, son héritage ira à Anne Vassal fille de Me Antoine Vassal et de Françoise Meyran, sa cousine. Si ladite Anne Vassal meurt sans enfant légitime, elle lui substitue Françoise Meyran la mère de celle-ci. Elle nomme pour gadiateur Me Antoine Vassal cordonnier. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Bastien Blachier mari de la testatrice, en présence de Me Vincent May, Jean Lantelme, Barthélémy Imbert, Sauvaire Roman, Jean Louis Le Long, Jean Menard et Melchion Valette. [Signé : V May, Jehan Menard, Jehan Louis Lelong]

Quittance et prorogation pour Pierre Tric du lieu du Puy-Sainte-Réparate – f°321

Le 07/05/1609 a comparu Pierre Tric du lieu du Puy-Sainte-Réparate (13) lequel a confessé avoir reçu de Denis Decanis du lieu du Puy habitant à La Bastidonne (84), la quantité de 7 saumées de grain moitié blé annone moitié seigle, en déduction et à bon compte de 10 saumées moitié annone moitié conségal suivant acte d'obligation passé chez Me Georges Bernard notaire de ce lieu, d'où quittance. Pour les trois charges restantes, moins deux panaulx et un quart, ainsi que 3 livres restantes, ledit Pierre Tric proroge le paiement audit Decanis d'ici à la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : L Jourdan]

Procuration pour Me Jean Barnier notaire – f°322

Le 19/05/1609 a comparu Me Jean Barnier notaire royal du lieu de Mane (04), lequel comme mari de demoiselle Françoise Devoulx fille de feu Henrignon en son vivant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, héritière de ses biens pour la moitié, ledit Barnier a nommé comme procureur demoiselle Delphine Devoulx veuve de feu le capitaine Ferdinand Bon de ce lieu, présente, pour exiger au nom de sa femme des consuls, trésoriers et communauté de ce lieu la part et moitié la concernant de ce que la communauté leur doit comme cessionnaires de feu Jean Darbon de ce lieu par acte reçu par Me Jean Hupais notaire royal de ce lieu. Acte fait et publié en ce lieu, chez ledit demoiselle Devoulx procuratrice, en présence de Laurent Vian et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Barnier, Dauphine Devoulx, L Vian]

Procuration pour Jean Gueidan – f°324

Le 03/06/1609 a comparu Jean Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Barthélémy Gueidan, son fils, absent, pour aller trouver Me [blanc dans l'acte] Peryny procureur au parlement d'Aix-en-Provence (13) pour recouvrer son sac et ses pièces le concernant ainsi que le coseigneur de Vachères touchant à l'apleigement qu'il a fait d'André Millaty de Lourmarin (84). Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Me Georges Bernard notaire.

Obligation pour Jean Pierre Coussin marchand contre Sauvaire Mouret et Jacques Nicolas – f°325

Le 19/06/1609 ont comparu Sauvaire Mouret et Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à sire Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), présent, la quantité de 6 coupes de vin, trois chacun, reçues d'où quittance et estimées à 6 livres au total, qu'ils ont promis de payer d'ici la Sainte-Marie-Magdeleine. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Claude Ferrier. [Signé : JP Cossin, Claude Ferrier]

Obligation pour Georges Bernard notaire contre Grégoire Queyrel – f°326

Le 22/06/1609 a comparu Grégoire Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Me Georges Bernard notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, douze panaulx de conségal et ce, durant trois ans, par année à partir du 15 août. En échange ledit Me Bernard le décharge de la séquestration faite du foin d'un pré de Jean Roy de La Bastidonne (84) que ce dernier arrente auprès dudit Queyrel. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pierre Bertrand et Jaume Monier. [Signé : Bernard, P Bertrand]

Obligation pour Jean Pierre Coussin marchand de Marseille contre Jean Mallan – f°327

Le 26/06/1609 a comparu Jean Mallan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13) 8 livres en argent pour l'achat et prix de 6 coupes de vin, reçues d'où quittance, qu'il promet de payer d'ici la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Blanc et Jaume Monier. [Signé : JP Cossin]

Mariage entre Benoît Abel et Marguerite Plantard – f°328

Le 17/09/1609, contrat de mariage entre Benoît Abel fils d'Antoine et de Catherine Pardigon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Marguerite Plantard, fille de Raymond Plantard et de Claudette Jacquet, de ce lieu. Les parents de l'épouse ont constitué en dot à leur fille les pièces et propriétés suivantes : un chenevier en ce lieu quartier du Colombier d'une éminade de chenevier confrontant chenevier d'Henri Darbon et le chemin allant à Cabrières ; un cazal en ce lieu aux Faubourgs confrontant étable de Gaspard Reboul et étable d'Isnard Lantelme ainsi que le chemin ; une vigne en ce lieu de 2 cartierades confrontant vignes des hoirs de feu monsieur Quyson écuyer d'Aix et vigne de Jean Pourchier, au quartier de Cailloux ; ainsi que la somme de 56 écus soit 168 livres que la communauté doit à ladite Claudette Jacquet qui en fait cession à son beau-fils ; un coffre en noyer qui sera expédié dans un an. Tout ceci représente les droits paternels et maternels de l'épouse et dont l'époux fait reconnaissance. Les parties feront faire une robe et un aubergeon de drap de boutique de la couleur choisie par l'épouse pour le jour du mariage, aux dépens communs. Ledit Abel devra aussi faire faire une chaîne en argent pesant jusqu'à la somme de 24 livres pour le jour du mariage ; ces vêtements et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 120 livres ; d'elle à lui 60 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Raymond Plantard, en présence de Me Pascal Sicard et François Pourchier. [Signé : Sicard]

Le 16/06/1610 Me Jean Guillaume Sauvecane et Henry Darbon estimateurs modernes de ce lieu ont pris pour expert Me Claude Gavaudan et sont allés au cazal désigné dans ledit contrat de mariage, à la requête dudit Abel et « ont trouvé icelluy basti de chaux et sable fors et exepté la muraille du costé de l'estable de Isnard Lantelme quy est de terre, n'y ayant que les quatre murailles sans couvert ny porte et est besoin icelluy couvryr autrement en danger de tumber et se demollyr par les eaulx plyalles [pluviales] ». D'où acte fait chez le notaire. [Signé : Sauvecane, Darbon]

Obligation pour Me Jean Candole contre Pascal Augier et Antoine Fabre – f°332

Le 28/09/1609 ont comparu Pascal Augier de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Antoine Fabre de La Bastidonne (84), lesquels ont confessé devoir à Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13), présent,

la quantité de 17 panaulx de blé conségal, reçus pour semer dans les terres dudit Augier à La Bastidonne arrentées par ledit Fabre cette année, qu'ils promettent de payer d'ici les fêtes de mai avec hypothèque de la récolte. Fait et publié en ce lieu, en présence de François Blanc et Jaume Monier. [Signé : Candolle, Augier]

Le 07/09/1611 acte barré à la demande et présence dudit Me Candolle qui fait quittance auxdits Augier et Fabre. Fait en ce lieu en présence de Giraud Panisset et Auban Reboullon. [Signé : Candolle]

Obligation et cession pour Me Louis Sauvecane – f°333

Le 28/09/1609 a comparu Me Louis Sauvecane notaire royal et greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Louis Ange de ce lieu, une promesse privée écrite et signée par Balthazar Billard de la somme de 100 livres que ledit Billard doit payer audit Me Sauvecane en date du 02/04/1609. Ledit Ange devra payer à Me Giraud Imbert procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) 45 livres dans 8 jours et pour le reste de la valeur de la cession, soit 18 écus 20 sols, ledit Ange promet de les payer audit Sauvecane au 15 août. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Jacques Olivier et Etienne Perroardy bourgeois de Ménerbes (84). [Signé : Sauvecane, Ange, Perroardy]

Le 24/10/1611 a comparu Me Louis Sauvecane notaire royal et greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu dudit Louis Ange présent, 100 livres, savoir 45 livres payées audit Me Giraud suivant quittance donnée par ce denier audit Ange, et 55 livres reçues en plusieurs fois, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Giraud Panisset. [Signé : Sauvecane, Ange]

Obligation pour Antoine Pourchier – f°335

Le 06/10/1609 a comparu Louis Garcin ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier marchand de ce lieu, présent, la somme de 27 écus soit 81 livres pour l'achat de deux bœufs poil rouge de 4 ans et demi environ. Il promet de payer ladite somme d'ici la Sainte-Marie-Magdeleine et hypothèque les bœufs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Long et Marquet Martin. [Signé : Jean Louis Le Long]

Le 10/03/1611 acte barré en présence dudit Antoine Pourchier et dudit Garcin, le premier confessant avoir été payé d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Giraud Panisset et noble Salomon Pena. [Signé : Pena]

Procuration pour Laurent Rougon – f°336

Le 09/10/1609 a comparu Laurent Rougon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Louis Ange praticien de ce lieu habitant à Aix-en-Provence (13) pour faire toutes les poursuites requises devant le lieutenant général ou ailleurs pour tous les droits qui concernent feu Sainte Lyon sa mère suivant son contrat de mariage et ses reconnaissances à l'encontre des hoirs de feu Jean Rougon qui était son curateur et contre les tenanciers des possessions que les créanciers dudit feu Rougon possèdent comme ledit Laurent Rougon l'indiquera audit Ange, présent. Les dépens et taxes reviendront audit Me Ange et recevra un salaire de 25 écus de la part dudit Laurent Rougon à prendre sur les biens liquidés. Ledit Ange a reçu le document du mariage entre feu Jean Rougon et Alyonne reçu par Me Vendet notaire de Sisteron (04) le 02/02/1567, un extrait d'acte d'obligation fait en faveur de Pierre Alyon par ledit feu Jean Rougon de 16 écus passé devant Me Derrivo notaire de ce lieu le 11/10/1595, la réclamation faite par Honoré Latil maréchal de Noyers (04) mari de Magdeleine Alion sa femme héritière pour moitié dudit Me Pierre Alyon, acte reçu par Me Bernard le 05/01/1609. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Vassal cordonnier et Laurent Solliers de ce lieu. [Signé : Ange, Anthoine Vassal]

Obligation pour Nicolas Olivier – f°339

Le 12/10/1609 a comparu Jean Jourdan et Barthélémy Jourdan, de La Motte-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Nicolas Olivier, marchand de La Tour-d'Aigues, savoir ledit Jean 6 saumées de blé annone et ledit Barthélémy 3 saumées de blé annone qu'ils ont reçu et promettent

de rendre à Pâques. Ces grains ont été semé à La Motte-d'Aigues et au « plan dit de Belle Estelle » dont les récoltes sont hypothéquées. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pascal et Jean Sicard praticien de ce lieu. [Signé : N Olivier, Sicard]

Le 24/11/1610 acte barré à la demande dudit Me Olivier, présent, confessant avoir reçu les 9 charges de grains d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Antoine Escoffier et Giraud Panisset. [Signé : N Olivier]

Obligation pour Me Nicolas Olivier – f°340

Le 12/10/1609 a comparu Jean Pascal de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Nicolas Olivier [absent], marchand de La Tour-d'Aigues, 2 saumées 5 panaulx de blé annone qu'il a reçues et semées en ses terres terroir de Cabrières-d'Aigues et qu'il promet de rendre d'ici Pâques et à ces fins, hypothèque sa récolte. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Jean Sicard praticien et Jaume Monier. [Signé : Sicard]

Le 22/10/1610, ledit Me Olivier a annulé cet acte ayant été payé par ledit Pascal, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Giraud Panisset et Jean Antoine Escoffier. [Signé : N Olivier]

Obligation pour François Pourret contre Magdeleine Cortin femme de Pierre Ferrat – f°340

Le 15/10/1609 a comparu Madeleine Cortin femme de Pierre Ferrat, ce dernier absent, cette première déclarant « avoyr tout pouvoyr passer contratz » suivant « autorité du sieur lieutenant general de la ville d'Aix », laquelle a confessé devoir à François Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de François, une saumée moitié blé et moitié seigle et une autre saumée moitié orge moitié seigle et annone, le tout reçu, qu'elle promet de payer d'ici la Sainte-Marie-Magdeleine les hypothéquant. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Sicard praticien et Jaume Monier. [Signé : Sicard]

Obligation pour Claude Ferrier – f°342

Le 10/11/1609 a comparu Antoine Peyron ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Claude Ferrier de ce lieu, présent, deux saumées de conségal, treize panaulx de touzelle et une demie saumée d'avoine grosse mesure, le tout reçu pour ensemençer les terres qu'il tient en mègerie dudit Ferrier quartier de Saint-Vincent, dont il hypothèque sa part, et qu'il promet de payer d'ici Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Nicollet écuyer de Sisteron (04) et Jaume Monier. [Signé : Claude Ferrier, Nicollet]

Le 13/11/1610 acte barré à la demande et présence dudit Ferrier qui fait quittance audit Peyron. Fait en ce lieu en présence de sieur Jacques Nicollet bourgeois de Sisteron (04) et Jean Antoine Escoffier. [Signé : Ferrier, Nicollet]

Obligation pour Michel Rodde – f°343

Le 10/11/1609 a comparu Antoine Peyron ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Michel Rodde de ce lieu, absent, une saumée de blé et une saumée de conségal, reçues pour ensemençer les terres qu'il tient en mègerie de Claude Ferrier dont il hypothèque sa part, et qu'il promet de payer d'ici Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier et Jaume Monier. [Signé : Claude Ferrier]

Le 24/10/1611 acte barré à la demande et en présence dudit Michel Rodde lequel fait quittance audit Peyron. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Louis Long et Giraud Panisset. [Signé : M Rodde, Jehan Louis Le Long]

Obligation pour Henri Darbon contre Jean Richard – f°343

Le 24/11/1609 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux saumées de conségal, reçue ce jour et en avoir payé le prix d'une vache que ledit Richard a acheté à Antoine Pourchier et ce

pour la première paie échue en août d'où quittance des deux saumées, qu'il promet de payer à Pâques avec hypothèque de la vache qui est de poil rouge et âgée de quatre ou cinq ans. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Noël Meynier et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues. [Signé : Darbon, J Richard]

Le 03/01/1611 acte barré à la demande et présence dudit Henry Darbon qui a reçu les deux saumées de congésal d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Giraud Panisset et Jean Antoine Escoffier. [Signé : J Richard, Darbon]

Obligation pour Henri Darbon, marchand – f°344

Le 07/12/1609 a comparu Peyron Barthélémy ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu, présent, une saumée de conségal, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer d'ici Pâques. Fut présent Antoine Barthélémy, frère dudit Peyron, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Barben et Pierre Jourdan de ce lieu. [Signé : Darbon]

Le 14/09 [pas d'année] a comparu Henry Darbon lequel a fait quittance audit Barthélémy. Fait et publié en ce lieu, en présence de Giraud Panisset et Jean Antoine Escoffier. [Signé : Darbon]

Obligation pour Me Henri Darbon – f°345

Le 14/12/1609 a comparu Michel Falician ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu, une saumée de conségal, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre d'ici Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Pierre Jourdan de ce lieu. [Signé : Darbon]

Le 20/09/1612 acte barré à la demande et présence dudit Mr Darbon qui fait quittance. Fait en ce lieu en présence d'Isnard Lantelme et Giraud Panisset. [Signé : Darbon, I Lantelme]

Procuration et substitution pour Me Lieutaud notaire royal et greffier des collocations de la ville de Forcalquier et sa viguerie contre Me Georges Bernard notaire de ce lieu – f°346

Le 15/12/1609 a comparu Me Scipion Lieutaud notaire royal et greffier pour la garde et des registrations des saisies, estimés mises en possession, procès-verbaux et collocations faites tant par autorité de nos seigneurs de la cour de parlement, cour des comptes, aides et finances, sieur lieutenant du sénéchal et des submissions, juges royaux et autres officiers subalternes en la ville de Forcalquier (04), lequel a constitué comme procureur Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour enregistrer à sa place toutes les saisies, estimés, mises en possession, procès-verbaux et collocations en ce lieu, à La Bastide-des-Jourdans (84), Mirabeau (84), Beaumont-de-Pertuis (84) et La Bastidonne (84) dépendant de la viguerie de Forcalquier pendant un an à partir de ce jour. Ledit Me Bernard devra rendre compte de son activité et en échange touchera la moitié des profits et émoluments venant de ces enregistrements, le reste reviendra audit Lieutaud. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Barthélémy Icard et Jean Sicard de ce lieu. [Signé : Lieutaud, Bernard, B Icard, Sicard]

Arrentement de bastide pour Me Jean Brun contre Antoine Reynaud – f°350

Le 19/01/1610 a comparu Me Jean Brun sergent royal de la ville d'Aix-en-Provence (13), lequel a arrenté à Antoine Reynaud ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues une métairie que ledit Brun possède en ce lieu quartier de Bédarrides, avec un pré quartier de Cailloux et un autre quartier de Bédarrides et ce pour cinq ans et quatre récoltes à partir de ce jour pour 8 charges et demi moitié annone, moitié conségal à payer au 15 août à partir du prochain en un an. Ledit Me Brun baille aussi trois carterades de vignes, une à Cailloux confrontant vigne de Me François Brun et Jean Pourchier et l'autre à Saint-Vincent confrontant vigne de feu le capitaine Ferdinand Bon.

Ledit Brun devra fournir deux bœufs suivant estimation faite par Mathurin Gellu et Jean Pourchier, experts, valant 70 livres 10 sols que ledit Reynaud devra rendre audit Me Brun en bétail suivant estimation entre amis communs. Ledit Reynaud devra vivre sur place avec sa famille et son bétail. Ledit Brun devra fournir aux prochaines semences 7 charges, 3 de blé et 4 de conségal et ces sept saumées seront à rendre à la fin du bail. Si ledit Me Brun achète des terres à ladite métairie, il pourra les y ajouter et ledit Reynaud devra les prendre et les cultiver. Ledit Reynaud pourra prendre 25 saumées de fenyer [fumier ?] et l'employer où bon lui semblera tant qu'il aura averti ledit Brun. Ledit Reynaud laissera toutes les pailles [la dernière année] et ledit Brun les laissera à la récolte prochaine. Ledit Reynaud devra entretenir les arbres fruitiers et ne pourra élaguer les saules et piboules que tous les trois ans et devra faire deux journées pour cabusser les vignes à hauteur de deux journées par carterades. Ledit Me Brun devra faire couvrir dans deux ans le jas joignant ladite métairie, et y faire mettre une porte en bois d'ici Pâques et il devra bailler une chambre en la maison qu'il a en ce lieu quartier de la Grand Rue du Tripot tant qu'elle sera sienne et, s'il la vend, il devra en payer une autre. Ledit Brun fournira une trentaine de brebis à laine audit Reynaud d'ic la Saint-Michel en mègerie pour la durée de l'arrentement et ledit Reynaud devra lui fournir une livre de fromage par brebis à la Saint-Jean en un an. Ledit Brun fournira 7 gélines et un coq, reçus ce jour par ledit Reynaud, qui devra les lui rendre à la fin du bail et expédier chaque année un chapon au 15 août. Ledit Brun fournira deux panaulx et demi de grains de chenevé que ledit Reynaud a déjà reçus et qu'il devra rendre à la fin du bail. De même ledit Brun a fourni un araire garni avec sa reylle pesant 11 livres et ses destres, que ledit Reynaud devra rendre à la fin du bail avec un fréchier et barbutots [?]. La dernière année ledit Reynaud laissera un tiers des terres en jachère ; il devra faire consommer toutes les pailles de ces terres sauf la dernière année où elles lui appartiendront. Ledit Brun devra fournir deux tonneaux qui sont dans la cave de la maison ci-dessus et ledit Reynaud pourra loger les grains de la rente dans la chambre ci-dessus pendant trois mois. En cas de différend, ils feront appel à l'arbitrage d'amis communs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Gellu et Jaume Pourchier. [Signé : Brun]

Le 22/10/1610 a comparu Antoine Reynaud lequel a confessé avoir reçu dudit Me Brun, présent, quatre saumées de conségal et trois saumées de blé suivant l'acte ci-dessus d'où promet de rendre au terme porté dans l'acte, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Peyron Barthélémy et Jean Antoine Escoffier. [Signé : Brun]

Obligation pour Georges Gueidan rentier des droits seigneuriaux de La Tour-d'Aigues et sa vallée – f°355

Le 22/01/1610 a comparu Antoine Vespier ménager de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan rentier de la comtesse de Sault, une saumée d'orge prin, pour ensemercer une terre qu'il a à La Motte-d'Aigues cette année, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de la récolte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence du capitaine Antoine Deydier de Rians (83) et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Deidier]

Obligation pour Georges Gueidan contre Barthélémy Gouiran et Anne Brunet – f°356

Le 23/01/1610 ont comparu Barthélémy Gouirand et Anne Brunet de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Georges Gueidan rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, absent, huit panaulx d'orge prin pour ledit Gouirand et une demie saumée pour ladite Brunet d'orge prin, le tout reçu pour les semer dans leurs terres à La Motte-d'Aigues, promettant de les rendre d'ici les fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy icard et Jean Peroardy bourgeois de Rians (83). [Signé : B Goirand, B Iccard, Peiroardi]

Obligation pour Georges Gueidan contre Pierre Beymond – f°357

Le 23/01/1610 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan, rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, une saumée et demi d'orge prin, reçue pour semer audit La Motte-d'Aigues avec hypothèque de sa récolte, qu'il promet de rendre d'ici les fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Peroardi bourgeois de Rians (83) et Pierre Long. [Signé : Peiroardy]

Le 12/02/1611 acte barré à la demande et présence des sieurs Gueidan et Nicollet qui ont confessé avoir reçu lesdits grains, d'où quittance.

Arrentement pour Me Louis Sauvecane notaire contre Antoine Aubion – f°358

Le 27/01/1610 a comparu Me Louis Sauvecane notaire royal et greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté un pré à Cailloux à Antoine Aubion ménager de ce lieu pour cinq ans et cinq prises de fruits à partir du 2 février se terminant à semblable date. La rente est de 15 livres par an à payer à la Toussaint. Ledit Aubion devra aussi travailler [« luy garachau » ?] une saumée de terre d'une raie, le bouvier sera nourri par ledit Sauvecane. Ledit Aubion devra mettre 30 charges de fumier dans le pré par an. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin et Jaume Monier. [Signé : Sauvecane, J Martin]

Insolutondation pour Gaspard Reboul – f°359

Le 01/02/1610 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour satisfaire au contrat devant ce notaire du 19/04/1607 portant qu'il restait redevable à Gaspard Reboul de ce lieu comme cessionnaire de Louis Reboul son frère du lieu de Peyrolles (13) de la somme de 60 livres pour reste du paiement de la dot de feu Marguerite Bernard sa sœur, ledit Me Bernard a cédé par titre d'insolutondation audit Gaspard Reboul, présent, un chenevier en ce lieu quartier de La Barille [Barrielle] confrontant chenevier des hoirs de Louis Collomp, de Claude Jourdan, la rivière de l'Eze et le fossé. Ledit Me Bernard se réserve deux piboulles qu'il prendra selon son choix sur ceux qui sont dans le cheneviers. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Nicolas de La Motte-d'Aigues (84) et Jaume Monier. [Signé : Bernard, Gaspard Reboul]

Obligation pour Georges Gueidan contre Pierre Nicolas, de La Motte-d'Aigues – f°360

Le 01/02/1610 a comparu Pierre Nicolas de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan, rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, trois panaulx d'orge prin, qu'il promet de rendre d'ici les fêtes de mai, reçues et semées à La Motte-d'Aigues avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Garcin et Jaumet Gouirand. [Signé : Garcin, J Goiran]

Achat pour Claude Ferrier contre demoiselle Diane de Bompar veuve de feu le sieur conseiller Guiran – f°361

Le 01/02/1610 a comparu demoiselle Diane de Bompar veuve de Me André Guiran conseiller du Roi en la cour des comptes, aides et finances d'Aix-en-Provence (13), avec l'assistance de Me Jean Antoine Authier sieur du Collet, avocat en la cour, son beau-fils, présent, lesquels ont vendu à Claude Ferrier marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, une terre que ladite Bompar a quartier de

Saint-Vincent d'une saumée et cinq émines mesure de dextre confrontant terre de sire Jean Antoine Lantelme prêtre et sacristain en l'église de ce lieu, autre terre de l'acheteur et terre des hoirs de feu le capitaine Ferdinand Bon. La vente est faite pour le prix de 87 livres soit 29 écus, dont ledit Ferrier a payé à l'instant 48 livres d'où quittance et pour le reste, soit 39 livres, ledit Ferrier promet de les payer d'ici la Saint-Michel. Ladite Bompar remet la somme audit sieur du Collet son beau-fils en déduction et à bon compte de la dot constituée à demoiselle Marguerite de Guiran sa fille, d'où quittance et reconnaissance. Ledit Ferrier ne pourra pas prendre les fruits pendant et lesdits sieur du Collet et demoiselle de Bompar paieront la taille. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jean Allemand hôte de ce lieu à l'enseigne où pend le chapeau rouge, en présence de Me Antoine Maisse de Pierrevert (04) et Jean Allemand de ce lieu. [Signé : Diane de Bompar, du Collet, Claude Ferrier, Maixe]

Le 24/09/1610 a comparu Jean Antoine Autier sieur du Collet, avocat en la cour, qui a confessé avoir reçu dudit Ferrier 39 livres pour l'achat d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Allemand de ce lieu et Jean Antoine Escoffier. [Signé : du Collet, C Ferrier]

Dette pour Georges Gueidan rentier des droits seigneuriaux de La Tour-d'Aigues contre Daniel Nicolas et Pierre Mallan, de La Motte-d'Aigues – f°364

Le 13/02/1610 ont comparu Daniel Nicolas et Pierre Mallan de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Georges Gueidan rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, ledit Nicolas 4 panaulx d'orge prin et ledit Mallan quatre panaulx d'orge prin, qu'ils ont semés à La Motte-d'Aigues avec hypothèque de leurs récoltes. Ils promettent de payer le tout aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Benoît Abel. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Echange pour Claude Ferrier contre Jaume Long travailleur – f°365

Le 20/02/1610 ont comparu Claude Ferrier marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Jaume Long travailleur de ce lieu, lesquels ont procédé à l'échage suivant. Ledit Ferrier a cédé audit Long un dessus de maison quartier du Portail Romieu confrontant le dessous dudit Long et maison de demoiselle Françoise Degal. Ledit Long a cédé audit Ferrier une vigne de deux hommes quartier du Pré Neuf confrontant vigne de Jacques Gueidan. Ledit Long devra payer 6 livres le mois prochain ainsi que 24 sols pour le droit de lodz aux rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Jaume Monier. [Signé : C Ferrier]

Le 27/10/1615 ledit Claude Ferrier a confessé avoir reçu dudit Long la somme de 6 livres d'où quittance. [Signé : C Ferrier]

Obligation pour Georges Gueidan rentier des droits seigneuriaux contre Jacques Nicolas – f°367

Le 22/02/1610 a comparu Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84) habitant La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, absent, une saumée d'orge prin, reçue avec hypothèque de sa récolte, qu'il promet de payer d'ici les fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Barielle de Grambois (84) et Jean Antoine Escoffier de ce lieu. [Signé : J Nicolas]

Le 10/12/1612 acte barré à la demande et présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Nicolas. Fait et publié en ce lieu en présence de Giraud Panisset et Jaume Monier. [Signé : Gueidan]

Obligation pour Georges Gueidan contre Mathieu Rambaud, de Saint-Martin – f°368

Le 22/02/1610 a comparu Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan rentier des droits seigneuriaux de la comtesse de Sault de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, une demie saumée d'orge prin, reçue et semée dans ses terres à La Motte-d'Aigues (84) dont il hypothèque la récolte, et qu'il promet de payer d'ici les fêtes de mai.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Antoine Escoffier broqueir. [Signé : Charles Jourdan]

Obligation pour Georges Gueidan rentier des droits seigneuriaux contre Constans Bonnot – f°369

Le 05/03/1610 a comparu Constant Bonnot de Gordes (84) habitant à La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan et Jacques Nicollet rentier des droits seigneuriaux de La Tour-d'Aigues, absents, une saumée d'orge prin, reçue ce jour pour la semer dans un jardin qu'il tient en arrentement à la métairie de la Borde avec hypothèque de sa récolte, qu'il promet de payer d'ici les fêtes de mai prochaines. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Peroardi bourgeois de Rians (83) et Antoine Derbes de Sisteron (04). [Signé : Derbes, Peiroardy]

Obligation pour Georges Gueidan et Jacques Nicollet bourgeois contre Claude Ravel – f°370

Le 22/03/1610 a comparu Claude Ravel de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan et Jacques Nicollet bourgeois de Sisteron (04), rentiers des droits seigneuriaux de La Tour-d'Aigues et sa vallée, une saumée d'orge prin, reçue et semée à La Motte-d'Aigues dont il hypothèque la récolte, et qu'il promet de payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan marchand et Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : L Jourdan]

Le 05/12/1612 acte barré en présence dudit Gueidan rentier qui fait quittance audit Ravel. Fait et publié en ce lieu en présence de Barthélémy Gouirand et Giraud Panisset. [Signé : Gueidan]

Obligation pour Georges Gueidan et Jacques Nicolet bourgeois de Sisteron – f°371

Le 03/10/1610 ont comparu Etienne Gouirand et Daniel Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Georges Gueidan et à Jacques Nicollet bourgeois de Sisteron (04), rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, une saumée d'orge prin chacun, les deux reçues, qu'ils promettent de payer d'ici les fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Barben et Me Jean Garcin de ce lieu. [Signé : Garcin]

Obligation pour Guillaume Sicard bourgeois contre Pierre Le Long – f°372

Le 07/04/1610 a comparu Pierre Le Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Guillaume Sicard bourgeois de ce lieu, absent, la somme de 12 livres 12 sols pour l'achat d'une saumée et demi d'avoine suivant estimation entre les parties et suivant le rapport des marchands de Pertuis (84), qu'il promet de payer d'ici la Sainte-Marie de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Darbon et Henri Darbon. [Signé : Pierre Le Long, H Darbon]

Le 04/09/1615 acte barré à la demande dudit Sicard lequel fait quittance audit Le Long. [Signé : Sicard]

Obligation pour Georges Gueidan et Jacques Nicollet bourgeois contre Claude Ravel – f°373

Le 27/04/1610 a comparu Claude Ravel de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan et Jacques Nicollet bourgeois de Sisteron (04), rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, une saumée d'orge prin, reçue, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Jaume Monier et Claude Ferrier de ce lieu.

Obligation pour Pierre Maretet bourgeois contre Henri Marron – f°374

Le 05/05/1610 a comparu Henry Marron de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, absent, en prêt amiable, une demie saumée de conségal, reçue, qu'il promet de payer à la fin de ce mois. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Jaume Monier et Jaumet Gouirand, de ce lieu. [Signé : J Goiran]

Le 17/09/1610 acte barré à la demande et présence dudit Me Pierre Mairetet qui fait quittance audit Maron. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Giraud Panisset et Jean Antoine Escoffier. [Signé : Mairetet]

Obligation pour François Pourchier contre Me Barthélémy Icard et Daniel Billot – f°374

Le 05/05/1610 ont comparu Me Barthélémy Icard et Daniel Billot son rentier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à François Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 88 francs et demi et ce pour l'achat d'une paire de bœufs poil bouchard « dict fons », reçue, qu'ils promettent de payer d'ici le 15 septembre. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Olivier couturier et de Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : B Icard, Charles Jourdan]

Le 26/01/1611 acte barré à la demande et présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Icard. Fait en ce lieu en présence de Me Georges Bernard et Michel Rodde. [Signé : B Icard, Bernard, M Rodde]

Cession pour le capitaine Etienne Pascal contre Jean Pascal – f°376

Le 06/05/1610 a comparu le capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13) lequel a cédé à Jean Pascal bourgeois d'Aix-en-Provence, absent, « toute la quantité des selz » que Paul Agnel bourgeois de Manosque (04) a de la part de la dame de Sault et suivant le commandement fait audit Agnel par lettres du sieur de Vaquet procureur général de ladite dame « pour icels selz distrybuer entre les mains et pouvoyr dudit cappitaine Pascal et despuis ayant ledit sieur Pascal reçu la somme de quatre mille livres des mains et propre argent dudit sieur Jehan Pascal son beau-filz » d'où quittance pour employer ces sommes aux affaires et bâtimens de ladite dame en ce lieu. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Roubaud et Me Pons May chirurgien de ce lieu. [Signé : Pascal, P May, Roubaud]

Dette pour Antoine Garcin contre Barthélémy Jourdan et Pierre Beymond – f°377

Le 07/05/1610 ont comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84) et Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Antoine Garcin marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Beymond trois charges de conségal et ledit Jourdan deux saumées de conségal, qu'ils promettent de payer dans les 15 jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Simon Long et Jean Marceu [Marque ?] de Rians (83) habitant ce lieu. [Signé : Garcin]

Le 29/10/1611 a comparu ledit Antoine Garcin lequel a confessé avoir reçu de Pierre Beymond 3 saumées de conségal pour sa part d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Pallan et Giraud Panisset. [Signé : Giraud]

Le 16/10/1612, ledit Garcin a confessé avoir reçu la part dudit Jourdan d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Isnard Molinet et Giraud Panisset. [Signé : Garcin]

Obligation pour François Pourchier contre Honoré et Antoine Chansaud – f°378

Le 15/05/1610 ont comparu Honoré et Antoine Chansaud, ménagers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à François Pourchier marchand de ce lieu, présent, la somme de 76 livres pour l'achat d'une paire de bœufs l'un poil rouge l'autre poil bouchard qu'ils promettent de payer, maintenant 39 livres soit la moitié, et l'autre moitié le 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et François Velixandre. [Signé : M Rodde]

Le 10/10/1610 a comparu ledit François Pourchier, lequel a déclaré avoir été payé par lesdits Chansaud, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Jean Sauvecane fils de feu Jean en son vivant notaire. [Signé : J Sauvecane]

Obligation pour Michel Solliers, de Pertuis – f°379

Le 21/05/1610 a comparu Me Georges Bernard notaire royal et greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Michel Solliers bourgeois d'Ansois (84), absent, deux saumées de blé annone mesure courante, qu'il promet de rendre dans les quinze jours. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Claude Roman et Jaume Monier. [Signé : Bernard]

[Note : une quittance est utilisée insérée dans la reliure juste après. Par chance, elle est exploitable : Le 12/11/1610 Michel Solliers bourgeois d'Ansois (84) a concédé quittance à Me Georges Bernard notaire royal de La Tour-d'Aigues de la somme de 21 livres pour les deux charges de blé et consent à ce que l'obligation soit barrée. Passé chez Chappuis notaire [à Pertuis]]

Quittance pour Me Pons May trésorier – f°380

Le 26/05/1610 a comparu demoiselle Delphine Devoux veuve du capitaine Ferdinand Bon, laquelle comme administratrice de ses enfants a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues et des mains et propre argent de Me Pons May trésorier de la communauté, la somme de 30 livres « pour les gaiges de consollat » [les gages de consul] dudit feu capitaine Bon pour l'année 1608, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Henri Dabron et Martin Bandolly. [Signé : Dauphine Devoule, P May, Darbon, Bandolly]

[sans titre] Déclaration pour Me Martin Bandolly contre Henry Darbon – f°381

Le 26/05/1610 a comparu Me Martin Bandolly sergent royal de Forcalquier (04) lequel a déclaré à Me Henry Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, que pour « regard de la sequestration par luy faite a la requestre de Honnoré Pascallis procureur en la cour du presant pais contre de Jehan Sauvecane dudit La Tour, ledit mestre Pascallis est que cessionnere dudit Bandolly que pour certaine considerations laquelle somme luy est encores legitiment deubes et d'autant que les fruitz dudit Sauvecane ne soit esté bastans de payer les tailles et des charges que ledit byen se trouve chargé ainsin que ledit Darbon a fait apparoyr de al distribution faite desditz fruitz aux tresoryers que censes et cosse payées, a ledit mestre Bandolly deschargé et discharge ledit mestre Darbon de ladite sequestration par luy faite entre ses mains contre dudit Sauvecane et promet l'en rellever et garantyr ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin et Jean Louis Le Long. [Signé : Bandolly, Darbon, Garcin, Jehan Louis Le Long]

Mariage pour Catherine Daumas – f°382

Le 15/08/1610, contrat de mariage entre « discret homme » Jean Antoine Escoffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Peyron Escoffier et Jeanne Simon, de ce lieu, et « honneste fille » Catherine Daumas de Peypin-d'Aigues (84), fille de Peyron Daumas et de Honorade Moutton dudit Peypin-d'Aigues. L'épouse est assistée par son père. Le père de l'épouse assigne en dot à sa fille pour tous ses droits la somme de 50 florins à payer, 3 écus le jour du mariage et ensuite 2 écus par an à cette date. La mère de l'épouse est absente, représentée par le mari qui fera ratifier la donation, mais donne 10 écus à prendre le jour du mariage en biens suivant l'estimation qui en a été faite. Fut présent Jacques Gueidan, lequel a donné à Catherine Daumas, sa servante, trois panaulx de conségal déjà reçus par l'époux. Le notaire qui fait cet acte, Balthazar Gueidan, a donné 2 panaulx de blé annone déjà expédiés. L'époux fait reconnaissance de ces donations. Le père de l'épouse et l'époux feront faire à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de maison de la couleur qu'elle choisira, aux dépens communs, pour le jour du mariage ; ces vêtements appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 50 florins ; d'elle à lui 25 florins. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez Jacques Gueidan père du notaire, en présence de Me Michel Rodde et Giraud Panisset de ce lieu. [Signé : M Rodde]

Achat pour Jean Roux fils d'Etienne contre Pierre Ripert et Magdeleine Roux – f°386

Le 26/08/1610 ont comparu Pierre Ripert et Magdeleine Roux, mariés, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont vendu à Jean Roux fils d'Etienne de Cabrières-d'Aigues (84), présent, une émine et demi de terre à Cabrières-d'Aigues quartier de Saint-Laurent confrontant terre dudit Roux acheteur et terres de David Roux, le vallat et terre de Mathieu Durand, pour le prix de 12 florins dont les époux, payés à l'instant d'où quittance. Ledit Ripert a reconnu ladite somme à sa femme sur un cazal qu'il a acquis ces jours passés de Me Louis Jourdan exacteur des censes à Cabrières-d'Aigues au quartier du Bout de Velle confrontant cazal des hoirs d'André Anthoard, les deux re... et le grand chemin allant à Pertuis. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Pierre Long en présence de Me Louis Jourdan et Guillaume Darbon de La Tour-d'Aigues. [Signé : Darbon]

Ratification pour Grégoire Meilleuret – f°388

Le 01/09/1610 a comparu Me Esprit Chaillan de Jouques (13), lequel informé que Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues (84), présent, a passé un acte d'arrentement « du droit de grosse » dû aux prêtres de l'église Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence (13) avec une rente de 203 écus soit 609 livres, suivant acte reçu chez Me Borilly notaire royal d'Aix-en-Provence, il a ratifié et approuvé ledit acte et promet de payer en proportion ladite rente. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de ville en présence de Brunet Roux et Me Claude Fernier [Fournier] marchand de Bonnieux (84). [Signé : Cheilan]

Obligation pour Henri Darbon contre Antoine Barthélémy – f°390

Le 08/09/1610 a comparu Antoine Barthélémy travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Henry Darbon marchand de ce lieu, absent, deux saumées de conségal, reçues d'où quittance, qu'il promet de payer d'ici Pâques, lesquelles il a semé dans une terre qu'il possède dont il hypothèque la récolte. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Antoine Escoffier et Me Jacques Olivier.

Le 06/09/1611 acte barré à la demande et présence dudit Me Henry Darbon qui fait quittance audit Barthélémy. Fait et publié en ce lieu en présence de Giraud Panisset et Auban Reboullon. [Signé : H Darbon]

Quittance pour les hoirs de feu le sieur de Mirabeau – f°391

Le 10/09/1610 a comparu Antoine Riquetty l'un des hoirs de feu Jean Riquetty sieur de Mirabeau, de la ville de Marseille (13), lequel a dit avoir fait une collocation ces jours passés sur le bien de feu Antoine Romain dit Cabreny de la ville de Pertuis (84) pour la somme de 417 livres 7 sols 6 deniers en date du 29/04/1610. A aussi comparu Georges Gueidan l'un des rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel, informé de la collocation, a confessé avoir reçu du sieur Riquetty la somme de 39 livres 12 sols pour le droit de lodz de la collocation avec grâce du surplus, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison du Tripot de la dame de Sault, en présence d'Antoine Darbes et du capitaine André Brunet. [Signé : Riquety, Gueidan, Derbes]

Achat pour Françoise Daumas contre Guillaume Andrieu – f°392

Le 20/09/1610 a comparu Guillen Andrieu habitant de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a vendu à Françoise Daumas, présente, une terre à La Tour-d'Aigues quartier de La Bouisse confrontant terre d'Antoine Rougier, de Jaumet Monier et le chemin allant de La Tour-d'Aigues à La Peirière, pour le prix de 12 livres, somme payée à l'instant d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans le château de la dame de Sault et « au-dedans de la grand porte » en présence de Guillaume Darbon et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Darbon]

Compromis pour Me Barthélémy Icard et Me Louis Jourdan – f°394

Le 11/10/1610 ont comparu Me Barthélémy Icard et Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont un différend concernant leurs affaires et la cession du droit de censes suivant

acte de convention reçu par Me Sauvecane et par une cédule privée sur laquelle il y a une sentence et appel devant les officiers de ce lieu. Ils ont trouvé un compromis avec l'arbitrage de Me Claude Gavaudan et de Me Georges Bernard notaire de ce lieu qui prendront une décision arbitrale qui devra être respectée par les parties sous peine de 100 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Les arbitres pourront prendre un tiers s'ils ne sont pas d'accord. Ils jugeront l'affaire dans 10 jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Giraud Panisset. [Signé : B Iccard, L Jourdan, Ange]

Obligation pour Me Henri Darbon contre Isnard Lantelme – f°396

Le 16/10/1610 a comparu Isnard Lantelme potier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu, une demie saumée de touzelle et deux saumées et demi de conségal, le tout reçu pour ensemer ses terres en ce lieu avec hypothèque de sa récolte, et il promet de payer le tout d'ici la fête de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Antoine Escoffier et Giraud Panisset. [Signé : Darbon, I Lantelme]

Le 10/10/1611 acte barré à la demande et présence dudit Darbon qui fait quittance audit Lantelme. Fait en ce lieu en présence de Jacques Darbon et Giraud Panisset. [Signé : Darbon, I Lantelme]

Obligation pour Henri Darbon contre François Icard – f°397

Le 16/10/1610 a comparu François Icard, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henri Darbon marchand de ce lieu, quatre saumées de conségal, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer d'ici la fête de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin fils de Pierre et de Jean Antoine Escoffier. [Signé : Darbon, Iccard, J Martin]

Le 25/08/1612 acte barré à la demande et présence dudit Darbon qui fait quittance des quatre saumées de conségal audit Icard. Fait en ce lieu en présence de Jean Louis Le Long et Me Etienne Durand de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Darbon, Estienne Durand, Jehan Louis Le Long]

Obligation pour Me Henri Darbon contre Michel Long et Jean Martin fils de Pierre – f°398

Le 18/10/1610 a comparu Michel Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu deux saumées et demi de conségal, reçues et semées dans ses terres en ce lieu avec hypothèque de sa récolte, qu'il promet de payer d'ici la fête de mai. Fut présent Jean Martin fils de Pierre, ménager de ce lieu, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Jean Antoine Escoffier de ce lieu. [Signé : H Darbon, J Martin]

Le 24/10/1612 ledit Me Darbon a confessé avoir reçu de Jean Martin, pleige, la somme pour les deux saumées et demi de conségal de son propre argent, d'où quittance, laissant le soin audit Martin de se retourner contre Michel Long pour son remboursement. Fait en ce lieu en présence de Giraud Panisset et Pascal Callier. [Signé : H Darbon, J Martin]

Obligation pour Me Henri Darbon contre Peyron Barthélémy – f°399

Le 22/10/1610 a comparu Peyron Barthélémy lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, une saumée de conségal, reçue pour ensemer une terre qu'il possède avec hypothèque de sa récolte, et a promis de le payer aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Antoine Escoffier et Jean Louis Long. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Le 06/09/1611 acte barré à la demande et en présence dudit Me Darbon qui fait quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Giraud Panisset et Auban Reboullon. [Signé : H Darbon]

Obligation pour Nicolas Olivier contre Daniel Jourdan – f°400

Le 25/10/1610 a comparu Daniel Jourdan, lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier [absent] marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, une saumée de conségal que ledit Jourdan a semé dans

une terre qu'il possède dont il hypothèque la récolte. Il promet de rembourser à la fête de mai prochain. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Michel Rodde et de Jean Antoine Escoffier. [Signé : M Rodde]

Le 23/11/1612, acte barré à la demande dudit Me Olivier, présent, qui fait quittance audit Jourdan. Fait en ce lieu en présence de Giraud Panisset et Jaume Monier. [Signé : N Olivier]

Compromis entre Pierre Lamonier et Guillaume Arnaud – f°401

Le 25/10/1610 ont comparu Me Pierre Lamonier menuisier habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Guillen Arnaud habitant aussi de ce lieu, lesquels ont dit avoir fait un prix-fait suivant acte reçu par Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu sur lequel ils ont un différend et pour éviter un procès, ils s'en sont remis à l'arbitrage, ledit Lamonier de Me Pierre Sauvan menuisier de ce lieu, et ledit Arnaud de Pierre Cornand habitant de Gap (05), absents. Ils remettront leurs doléances et documents et les arbitres prendront la décision dans les quinze jours prochains ; les arbitres pourront prendre un tiers s'ils ne sont pas d'accord. Les parties devront se soumettre à leur décision sous peine de 100 livres d'amende moitié à l'autre partie et moitié aux pauvres de l'hôpital de ce lieu. Les parties devront fournir une caution suffisante pour l'argent qu'ils pourraient avoir reçu du capitaine Pascal en charge des prix-fait de la comtesse de Sault et ce, dans les huit jours. Cette caution devra être donnée devant les officiers de ce lieu et le reliquat sera donné audit capitaine Pascal, présent, pour le prix-fait de l'oïselière suivant le contrat. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Fournier consul et Philippe Astoin de ce lieu. [Signé : Pascal, Pierre Lamonnier, C Ferrier]

Obligation pour Henri Darbon marchand contre Jean Martin fils de Pierre – f°404

Le 05/11/1610 a comparu Jean Martin fils de Pierre, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Henry Darbon marchand de ce lieu, une saumée de touzelle et deux saumées de conségal, reçues, qu'il promet de payer d'ici les fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Icard et Jean Antoine Escoffier de ce lieu. [Signé : J Martin, H Darbon]

Le 24/10/1612 acte barré à la demande et en présence dudit Me Darbon qui fait quittance audit Martin. Fait en ce lieu en présence de Giraud Panisset et Pascal Callier. [Signé : H Darbon, J Martin]

Obligation pour Claude Ferrier marchand – f°405

Le 13/11/1610 a comparu Antoine Peyron ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Claude Ferrier, présent, trois saumées de conségal, six panaulx de touzelle et une demie saumée d'avoine, mesure courante, le tout reçu pour ensemercer les terres de la métairie que ledit Peyron tient en mègerie dudit Ferrier, et promet de le payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Antoine Escoffier et Pierre Jourdan travailleur de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : C Ferrier]

Obligation pour Me Pons May contre Antoine Peyron – f°406

Le 13/11/1610 a comparu Antoine Peyron ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu en prêt amiable, deux saumées de blé annone et deux saumées de conségal, le tout reçu, qu'il promet de payer d'ici les fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84) et Jean Antoine Escoffier.

Le 28/11/1612 acte barré suivant une quittance concédée par Michel Solliers de Pertuis, cessionnaire dudit Me Pons May chirurgien reçue par-devant Me Raymond Ollivier notaire de Pertuis le 24/08/1612 avec exhibition de l'acte par ledit Antoine Peyron. Fait en ce lieu en présence de Giraud Panisset et Jaume Monier.

Achat pour Marquet Martin – f°407

Le 01/12/1610 a comparu Me Jean Amoureux de la ville d'Aix-en-Provence (13), lequel en tant que procureur de demoiselle Françoise Jaune fille et héritière de Me Pierre Jaune vivant concierge dudit Aix-en-Provence, suivant procuration permettant de vendre les biens pris en gagerie et collocation de Jean Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, acte reçu par Me Baudouin notaire d'Aix-en-Provence le 11/06/1610, a vendu à Marquet Martin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un coin de terre en pasquier de 4 cosses environ en ce lieu quartier au Jas de Casteau et au bout de la bourgade, confrontant chemin allant à la ville de Pertuis et la ferrage du seigneur. La vente est faite pour le prix de 20 livres que ledit Martin promet de payer d'ici la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Nicolas Olivier et Jean Daumas, de ce lieu. [Signé : Amoureux, N Olivier]

Le 24/12/1610, Me Jean Amoureux en qualité de procureur de demoiselle François Jaune fille de Me Pierre Jaune ancien concierge d'Aix-en-Provence (13) a confessé avoir reçu dudit Martin ladite somme de 20 livres d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Peypin et Giraud Panisset de ce lieu. [Signé : Amoureux]

[fin du registre]